

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole

**Enquête sur les Structures des
Exploitations Agricoles
2004-2005**

- Janvier 2006 -

SOMMAIRE

Principaux résultats de l'Enquête *

Chapitre premier : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES *

Chapitre deuxième : LES EXPLOITANTS AGRICOLES *

Chapitre troisième : LES SERVICES AGRICOLES *

Chapitre quatrième : LES TERRES AGRICOLES *

Chapitre cinquième : LES GRANDES CULTURES *

Chapitre sixième : LE MARAICHAGE *

Chapitre septième : L'ARBORICULTURE FRUITIERE *

Chapitre huitième : LES CULTURES IRRIGUEES *

Chapitre neuvième : L'ELEVAGE *

Chapitre dixième : LE MATERIEL AGRICOLE : *

Chapitre onzième : L'INVESTISSEMENT AGRICOLE *

Chapitre douzième : LE CREDIT AGRICOLE *

Chapitre treizième : L'EMPLOI AGRICOLE *

ANNEXES *

Méthodologie et concepts de l'Enquête *

QUESTIONNAIRE DE L'ENQUETE *

LISTE DES TABLEAUX DETAILLES *

Principaux résultats de l'Enquête

L'enquête a touché un échantillon de 47700 exploitations agricoles réparties sur tout le territoire du pays. Elle visait comme objectifs principaux de déterminer pour la campagne 2003-2004 :

- La structure des exploitations agricoles.
- Les caractéristiques des exploitants agricoles.
- Les bénéficiaires des services agricoles.
- La répartition des terres des exploitations agricoles.
- La description des activités agricoles sur les grandes cultures, le maraîchage, l'arboriculture fruitière et les cultures irriguées.
- La structure de l'élevage bovin, ovin, caprin...
- Les caractéristiques de l'élevage des camélidés, des équidés, des volailles et des autres élevages.
- La structure du matériel agricole.
- Le financement et les crédits agricoles.
- La description des salariés permanents, de la main d'œuvre familiale et de l'emploi saisonnier.

La lecture des résultats concernant les éléments structurels des exploitations et des exploitants agricoles permet de dégager les constats suivants :

- Le nombre d'exploitations agricoles est estimé à 516 000 unités couvrant une superficie agricole utile de 5,3 millions d'hectares de terres agricoles contre 471 000 exploitations et 5,3 millions d'hectares en 1994.
- 54% des exploitations disposent de moins de 5 Ha et détiennent 11% des superficies agricoles, aussi la proportion des exploitations de moins de 10 Ha remonte à 75% du nombre total des exploitations et couvrent une superficie équivalente à 25% de la superficie totale. Alors que les exploitations dont la superficie dépasse 50 Ha ne représentent que 3% de l'ensemble des exploitations et accaparent 34% des superficies agricoles.
- Les exploitants qui travaillent à plein temps sans activité lucrative en dehors de l'exploitation détiennent environ 39% du nombre total des exploitations. Alors que ceux qui sont faiblement occupés avec une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation disposent de 40% des exploitations.
- Le nombre moyen de parcelles est passé de 2 par exploitation en 1994 à 1,8 en 2004.
- Le mode de faire valoir direct reste le mode le plus répandu puisqu'il touche près de 95% des parcelles en 2004 et couvre 89% des superficies, en revanche la prise en location ne concerne que 2,2% du nombre total des parcelles et 6,5% de la superficie totale.
- La répartition des exploitants selon le lieu de résidence montre que 69% d'entre eux résident en milieu non communal et détiennent 82% de la superficie totale.
- Le nombre d'exploitants de sexe féminin se situe à 32 980 contre 26 400 en 1994, enregistrant une augmentation globale sur toute la période de près de 25%. Il y a lieu de signaler que les exploitants de sexe féminin détiennent 4% de la superficie totale.
- La proportion des exploitants âgés de plus de 60 ans est passée de 21% au début des années soixante à 37% en 1994 pour se situer en 2004 à 43%. Cette catégorie d'exploitants détient 46% de la superficie agricole totale.
- En ce qui concerne la diversification des sources de revenu de l'exploitant agricole, on note que 40% des exploitants exercent une activité principale en dehors de l'exploitation, contre 35% en 1994.
- Par ailleurs, d'après les déclarations des exploitants, ceux-ci n'ont bénéficié des services des coopératives des Services Agricoles qu'à hauteur de 10,8% d'entre eux, alors que ceux qui ont profité des services des Groupements d'Intérêts Collectifs représentent 16,1%, tandis que les Groupements de Développement Agricole ne sont cités que par une minorité de 3,1%.
- La superficie agricole utile est estimée à 5,3 millions d'Ha dont 4,9 millions d'Ha (93%) sont labourables et le reste (387 300 Ha) sont des terres de parcours et de pâturages.

- La superficie agricole irriguée est estimée à 330 600 Ha, soit 6,8% de la superficie labourable et 7,8% de la superficie cultivée.
- Par rapport à 1994 la structure des superficies des cultures n'a pas subi de grand changement. Les céréales représentent presque la même proportion de 37% avec une superficie totale de 1610 mille Ha en hausse de 5.2% par rapport à 1994. La superficie arboricole représente toujours la moitié de la superficie des cultures avec 2155 mille Ha.
- Les puits de surface représentent la principale source des eaux d'irrigation, en effet cette source permet l'irrigation de 44% des superficies irrigables, alors que les barrages et les sondages assurent respectivement l'irrigation de 24% et 25% des superficies.
- Le nombre de tracteurs est estimé à 39 069 unités, contre 35 090 unités en 1994, enregistrant une hausse au cours des dix dernières années de 11,3%. Concernant les moissonneuses batteuses, l'Enquête montre que les exploitations agricoles disposent de 2754 moissonneuses batteuses
- Concernant l'élevage, les résultats de l'Enquête montrent que le cheptel national se compose principalement de 660 mille têtes bovines, 7 millions de têtes ovines, et 1,4 millions de têtes caprines.
- Signalons, enfin, que la population active occupée dans le secteur agricole est estimée à 542 mille actifs au niveau des exploitations dont 293 mille exploitants, 196 mille aide-familiaux, et 53 mille salariés permanents.

Chapitre premier : LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'exploitation agricole est définie comme étant une unité de production qui est mise en valeur pour le compte d'une personne physique ou morale qui en assure la responsabilité technique et financière indépendamment de son statut juridique, de son mode de faire valoir et de sa taille.

Les résultats de l'Enquête montrent que le nombre d'exploitations agricoles est estimé à 516 000 unités couvrant une superficie agricole utile de 5,3 millions d'hectares de terres agricoles contre 471 000 exploitations et 5,3 millions d'hectares en 1994.

Le nombre d'exploitants a connu au cours des dix dernières années une augmentation de 9,5% alors que la superficie agricole a subi une légère baisse de 0,5%, par conséquent la superficie moyenne des exploitations par exploitant a enregistré une baisse de 9%. Aussi, compte tenu de l'accroissement de la population totale, la superficie agricole disponible par habitant a baissé de 16,6%. En effet, les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004 estiment la population totale à 9910,9 mille habitants, contre 8785,4 mille en 1994, situant ainsi la superficie agricole par habitant à 0,5 Ha en 2004 contre 0,6 Ha en 1994.

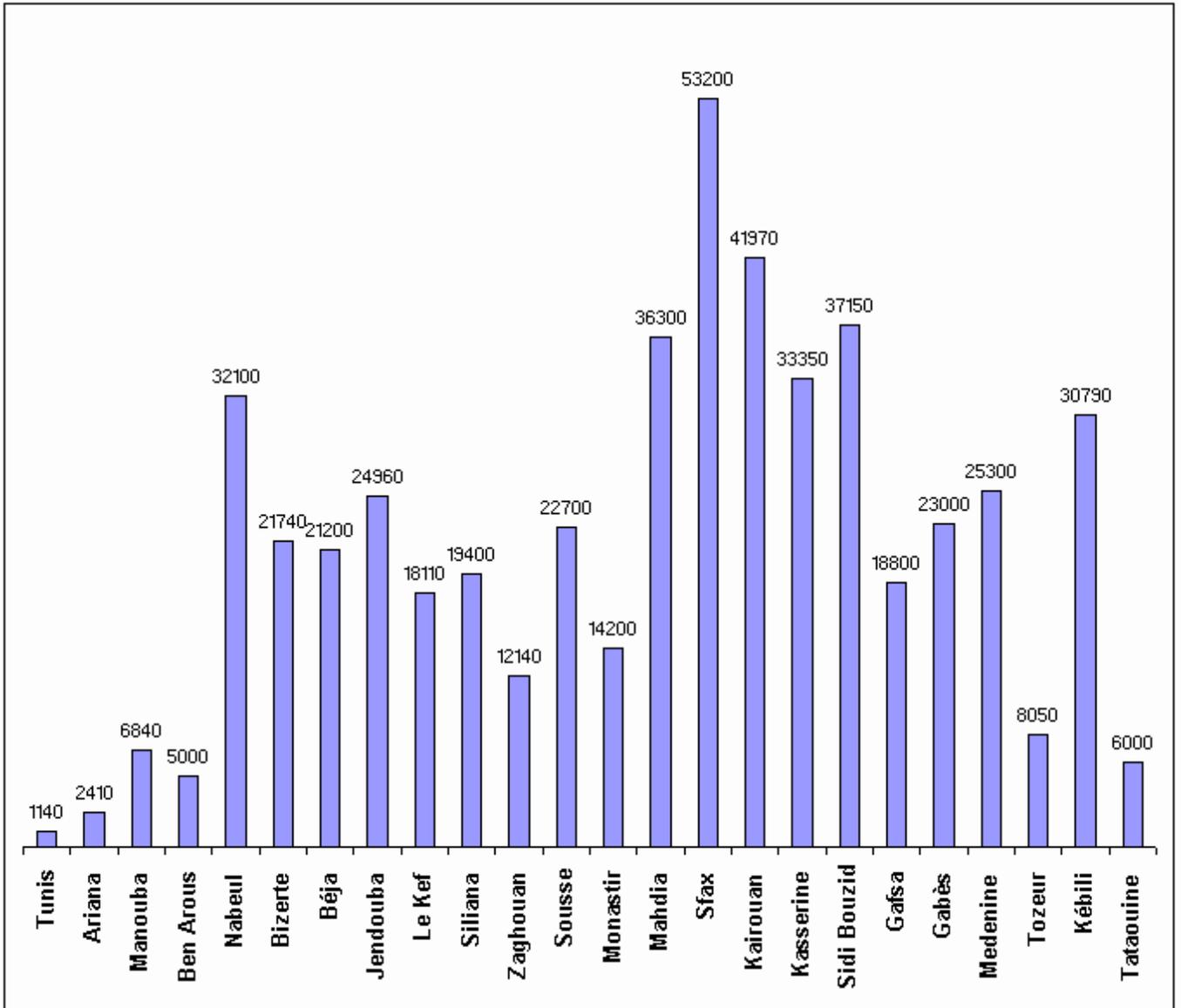
EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE LA SUPERFICIE AGRICOLE

Désignation	Enquête 1961-1962	Enquête 1994-1995	Enquête 2004-2005	Evolution 2004/1994
Nombre d'exploitations (en milliers)	326	471	516	9,5%
Superficie agricole utile (en 1000 Ha)	5 206	5 295	5 271	-0,5%
Superficie moyenne de l'exploitation (en Ha)	16	11,2	10,2	-9,0%
Superficie agricole disponible par habitant (en Ha)	1,2	0,6	0,5	-16,6%

Il est à signaler que l'aménagement foncier qui a intéressé les terres collectives, la restructuration des terres agricoles domaniales et le partage des exploitations par les héritiers constituent les principaux facteurs qui expliquent l'évolution importante du nombre des exploitations agricoles.

La répartition régionale des exploitations agricoles montre que plus de 46% des exploitations se situent au Centre contre 32% au Nord et environ 22% au Sud. Le gouvernorat de Sfax détient la première place en terme de nombre d'exploitations où on dénombre 53200 exploitations, vient ensuite le gouvernorat de Kairouan avec 41970 exploitations, suivi par le gouvernorat de Sidi Bouzid où le nombre d'exploitations s'élève à 37150.

REPARTITION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS SELON LE GOUVERNORAT



Concernant la taille des exploitations, les résultats de l'Enquête montrent que 54% des exploitations disposent de moins de 5 Ha, et détiennent 11% des superficies agricoles, aussi la proportion des exploitations de moins de 10 Ha remonte à 75% du nombre total des exploitations et couvrent une superficie équivalente à 25% de la superficie totale. Alors que les exploitations dont la superficie dépasse 50 Ha ne représentent que 3% de l'ensemble des exploitations et accaparent 34% des superficies agricoles.

**EVOLUTION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS
SELON LA TAILLE**

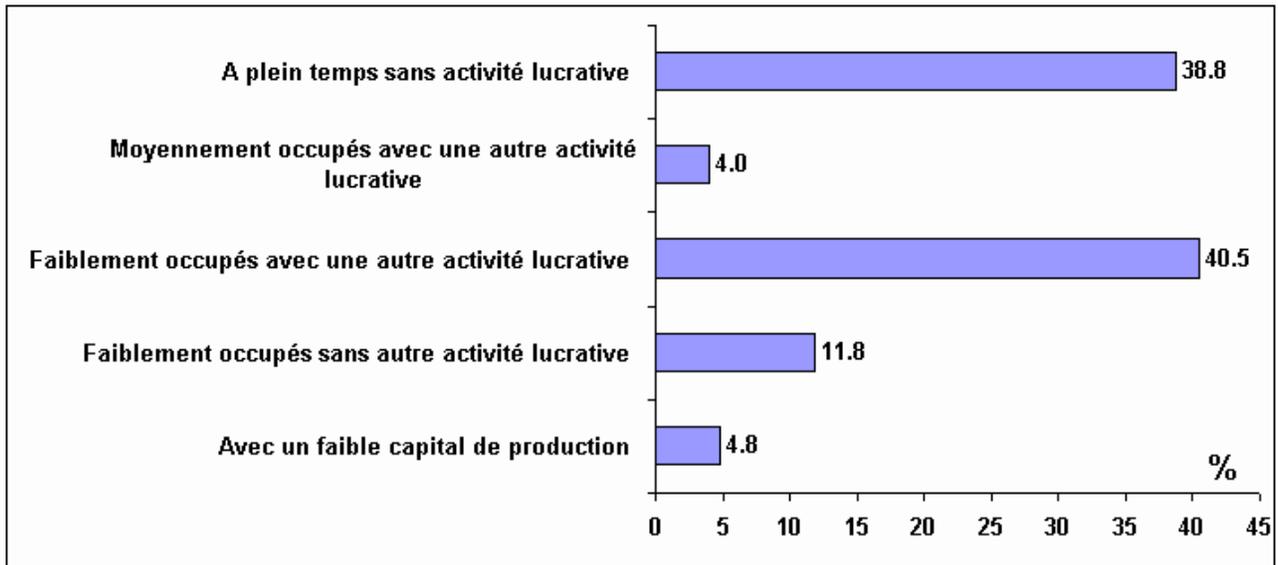
Unité : millier

Taille de l'exploitation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 Ha	133	41%	251	53%	281	54%
De 5 à 10 Ha	73	22%	92	20%	109	21%
De 10 à 50 Ha	106	32%	114	24%	112	22%
De 50 à 100 Ha	9	3%	10	2%	10	2%
100 Ha et plus	5	2%	4	1%	4	1%
Total	326	100%	471	100%	516	100%

En comparaison avec les résultats de l'enquête 61-62 et ceux de 1994, on constate que la moyenne des superficies des exploitations a subi une nette régression due essentiellement au partage des terres par l'héritage. Ce phénomène est beaucoup plus accentué au niveau des petites exploitations (moins 5 Ha) dont le nombre est passé de 133 mille unités au début des années soixante, à 251 mille en 1994 puis à 281 mille actuellement.

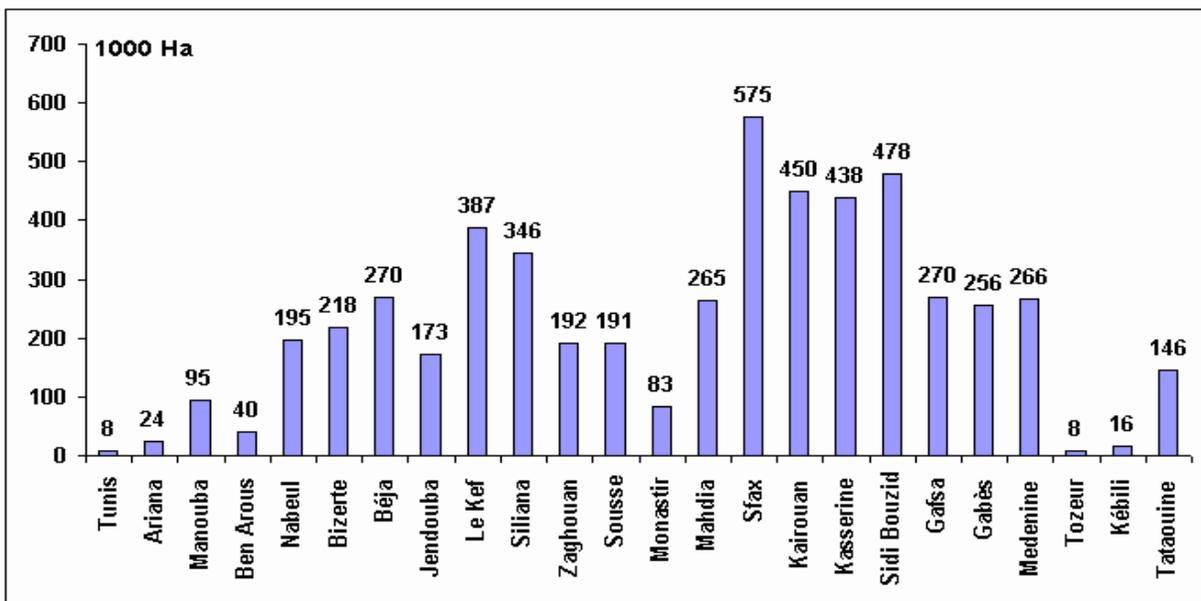
L'enquête de 2004 montre, par ailleurs, que les exploitants qui travaillent à plein temps sans activité lucrative en dehors de l'exploitation détiennent environ 39% du nombre total des exploitations. Alors que ceux qui sont faiblement occupés avec une autre activité lucrative en dehors de l'exploitation disposent de 40% des exploitations.

**REPARTITION DU NOMBRE DES EXPLOITATIONS
SELON LE TYPE D'EXPLOITANT**



Les superficies totales des exploitations agricoles se répartissent à hauteur de 36% dans la région Nord du pays, 46% dans la région Centre et 18% dans le Sud. Les exploitations agricoles des gouvernorats de Sfax, Sidi Bouzid et Kairouan couvrent des superficies respectives de 575 mille Ha, 478 mille Ha et 450 mille Ha.

**REPARTITION DE LA SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
SELON LE GOUVERNORAT**



Par ailleurs, la répartition des terres agricoles utiles selon la taille des exploitations montre l'importance des exploitations de taille moyenne (de 10 à moins de 50 Ha) qui couvrent 41% des terres agricoles ainsi que celle des grandes exploitations (50 Ha et plus) qui touchent 34% des terres agricoles.

EVOLUTION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILES SELON LA TAILLE

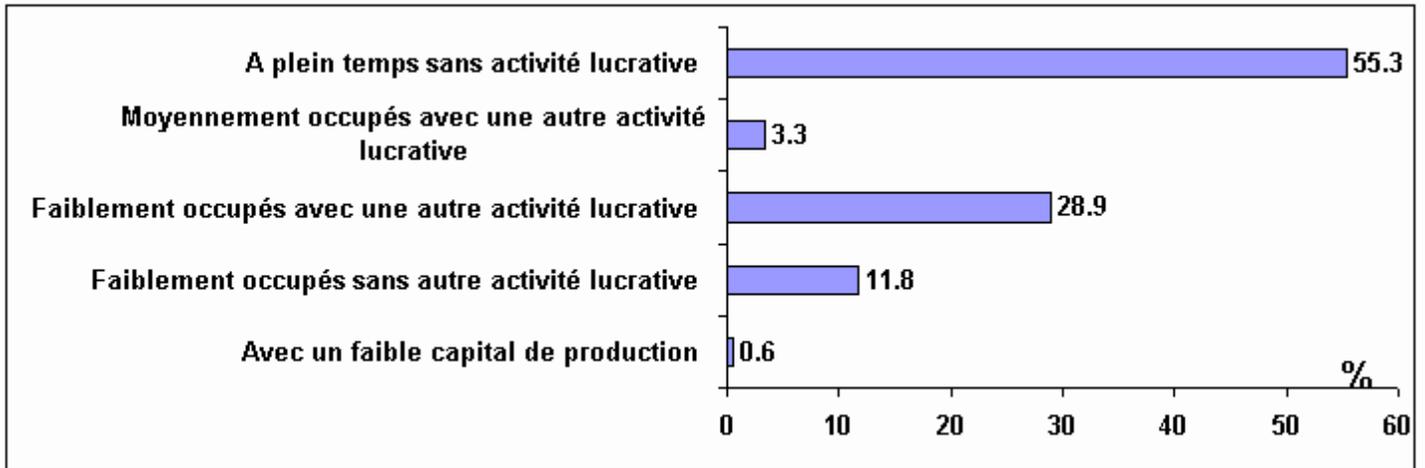
Unité : 1000 Ha

Taille de l'exploitation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Moins de 5 Ha	318	6%	471	9%	556	11%
De 5 à 10 Ha	531	10%	643	12%	757	14%
De 10 à 50 Ha	2 275	44%	2 235	42%	2 177	41%
De 50 à 100 Ha	583	11%	645	12%	651	12%
100 Ha et plus	1 499	29%	1 301	25%	1 127	22%
Total	5 206	100%	5 295	100%	5 271	100%

Notons, par ailleurs, que 54% des exploitants détiennent des exploitations de moins de 5 Ha et gèrent seulement 11% des superficies agricoles utiles, alors que 1% des exploitants détient des exploitations de 100 Ha et plus et gère 22% des superficies agricoles utiles.

La répartition de la superficie agricole utiles selon le type d'exploitant montre que les exploitants ayant un faible capital de production détiennent seulement 0,6% des terres agricoles utiles, alors que ceux qui sont occupés à plein temps sans aucune activité lucrative en dehors de l'exploitation disposent de plus de la moitié des terres agricoles utiles (55,3%).

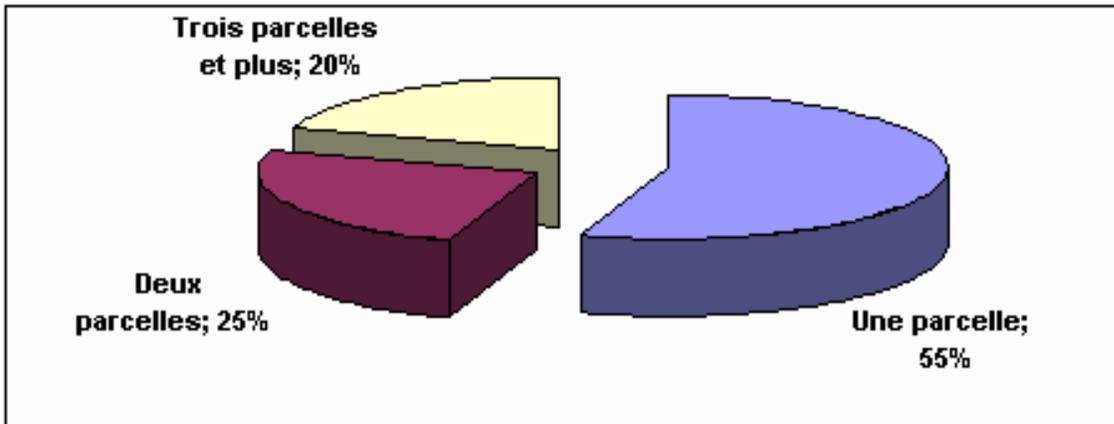
REPARTITION DE LA SUPERFICIE AGRICOLE UTILE DES EXPLOITATIONS SELON LE TYPE D'EXPLOITANT



Parmi les données structurelles fortement liées à la gestion des exploitations agricoles figure le nombre de parcelles par exploitation. Ce nombre est passé de 2 parcelles par exploitation en 1994 à 1,8 en 2004, sachant que plus de la moitié (55%) des exploitations est composée d'une seule parcelle alors que 25% sont composées de deux parcelles et que 20% sont composées de 3 parcelles et plus.

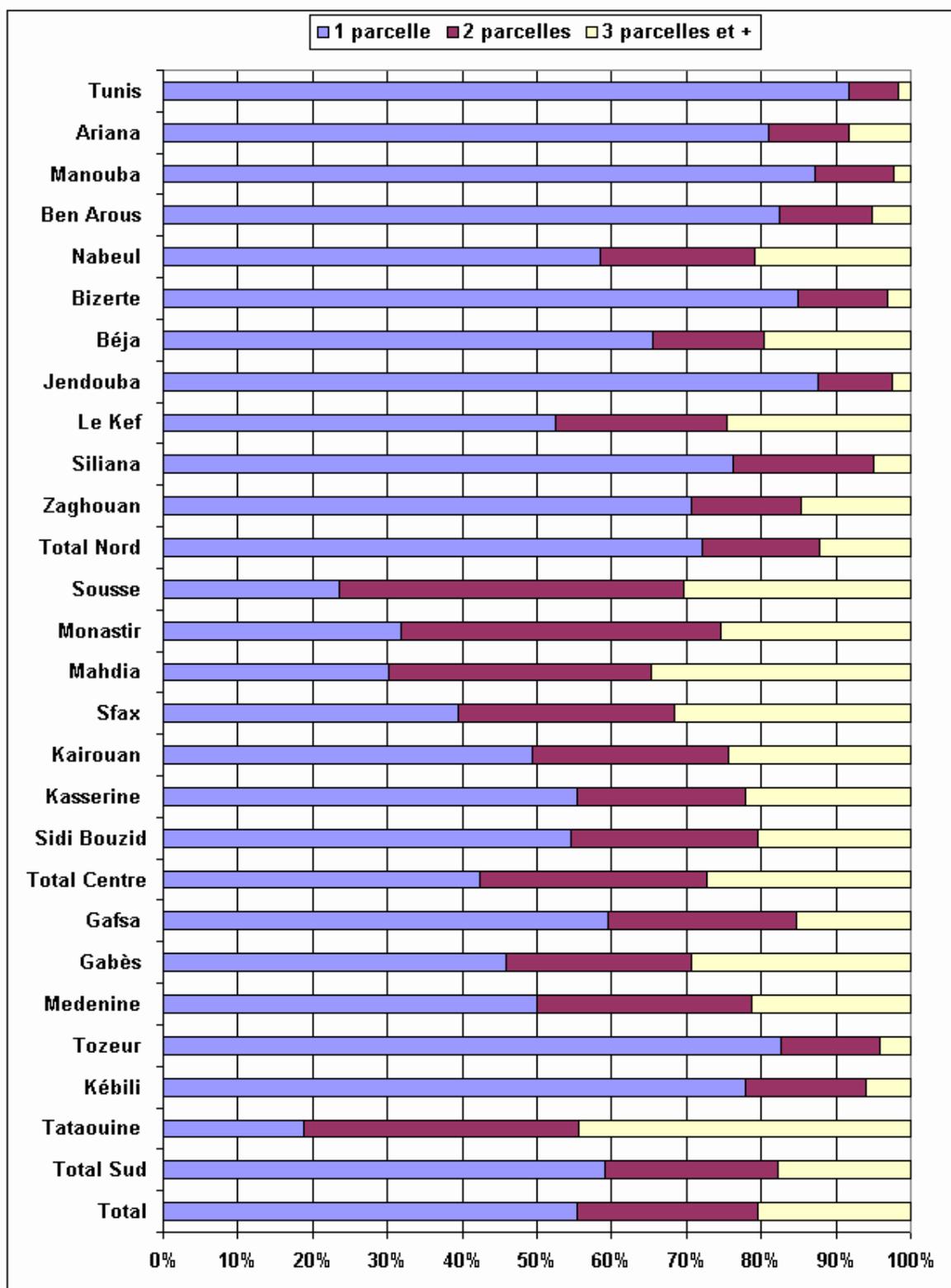
La parcelle est une portion de terrain continue faisant partie d'une exploitation agricole. Les parcelles d'une même exploitation doivent être distancées d'au moins 500 mètres, sachant qu'une parcelle peut être traversée par un oued, une piste ou une route et peut être composée d'un ou de plusieurs champs.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE PARCELLES



Les exploitations composées de plus d'une parcelle se trouvent surtout dans les gouvernorats du Centre où environ 42% des exploitations sont composées d'une seule parcelle. La proportion des exploitations composées de plus d'une parcelle dépasse 60% dans les gouvernorats de Sousse, Mahdia, Monastir et Sfax.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE PARCELLES ET LE GOUVERNORAT



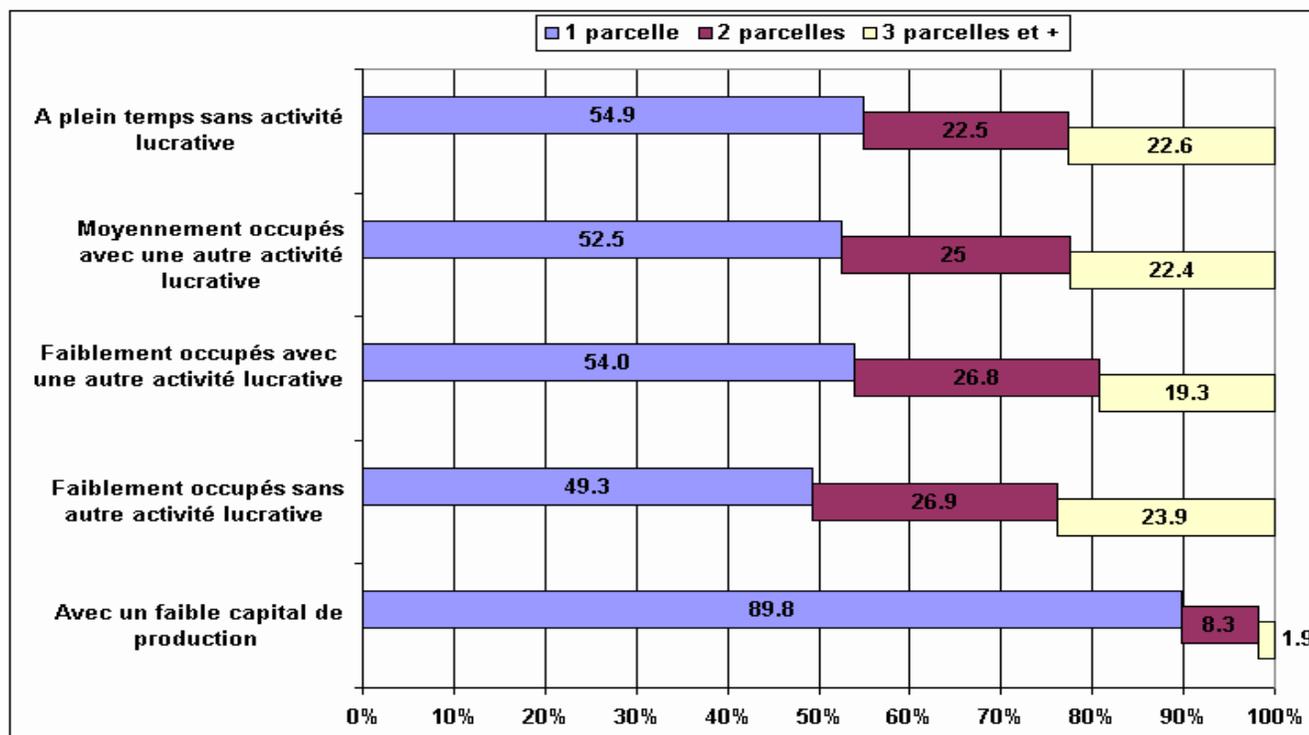
Plus des deux tiers (69%) des exploitations de moins de 5 Ha sont composées d'une seule parcelle, cette proportion se situe à 31% seulement pour les exploitations de taille supérieure à 100 Ha et 26% pour les exploitations de taille 50 à 100 Ha.

**REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE
PARCELLES ET LA TAILLE DE L'EXPLOITATION (en %)**

Taille de l'exploitation	Une parcelle	Deux parcelles	Trois parcelles et plus	Total
Moins de 5 Ha	69%	22%	9%	100%
De 5 à 10 Ha	44%	30%	26%	100%
De 10 à 50 Ha	33%	26%	41%	100%
De 50 à 100 Ha	26%	22%	52%	100%
100 Ha et plus	31%	21%	48%	100%
Total	56%	24%	20%	100%

Près de 9 exploitants sur 10 ayant un faible capital de production disposent d'une seule parcelle. Pour les autres types d'exploitants environ la moitié d'entre eux détient des exploitations composées de plus d'une parcelle.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LE NOMBRE DE PARCELLES ET LE TYPE D'EXPLOITANT



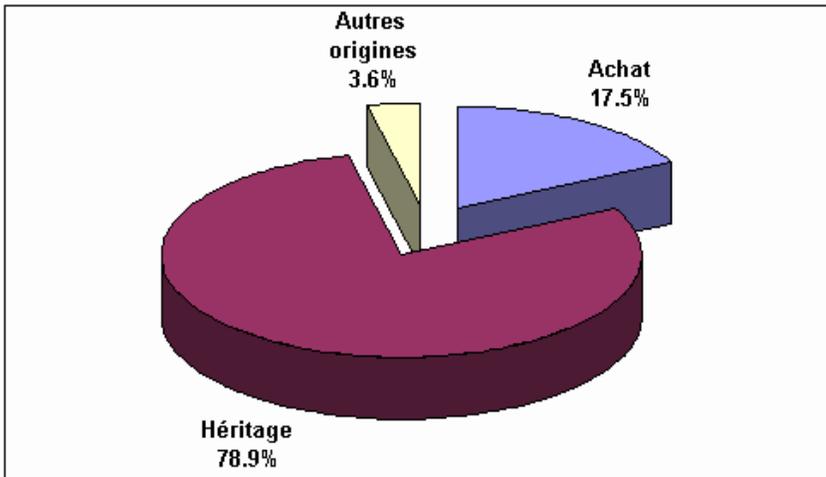
L'Enquête montre que le mode de faire valoir direct prend de plus en plus d'ampleur puisqu'il touche près de 95% des parcelles en 2004 alors qu'il concernait 91% des parcelles en 1994 et près de 82% au début des années soixante. Cette proportion varie selon les gouvernorats de 82,3% à Manouba à 99,9% à Gafsa. En revanche la prise en location ne concerne que 2,2% du nombre total de parcelles.

EVOLUTION DES PARCELLES PAR MODE DE FAIRE-VALOIR DES EXPLOITATIONS

Désignation	Enquête 1961-1962	Enquête 1994-1995	Enquête 2004-2005
Direct	81,5%	91,0%	94,8%
Location	7,5%	2,5%	2,2%
Métayage et autres	11,0%	6,5%	3,0%
Total	100%	100%	100%

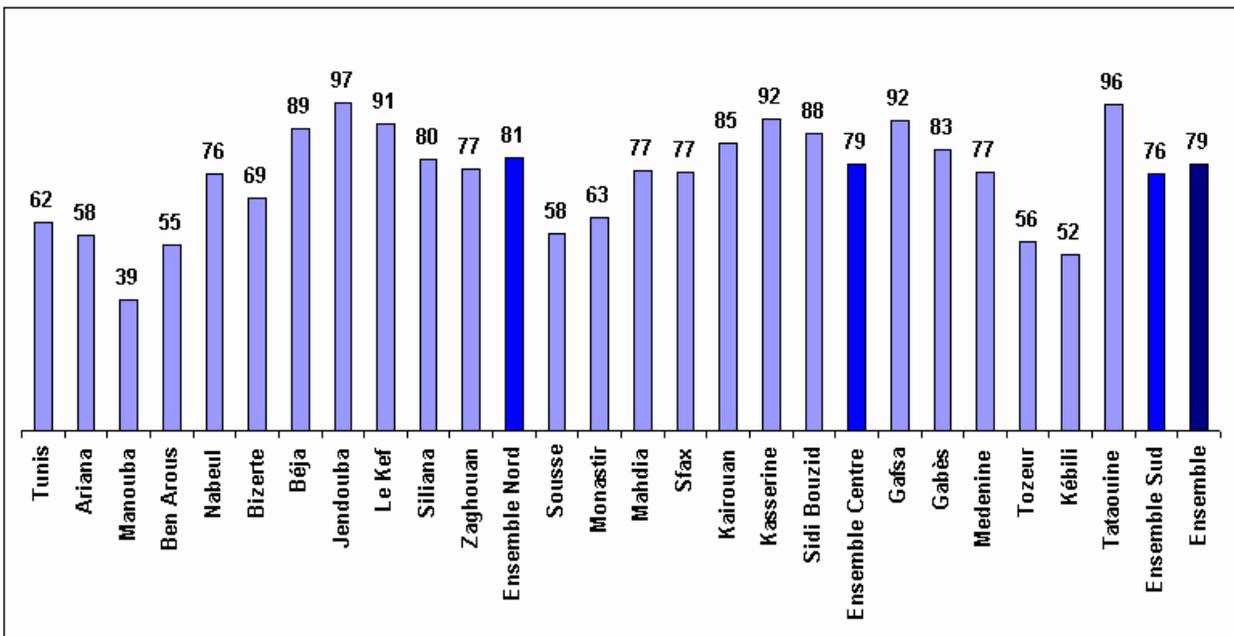
Par ailleurs, les résultats de l'Enquête montrent que l'héritage représente la principale source de propriété des parcelles exploitées en mode faire valoir direct.

REPARTITION DES PARCELLES EN MODE DE FAIRE VALOIR DIRECT SELON LA SOURCE DE PROPRIETE



La proportion des parcelles exploitées en mode faire valoir direct acquises par héritage connaît une très forte variation d'un gouvernorat à l'autre. En effet, les résultats montrent que, dans le gouvernorat de Jendouba, les parcelles acquises par héritage représentent 97% de l'ensemble des parcelles.

PROPORTION DES PARCELLES ACQUISES PAR HERITAGE SELON LES GOUVERNORATS (en %)



Pour ce qui est de la forme juridique de gestion de l'exploitation, il est à signaler que les personnes morales ne représentent qu'une faible fraction des exploitants agricoles puisque leur nombre est estimé à 493 unités (contre 428 unités en 1994) composées essentiellement de Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole, de Sociétés, d'Unités Coopératives de Production Agricole, et d'Agro-Combinats. Ces entreprises détiennent près de 364 500 Ha, soit près de 6,8% des terres agricoles, contre respectivement 482 000 Ha et 9% des terres agricoles en 1994.

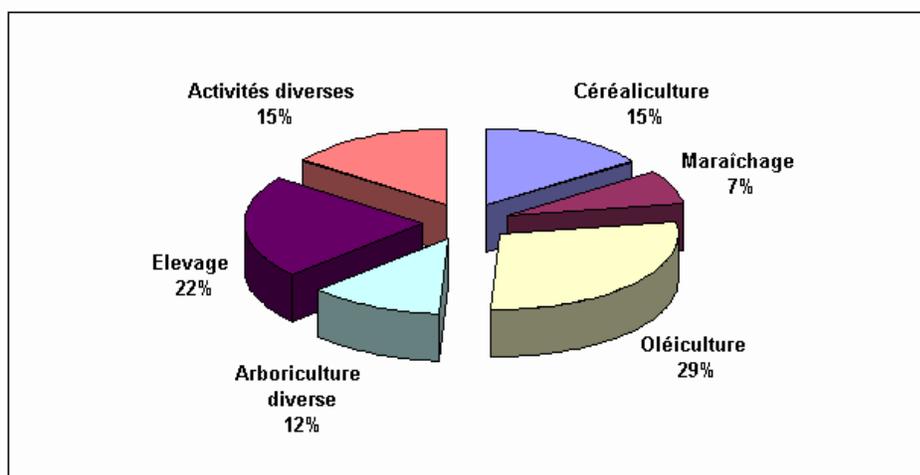
IMPORTANCE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES GERÉES PAR DES PERSONNES MORALES

Région	Nombre des exploitations	Superficies cultivées (1000 Ha)	Part des superficies gérées par des personnes morales
Nord	365	199,8	10,3%
Centre	99	152,2	6,1%
Sud	29	12,5	1,3%
Ensemble	493	364,5	6,8%

D'autre part, interrogés sur le mode de gestion des exploitations, 98,9% des exploitants agricoles déclarent qu'ils assurent eux même la gestion de leur exploitation, contre une proportion ne dépassant pas 1% des exploitants qui délèguent la gestion à un gérant.

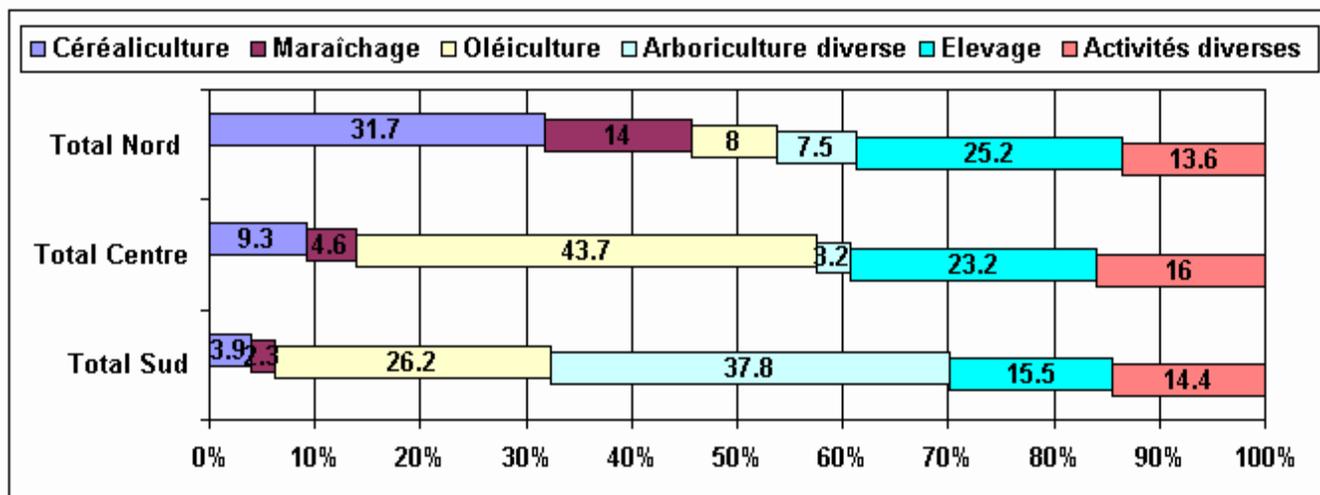
La répartition des exploitations par activité principale selon les déclarations des exploitants montre une diversification notable de l'activité agricole en Tunisie. En effet, même si l'oléiculture reste l'activité la plus fréquente considérée par 29% des exploitants comme activité principale, l'élevage et la céréaliculture représentent eux aussi des activités non moins importantes avec respectivement 22% et 15% des exploitants déclarants ces activités comme principales au sein de leurs exploitations.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE



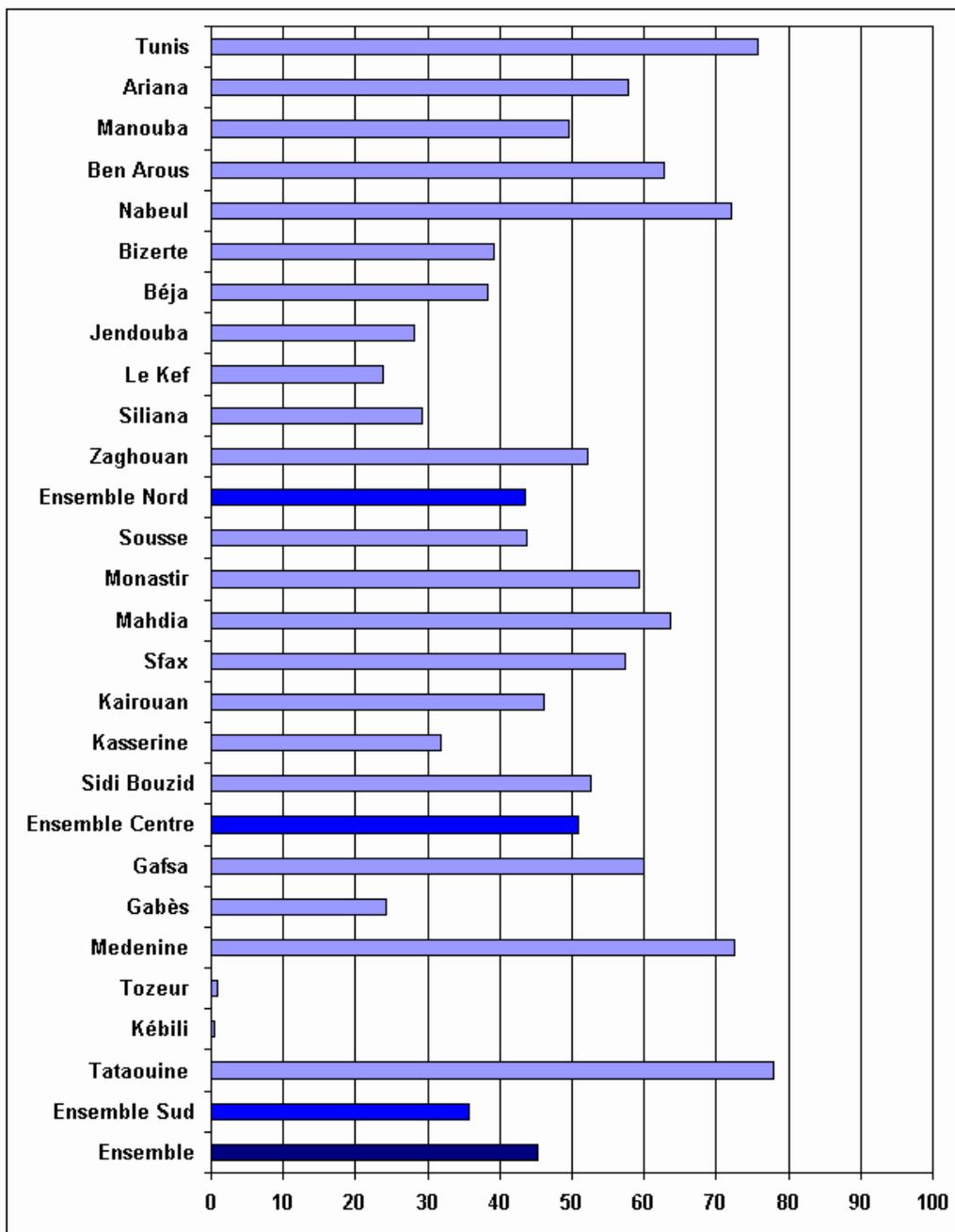
La répartition des exploitations selon l'activité principale varie selon les régions, près de 32% des exploitants du Nord déclarent la céréaliculture est l'activité principale de leurs exploitations, alors que dans le Centre l'oléiculture est considérée comme l'activité la plus fréquente par contre dans la région du Sud c'est l'arboriculture fruitière qui est considérée par la majorité des exploitants comme l'activité principale de leurs exploitations.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'ACTIVITE PRINCIPALE ET LES REGIONS



Par ailleurs, les résultats de l'Enquête de 2004 dénotent que 45,3% des exploitations sont approvisionnées en eau potable. Ce taux varie considérablement selon les gouvernorats, il dépasse 70% à Tataouine, Médenine, Nabeul et Tunis, contre 0,9% et 0,4% respectivement dans les gouvernorats de Tozeur et Kébili.

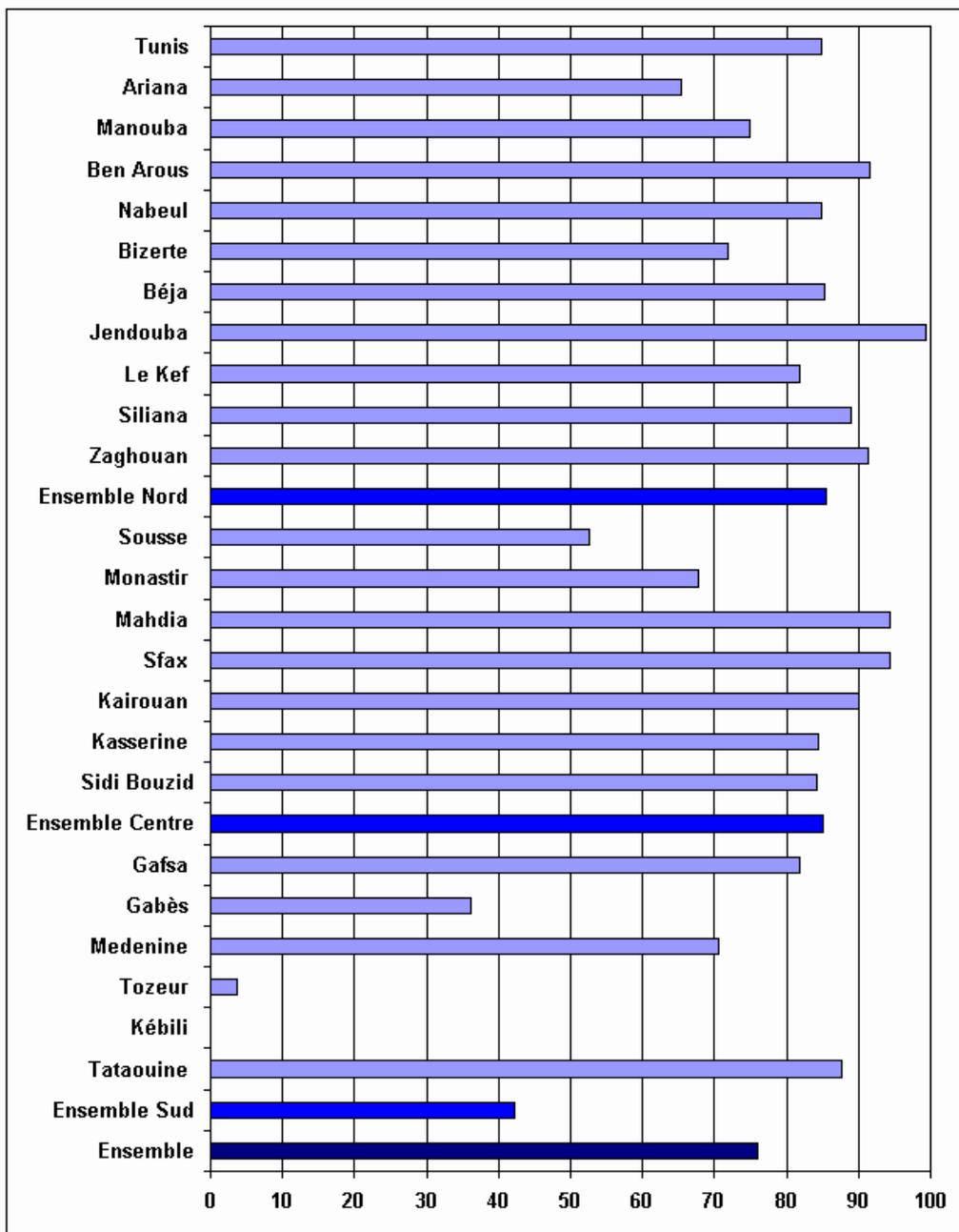
**TAUX D'APPROVISIONNEMENT DES EXPLOITATIONS
EN EAU POTABLE SELON LES GOUVERNORATS (en %)**



L'approvisionnement en électricité touche 76% des exploitations, ce taux atteint 99,4% à Jendouba, 94,4% à Mahdia, 94,3% à Sfax, 91,5% à Ben Arous et 90% à Kairouan.

Le taux d'électrification des exploitations agricole descend à 3,6% à Tozeur et 0,3% à Kebili.

**TAUX D'APPROVISIONNEMENT DES EXPLOITATIONS
EN ELECTRICITE SELON LES GOUVERNORATS (en %)**

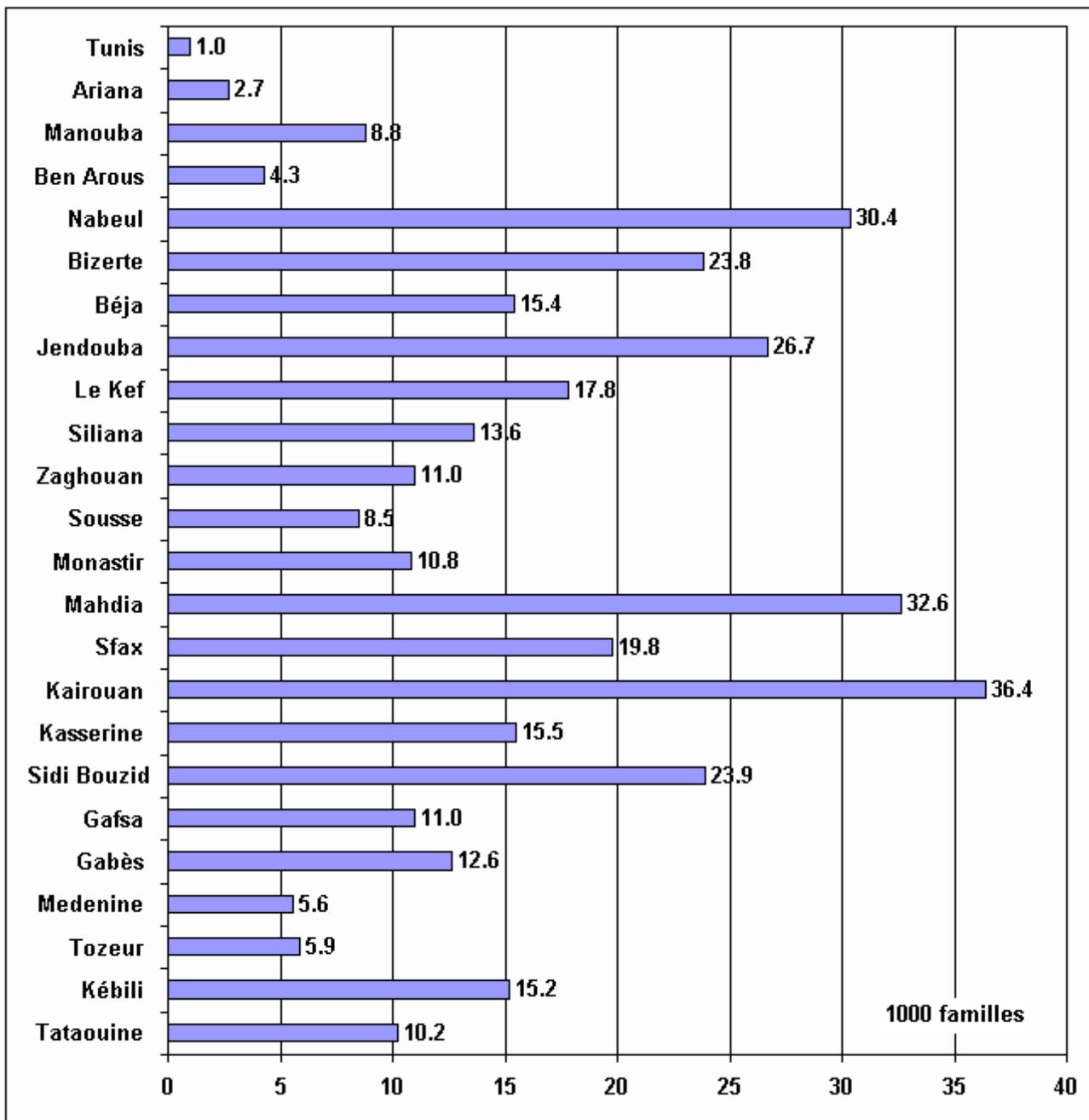


Les
de

résultats

L'enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles montre que le nombre de familles vivant entièrement de l'exploitation s'élève à 363,6 mille. Celles-ci sont localisées essentiellement dans le nord (43%) et dans le Centre (41%).

**NOMBRE DE FAMILLES VIVANT ENTIÈREMENT
DE L'EXPLOITATION SELON LES GOUVERNORATS**



Notons par ailleurs, que 41,8% des exploitants déclarent qu'ils n'ont aucune famille vivant entièrement de leur exploitation.

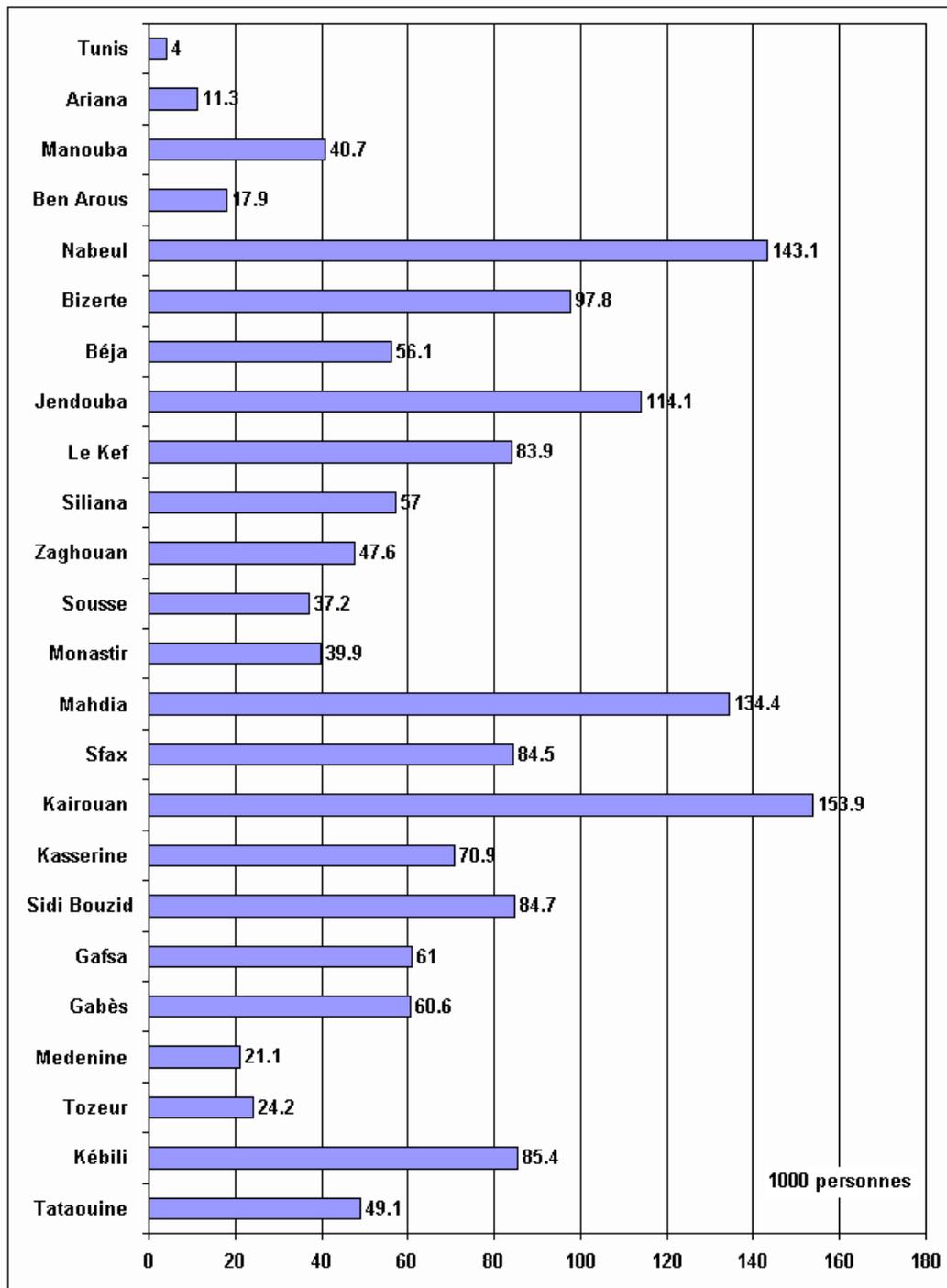
REPARTITION DES FAMILLES VIVANT ENTIEREMENT DE L'EXPLOITATION SELON LA TAILLE DE L'EXPLOITATION

Tailles de l'exploitation	Familles
Moins de 5 Ha	43%
5-10 Ha	21%
10-50 Ha	28%
50 Ha et +	8%
Total	100

Ces familles dépendent très souvent d'exploitations de petites tailles, en effet, 43% des familles vivant entièrement des exploitations se trouvent dans des exploitations de moins de 5 Ha et 21% dans des exploitations de 5 à 10 Ha.

Parallèlement le nombre de personnes vivant entièrement de l'exploitation est estimé selon les données de l'Enquête à 1,580 million. La distribution régionale des personnes vivant entièrement de l'exploitation agricole montre que leur nombre atteint environ 154 mille dans le gouvernorat de Kairouan, 143 mille dans le gouvernorat de Nabeul et 134 mille dans le gouvernorat de Mahdia.

**NOMBRE DE PERSONNES VIVANT ENTIEREMENT
DE L'EXPLOITATION SELON LES GOUVERNORATS**



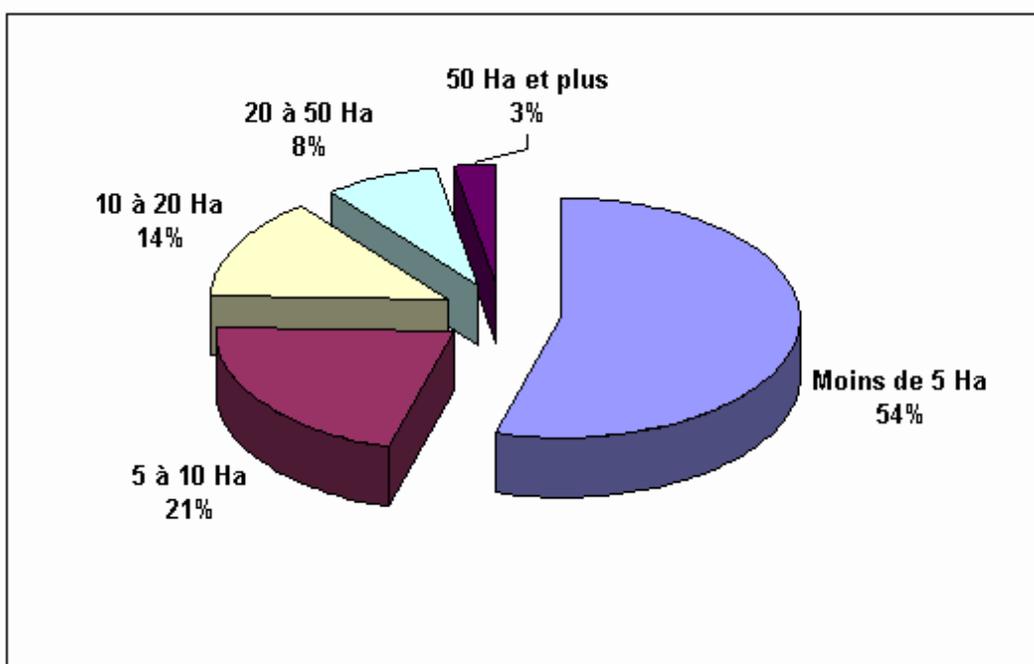
Chapitre deuxième : LES EXPLOITANTS AGRICOLES

L'exploitant agricole est la personne physique ou morale qui exploite une terre ou pratique de l'élevage de rente pour son propre compte. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité du travail courant de la gestion à un salarié appelé "gérant".

Le nombre des exploitants agricoles est estimé à 516 000 exploitants dont 46% sont situés au Centre, 32% au Nord et le reste au Sud.

La répartition des exploitants selon la taille des exploitations montre que plus de la moitié (54%) détiennent des exploitations de moins de 5 Ha et 21% ont des exploitations de 5 à 10 Ha.

REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LA TAILLE DE L'EXPLOITATION



Par ailleurs, les exploitants qui résident en milieu non communal représentent 69% du nombre total des exploitants et détiennent 82% de la superficie totale.

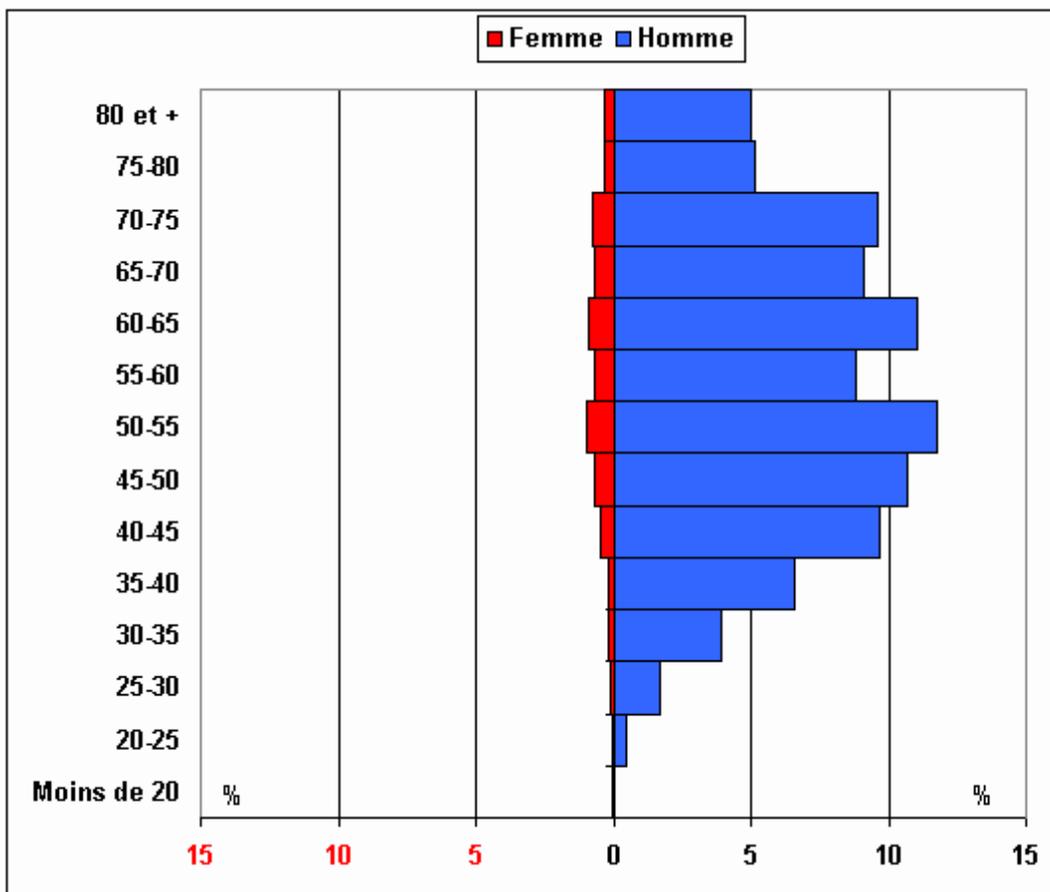
REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Désignation	Milieu de résidence				Total	
	Communal		Non communal			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nombre d'exploitants	161247	31.3	354603	68.7	515850	100
Superficie (1000 Ha)	1000.1	18.5	4391.8	81.5	5391.9	100

En ce qui concerne l'âge des exploitants agricoles, il est à signaler que la proportion des exploitants âgés de plus de 60 ans est passée de 21% au début des années soixante à 37% en 1994 pour se situer en 2004 à 43%.

La pyramide des âges des exploitants agricoles illustre bien ce phénomène de vieillissement de la population d'exploitants agricoles. La majorité des exploitants est constituée de personnes âgées de plus de 50 ans alors que la base de la pyramide est très pointue.

PYRAMIDE DES AGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES



Parallèlement, la part des superficies cultivées par les exploitants de plus de 60 ans se situe actuellement à 46% des terres agricoles contre 40% en 1994 et 24% au début des années soixante.

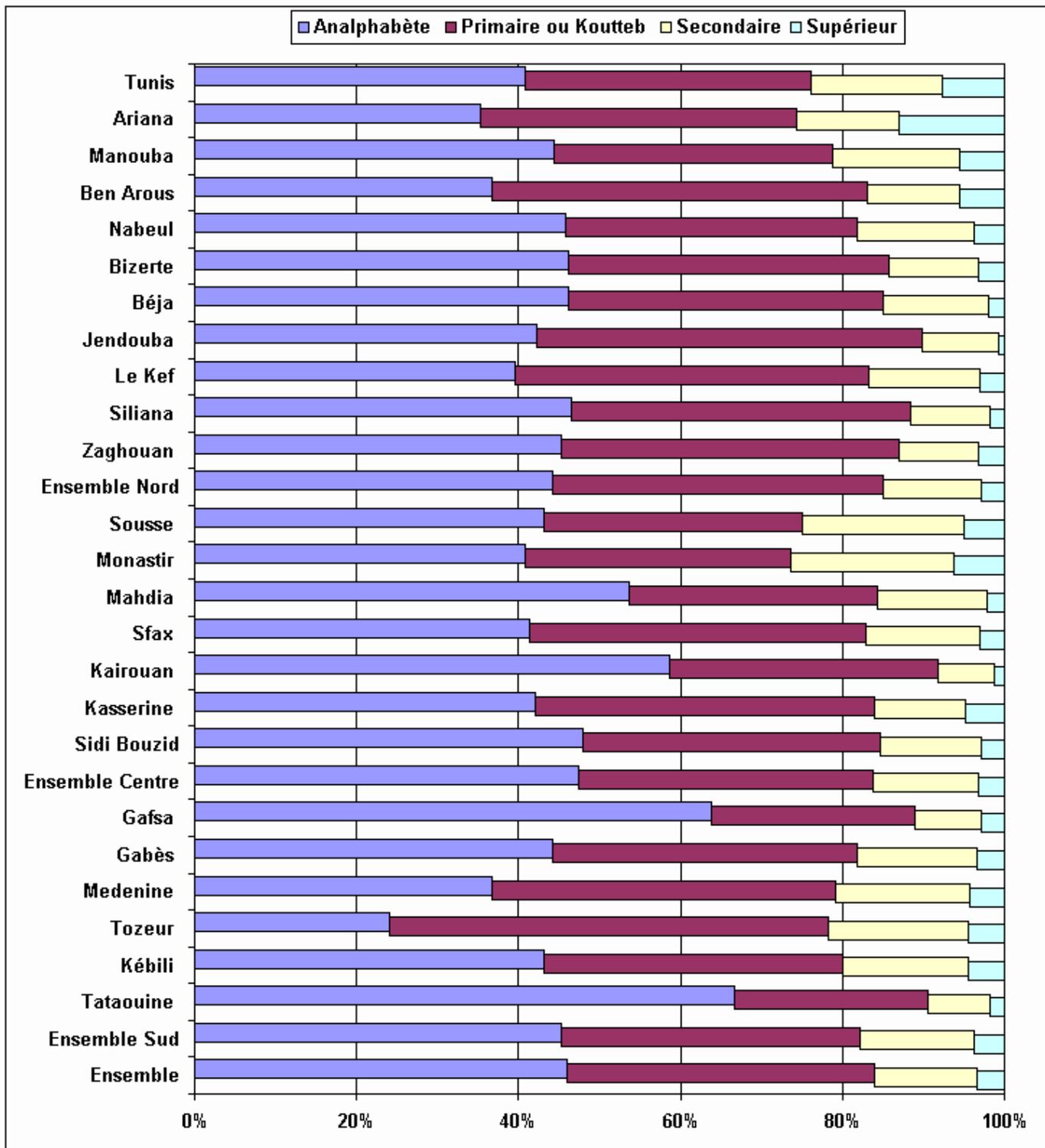
**EVOLUTION DE LA PROPORTION DES EXPLOITANTS SELON
LEUR AGE (en %)**

Age de l'exploitant	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Exploitants	Superficie	Exploitants	Superficie	Exploitants	Superficie
Moins de 40 ans	33%	27%	21%	19%	13%	11%
De 40 à 60 ans	46%	49%	42%	41%	44%	43%
60 ans et plus	21%	24%	37%	40%	43%	46%

Concernant le niveau d'instruction des exploitants agricoles, il est à signaler que 84% d'entre eux n'ont pas dépassé l'enseignement primaire, 14% ont un niveau secondaire ou professionnel, alors que 3% seulement (16 500 exploitants) ont suivi des études supérieures.

Le taux d'analphabétisme chez les exploitants agricoles est estimé à 46%, selon les gouvernorat ce taux est très souvent supérieur à 40% et atteint le pic de 67% dans le gouvernorat de Tataouine.

**REPARTITION DES EXPLOITANTS
SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION ET LE GOUVERNORAT**



Le nombre d'exploitants de sexe féminin se situe à 32 980 contre 26 400 en 1994, enregistrant une augmentation globale sur toute la période de près de 25%. En revanche le nombre d'exploitants de sexe masculin a atteint 482 900 en 2004, contre 444 600 en 1994, soit une augmentation sur la même période de 8,6%. Notons que les exploitants de sexe féminin détiennent 4% des superficies agricoles.

La majorité des exploitants agricoles de sexe féminin se situent dans les régions du Centre où elles représentent 57% de l'ensemble des femmes exploitantes agricoles, contre 24% dans le Nord et 19% dans le Sud.

Les résultats montrent aussi que les exploitantes faiblement occupées sans activité lucrative en dehors de l'exploitation représentent 31% de l'ensemble des femmes, contre uniquement 10,5% pour les hommes. De même, les exploitantes faiblement occupées avec une autre activité lucrative représentent 23,8% pour les femmes, contre 41,6% pour les exploitants de sexe masculin.

REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LE TYPE ET LE SEXE (en %)

Type d'exploitant	Homme	Femme	Ensemble
A plein temps sans activité lucrative	39.0	36.9	38.8
Moyennement occupés avec une autre activité lucrative	4.2	1.1	4.0
Faiblement occupés avec une autre activité lucrative	41.6	23.8	40.5
Faiblement occupés sans autre activité lucrative	10.5	31.0	11.8
Avec un faible capital de production	4.7	7.2	4.8
Total	100	100	100

Par ailleurs, on constate que le niveau d'expérience des exploitants dans le domaine agricole est appréciable puisque 60% d'entre-eux exercent l'activité agricole depuis plus de 20 ans et 18% depuis au moins 10 ans.

Les résultats de l'enquête indiquent que la proportion des exploitants consacrant la majeure partie de leur temps à l'exploitation a régressé de 51% au début des années soixante à 45% en 1994 pour se situer à 44% actuellement.

EVOLUTION DE LA PROPORTION DES EXPLOITANTS QUI CONSACRENT PLUS DE LA MOITIE DE LEUR TEMPS A L'EXPLOITATION (en %)

Taille de l'exploitation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Exploitants	Superficie	Exploitants	Superficie	Exploitants	Superficie
Moins de 20 Ha	46%	47%	37%	51%	42%	47%
De 20 à 100 Ha	73%	80%	62%	64%	60%	61%
100 Ha et plus	87%	84%	77%	63%	75%	80%
Ensemble	51%	71%	45%	58%	44%	59%

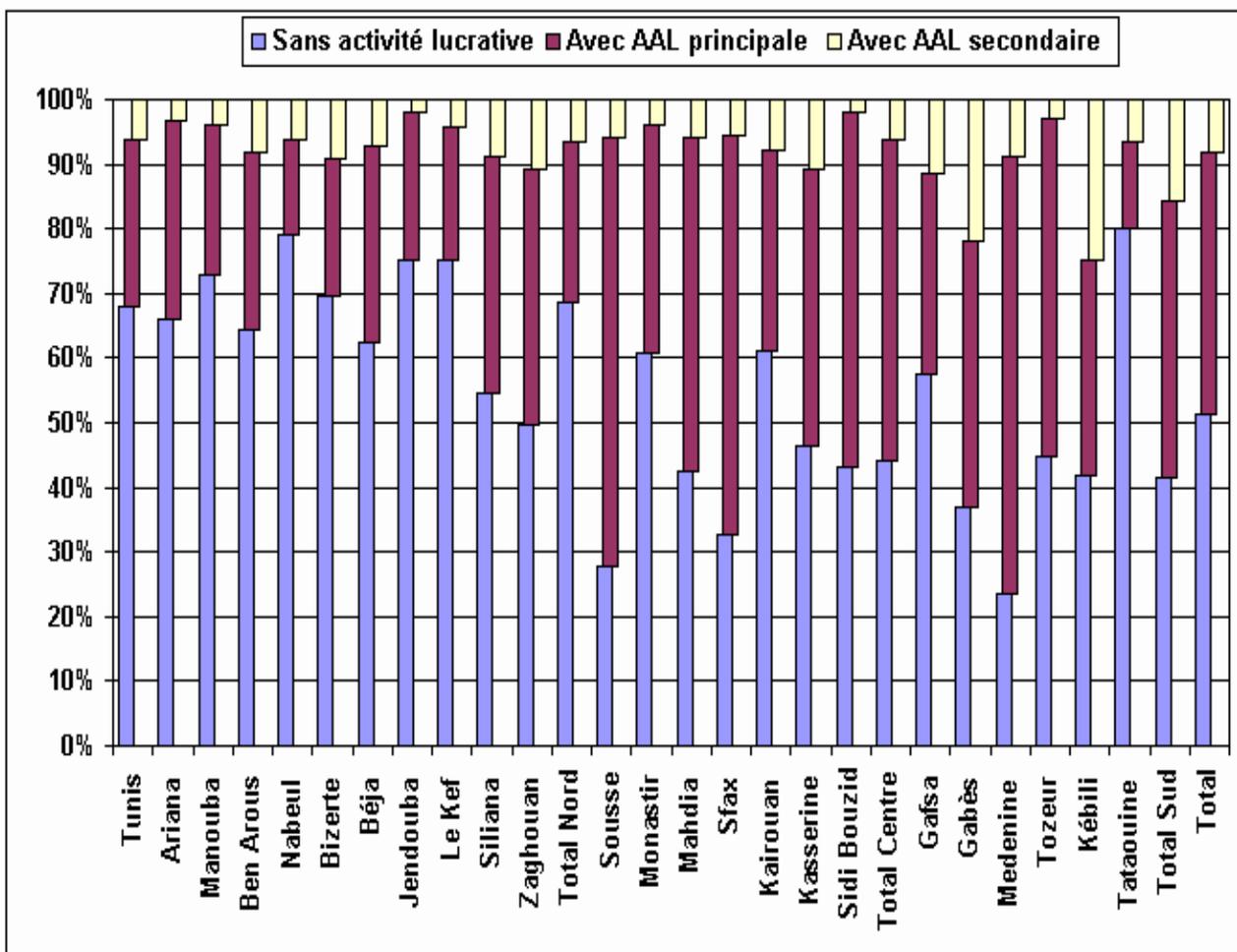
En ce qui concerne la diversification des sources de revenu de l'exploitant agricole, on note que 40% des exploitants exercent une activité principale en dehors de l'exploitation, contre 35% en 1994. Ce taux oscille entre 20% pour les grands exploitants (50 Ha et plus) et 46% pour les petits exploitants (moins de 5 Ha).

REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LEUR ACTIVITE EN DEHORS DE L'EXPLOITATION (en %)

Taille de l'exploitation	Sans activité en dehors de l'exploitation	Avec activité principale en dehors de l'exploitation	Avec activité secondaire en dehors de l'exploitation	Total
Moins de 5 Ha	45%	46%	9%	100%
De 5 à 10 Ha	53%	40%	7%	100%
De 10 à 50 Ha	64%	29%	7%	100%
50 Ha et plus	76%	20%	4%	100%
Total	52%	40%	8%	100%

Les résultats montrent également que 52% de l'ensemble des exploitants agricoles n'exercent aucune activité en dehors de l'exploitation et qu'environ 8% exercent une activité secondaire en dehors de l'exploitation. Par région, la proportion d'exploitants n'exerçant aucune activité lucrative en dehors de l'exploitation varie de 80% dans le gouvernorat de Tataouine à 28% à Sousse.

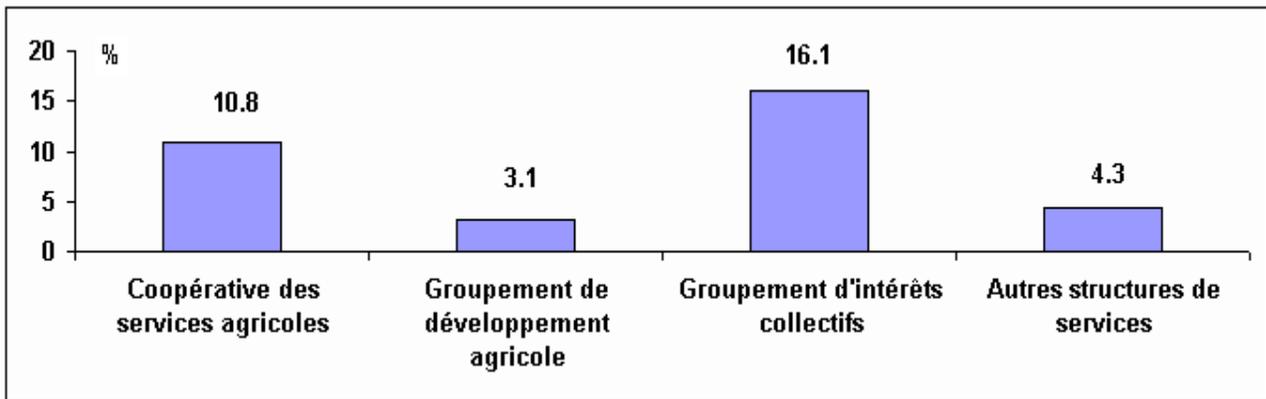
REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON LEUR ACTIVITE EN DEHORS DE L'EXPLOITATION (en %)



Chapitre troisième : LES SERVICES AGRICOLES

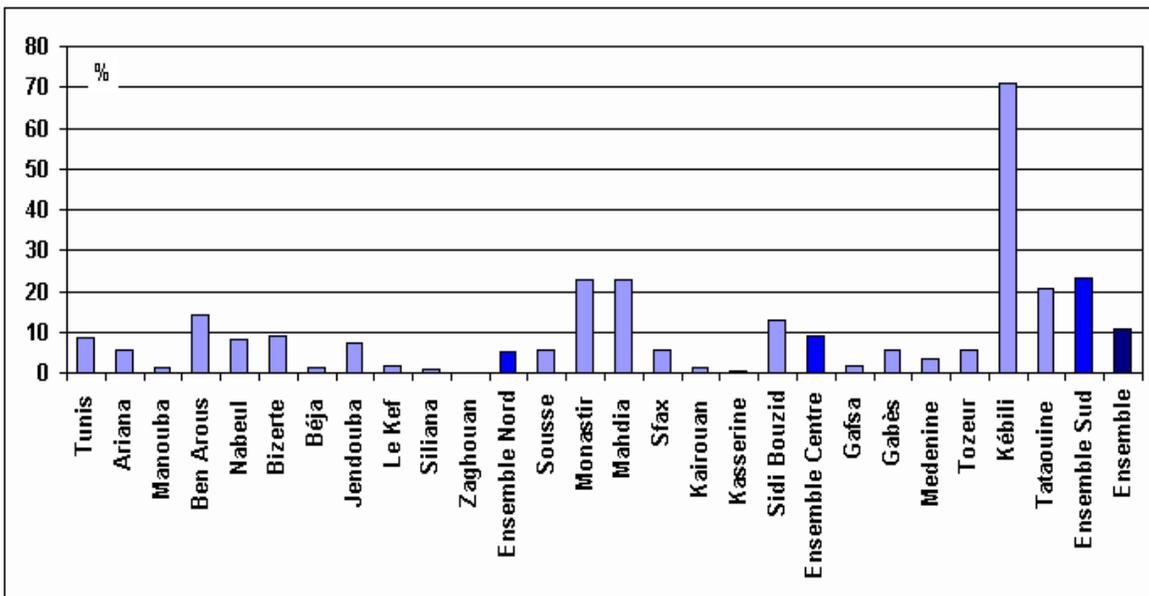
Les résultats de l'enquête montrent que la proportion des exploitants ayant bénéficié des services agricoles est relativement faible. En effet, d'après les déclarations des exploitants, ceux-ci n'ont bénéficié des services des coopératives des Services Agricoles qu'à hauteur de 10,8% d'entre eux, alors que ceux qui ont profité des services des Groupements d'Intérêts Collectifs représentent 16,1%, tandis que les Groupements de Développement Agricole ne sont cités que par une minorité de 3,1%.

**PROPORTION D'EXPLOITANTS
AYANT BENEFICIE DES SERVICES AGRICOLES (en %)**



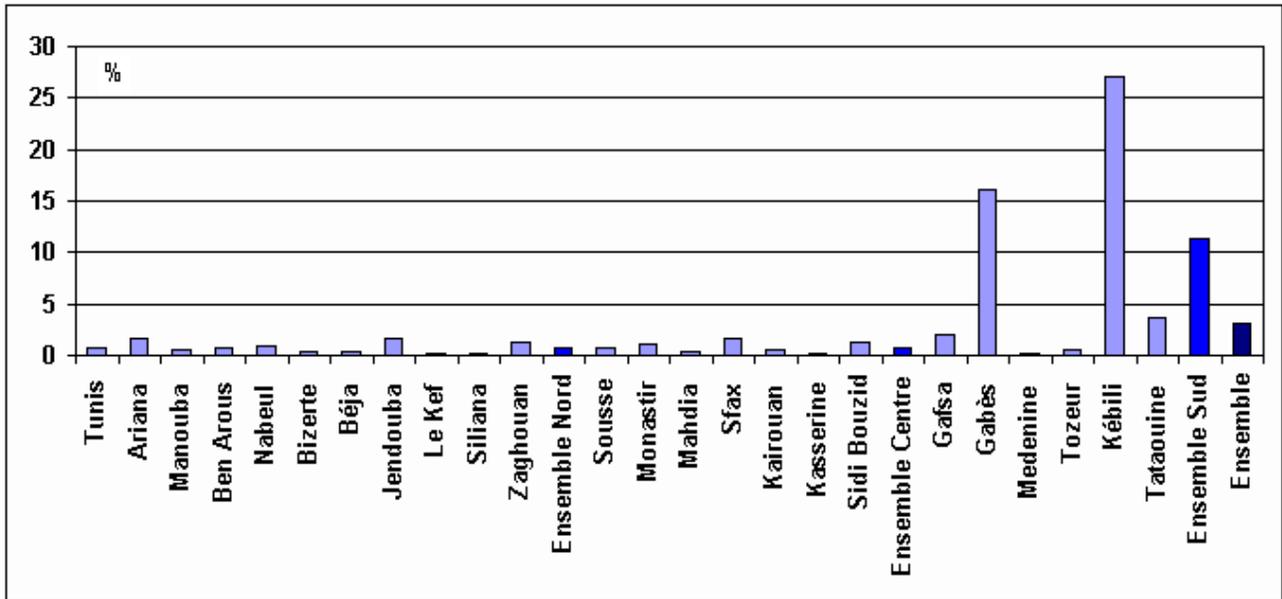
Les Coopératives des Services Agricoles sont relativement plus actives dans les régions du Sud et du Centre, précisément dans les gouvernorats de Kébili, Tataouine, Mahdia et Monastir où les proportions d'exploitants ayant bénéficié des services des Coopératives dépassent 20% de l'ensemble des exploitants.

**PROPORTION D'EXPLOITANTS AYANT BENEFICIE DES SERVICES AGRICOLES DES
COOPERATIVES(en %)**



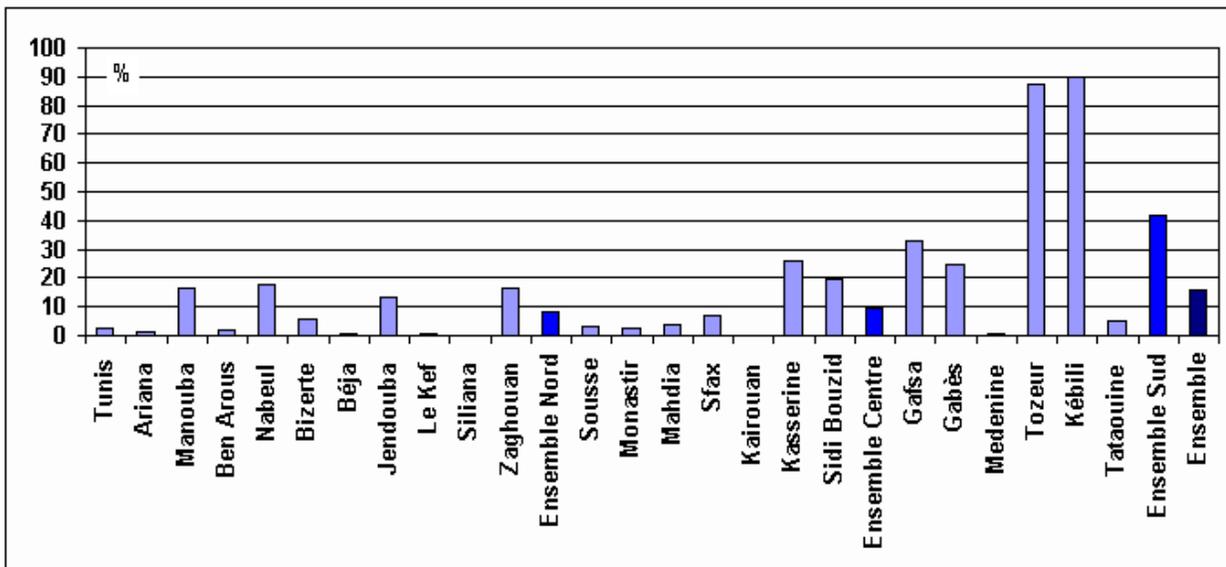
D'autre part, les données issues de l'enquête montrent le faible recours des exploitants aux services des Groupements de Développement Agricole. Dans tous les gouvernorats la proportion des exploitants ayant déclaré qu'ils bénéficient des services des Groupements de Développement Agricoles (GDA) ne dépasse pas 5%, à l'exception des gouvernorats de Kébili et de Gabès où les taux de recours aux services des GDA atteint respectivement 27% et 16%.

PROPORTION DES EXPLOITANTS AYANT BENEFICIE DES SERVICES AGRICOLES DES GROUPEMENTS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (en %)



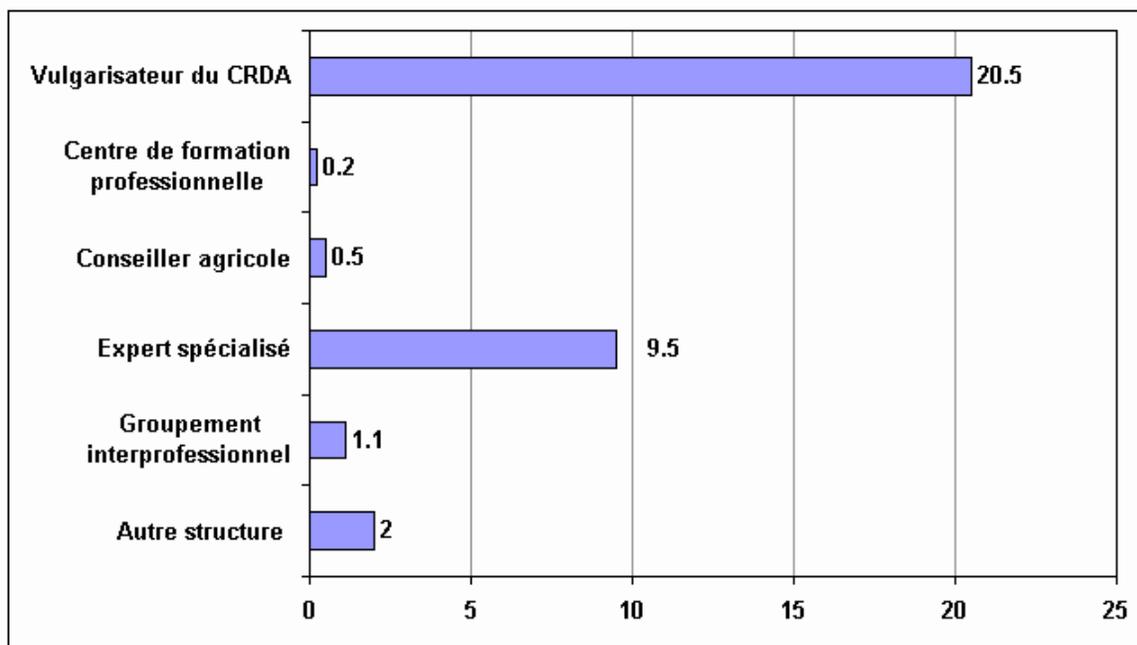
Concernant les Groupements d'Intérêts Collectifs, les résultats indiquent une très forte variation du taux de recours des exploitants entre les régions expliquée par les caractéristiques des activités agricoles. Le taux de recours aux services atteint 90% et 88% respectivement dans les gouvernorats de Kébili et Tozeur, ce taux est par contre très faible dans les gouvernorats de Tunis, Ariana, Ben Arous, Béja, Le Kef, Siliana et les gouvernorats du Centre Est.

PROPORTION DES EXPLOITANTS AYANT BENEFICIE DES SERVICES AGRICOLES DES GROUPEMENTS D'INTERETS COLLECTIFS (en %)



Par ailleurs, les résultats montrent que plus de 20% des exploitants font appel aux vulgarisateurs des CRDA et que près de 10% font appel aux services d'expert spécialisé. Les Groupements Interprofessionnels, les conseillers agricoles et les centres de formation professionnelle ne sont sollicités que par une minorité très limitée.

PROPORTION DES EXPLOITANTS FAISANT RECOURS AUX SERVICES DE VULGARISATION (en %)



Chapitre quatrième : LES TERRES AGRICOLES

La superficie totale des exploitations agricoles s'élève à 5,392 millions d'Ha dont 120 400 Ha (2,2% de la superficie) de terres forestières et terres non agricoles. La superficie agricole utile est estimée à 5,271 millions d'Ha dont 4,884 millions d'Ha (93%) sont labourables et le reste (387 000 Ha) sont des terres de parcours et de pâturages.

La superficie des terres labourables se répartit entre les terres cultivées (4,213 millions d'Ha) et la jachère 671 000 Ha.

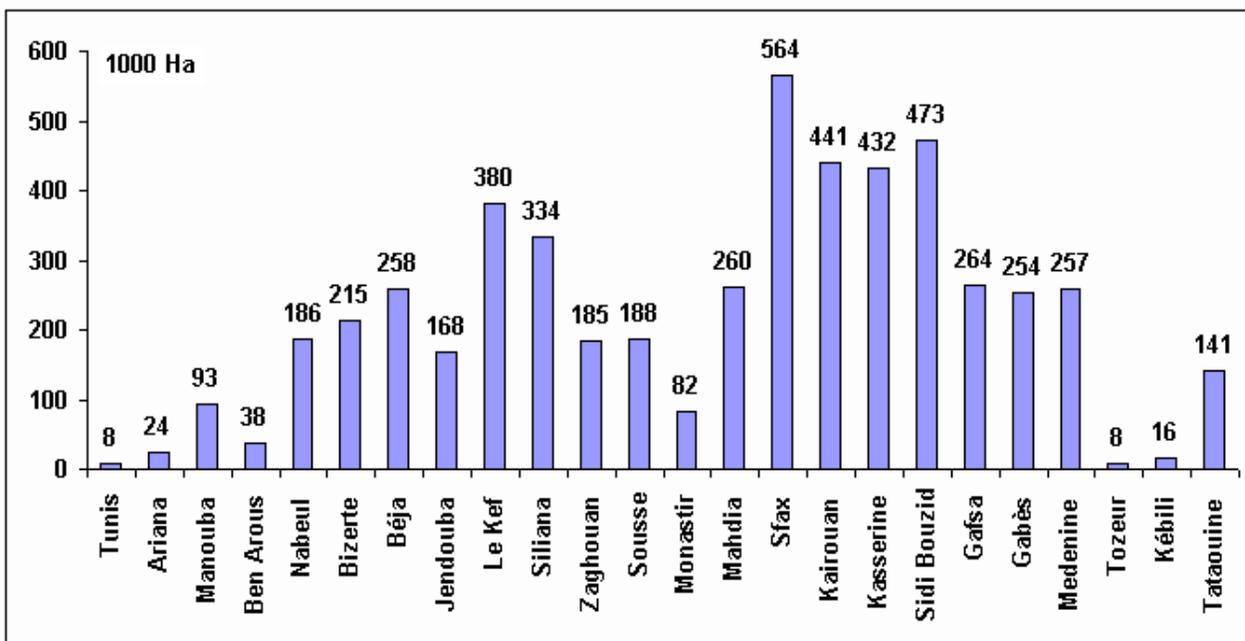
EVOLUTION DES SUPERFICIES AGRICOLES UTILES

Unité : 1000 Ha

Désignation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Superficie	En%	Superficie	En%	Superficie	En%
Terres Labourables	4 510	87%	4 771	90%	4 884	93%
• <i>Terres cultivées</i>	2 955	57%	3 885	73%	4 213	80%
• <i>Jachère</i>	1 555	30%	886	17%	671	13%
Parcours naturels	696	13%	524	10%	387	7%
Terres agricoles utiles	5 206	100%	5 295	100%	5 271	100%

La répartition des terres agricoles utiles selon les régions indique que le gouvernorat de Sfax dispose de 564 mille Ha et occupe de ce fait la première place en termes de superficie, suivi par Sidi Bouzid (473 mille Ha), Kairouan (441 mille Ha) et Kasserine (432 mille Ha).

REPARTITION DES TERRES AGRICOLES UTILES PAR GOUVERNORAT



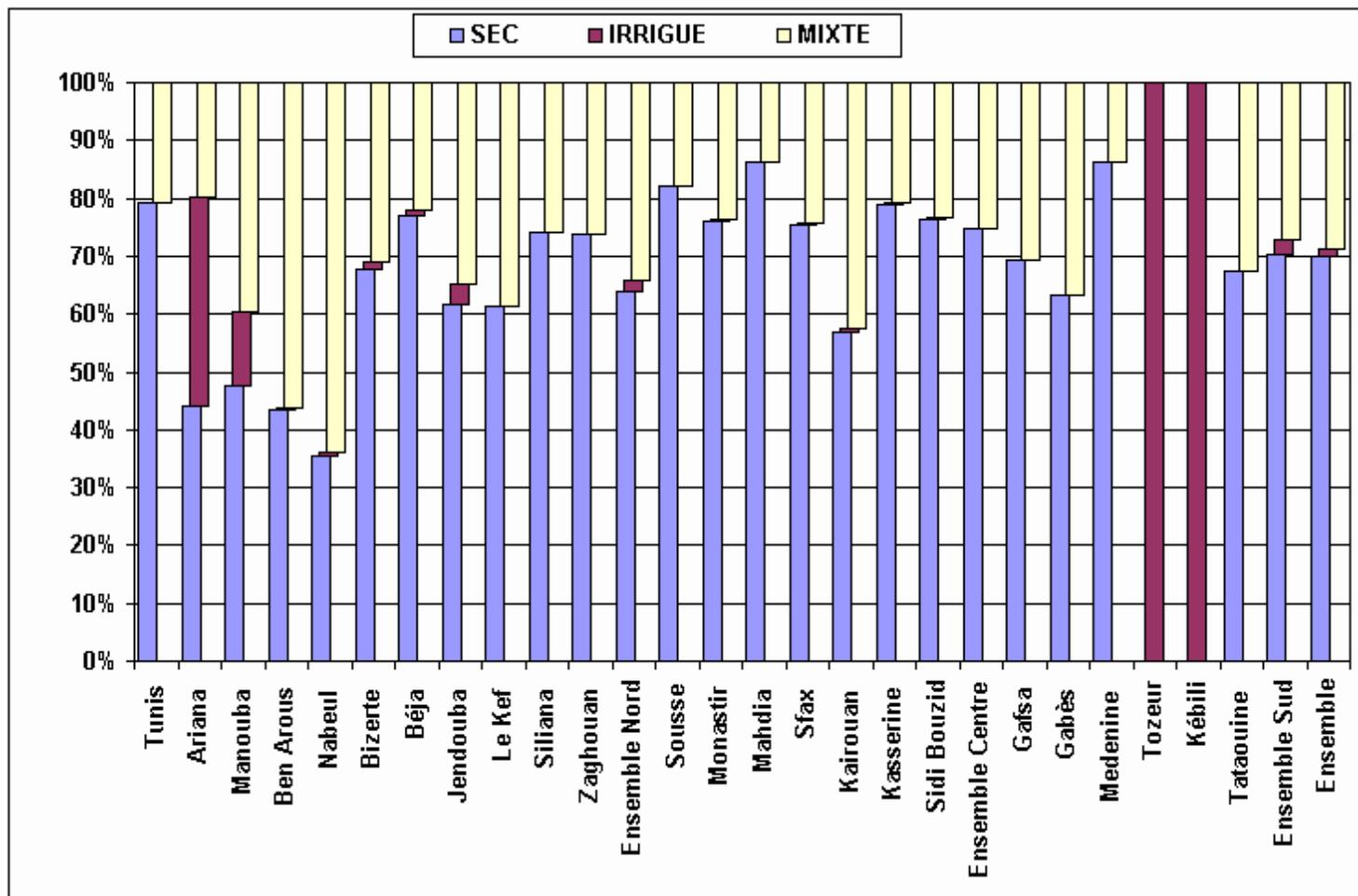
Le nombre des exploitations agricoles entièrement en sec s'élève à 358978, couvrant une superficie agricole de 3773,5 mille Ha représentant 70% de la superficie agricole totale. Quant aux exploitations entièrement en irrigué, leur nombre est estimé à 49059 et couvrent une superficie de 66,8 mille Ha. Concernant les exploitations mixtes, leur nombre s'élève à 107813 représentant 20,9% du nombre total des exploitations et occupant 28,8% de la superficie agricole totale, soit 1551,6 mille Ha.

REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON L'EXISTENCE DES SUPERFICIES IRRIGABLES

Désignation	Entièrement en Sec	Entièrement irrigué	Mixte	Total
Nombre d'exploitations	358978	49059	107813	515850
	69.6%	9.5%	20.9%	100%
Superficie totale (en 1000 Ha)	3773.5	66.8	1551.6	5391.9
	70.0%	1.2%	28.8%	100%

A l'exception des gouvernorats de Kébili et Tozeur, la proportion des superficies totalement en sec par rapport à la superficie totale varie de 35% dans le gouvernorat Nabeul à 85% et 87% respectivement dans les gouvernorats de Mahdia et Medenine.

REPARTITION DES SUPERFICIES TOTALES SELON L'EXISTENCE DES SUPERFICIES IRRIGABLES PAR GOUVERNORAT



L'Enquête montre que la superficie des cultures^(*) s'élève à 4411 mille Ha, contre 4080 Ha dix ans auparavant. Elle a de ce fait augmenté de 8,1% au cours de cette période.

Par rapport à 1994 la structure des superficies des cultures n'a pas subi de grand changement, sauf peut être pour les fourrages qui représentent désormais 9% de la superficie des cultures contre 5% en 1994. Les céréales représentent presque la même proportion de 37% avec une superficie totale de 1610 mille Ha en hausse de 5.2% par rapport à 1994. La superficie arboricole représente toujours la moitié de la superficie des cultures avec 2155 mille Ha.

EVOLUTION DES SUPERFICIES DES CULTURES

Unité : 1000 Ha

Désignation	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Céréales	1 810	61%	1 531	38%	1 610	37%
Légumineuses	80	3%	102	3%	77	2%
Fourrages	35	1%	219	5%	384	9%
Cultures maraîchères	31	1%	157	4%	162	4%
Cultures industrielles et autres cultures	8	0%	35	1%	23	1%
Arboriculture	992	34%	2 036	50%	2155	49%
Superficie des cultures	2 956	100%	4 080	100%	4 411	100%

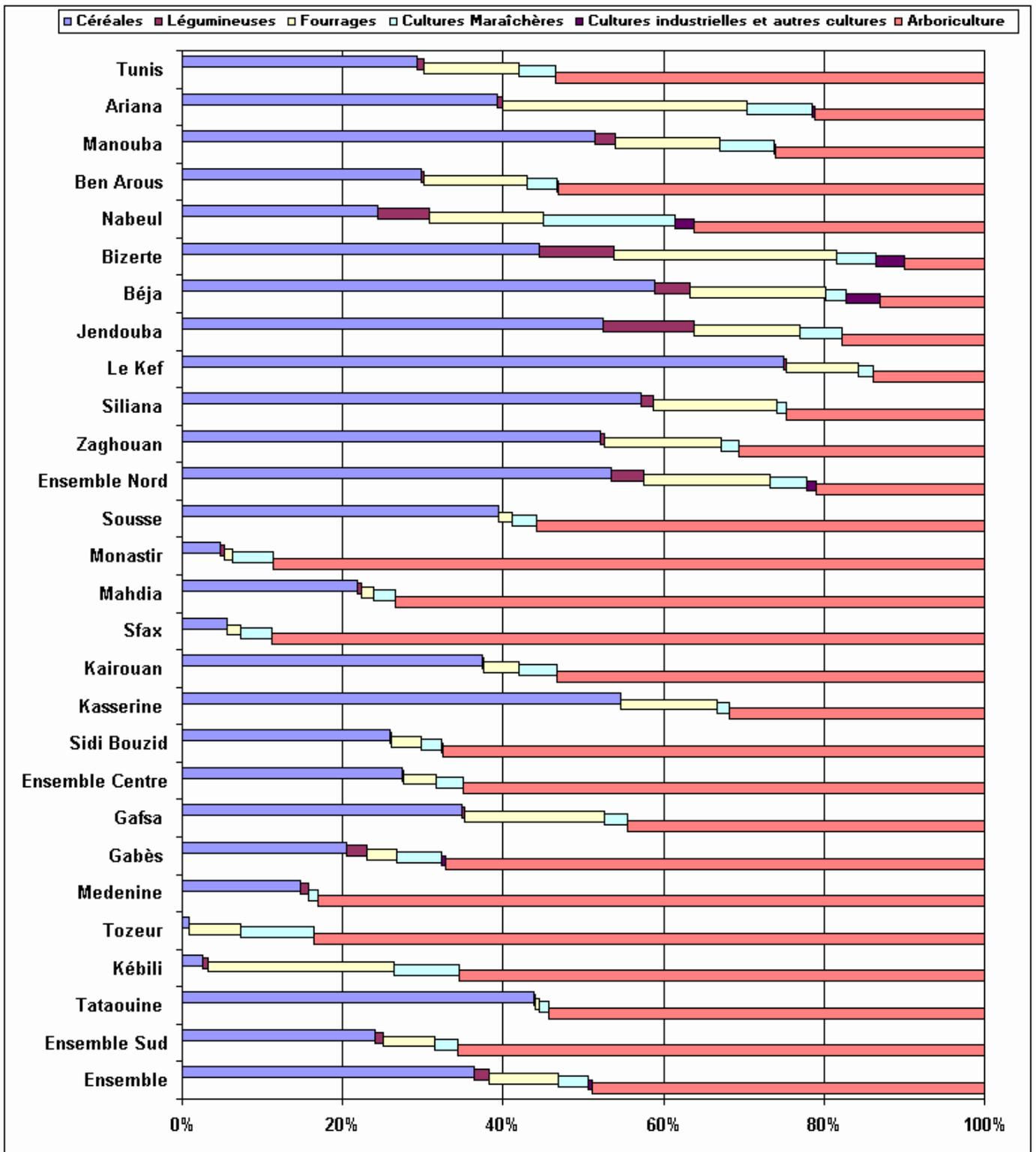
La superficie des légumineuses a connu une baisse importante de 24,5%, passant de 102 mille Ha en 1994 à 77 mille Ha en 2004, leur part dans la superficie des cultures atteint à peine 2%. La pratique de la culture des légumineuses est relativement très fréquente dans les gouvernorats du Nord du pays qui couvrent 87,2% de la superficie totale des légumineuses, contre 4,9% au Centre et 7,9% au Sud.

Les cultures maraîchères couvrent une superficie de 162 mille Ha, représentant 4% de la superficie des cultures. La répartition régionale montre que les gouvernorats du Nord accaparent 45,5% de la superficie des cultures maraîchères, les gouvernorats du Centre 43,8% et les gouvernorats du Sud 10,8%.

La répartition des superficies des cultures montre l'existence de trois types de régions :

- Les régions à dominante arboricole.
- Les régions à dominante céréalière.
- Les régions composites.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES PAR GOUVERNORAT



La superficie des cultures en intercalaires s'élève à 186 mille Ha représentant 4% de la superficie des cultures. Les données de l'enquête montre, par ailleurs, que sur les 162 mille Ha de cultures maraîchères 28% sont pratiqués en intercalaire. Aussi, la superficie en intercalaire des céréales représente plus de la moitié de l'ensemble des superficies en intercalaire.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES

Unité : 1000 Ha

Désignation	Superficie en plein		Superficie en intercalaire		Total superficie des cultures	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Céréales	1 508	94%	102	6%	1 610	100%
Légumineuses	72	94%	5	6%	77	100%
Fourrages	352	92%	32	8%	384	100%
Cultures maraîchères	116	72%	46	28%	162	100%
Cultures industrielles et autres cultures	22	96%	1	4%	23	100%
Arboriculture	2155	100%			2155	100%
Superficie des cultures	4225	96%	186	4%	4 411	100%

Chapitre cinquième : LES GRANDES CULTURES

Avec 1,610 million d'Ha les céréales couvrent 37% de la superficie des cultures. La répartition des superficies des céréales selon les espèces n'a pas subi de changement significatif depuis le début des années soixante. Le blé dur occupe toujours la première place couvrant plus de la moitié des superficies céréalières, suivi de l'orge avec une part de 36% et le blé tendre avec uniquement 10%.

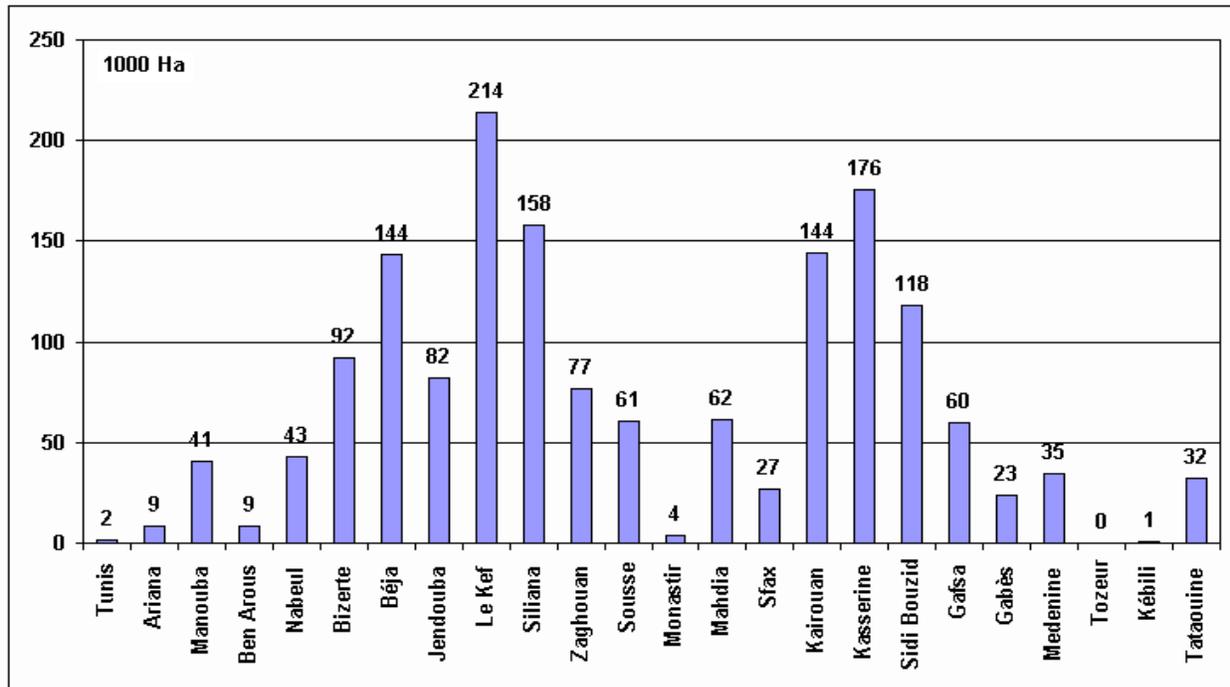
EVOLUTION DES SUPERFICIES CEREALIERES

Unité : 1000 Ha

Culture	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Blé dur	1 042	58%	834	55%	858	53%
Blé tendre	148	8%	140	9%	152	10%
Orge	585	32%	522	34%	582	36%
Autres céréales	35	2%	35	2%	18	1%
Total	1 810	100%	1 531	100%	1 610	100%

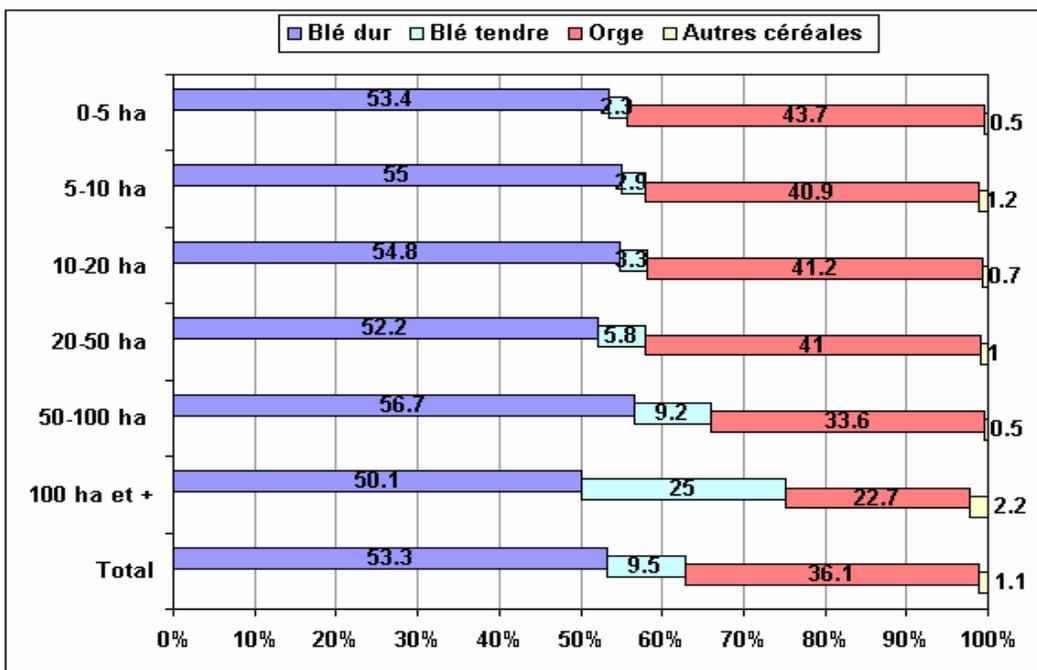
La répartition régionale indique que plus du tiers de la superficie des céréales se situe dans les gouvernorats du Kef, Kasserine et Siliana.

REPARTITION DES SUPERFICIES CEREALIERES PAR GOUVERNORAT



Plus la taille de l'exploitation augmente et plus la part de la superficie du blé tendre augmente aux dépens de la superficie de l'orge. Le premier représente, en effet, 25% des superficies céréalières des exploitations de 100 Ha et plus contre uniquement 2,3% pour les petites exploitations.

REPARTITION DES SUPERFICIES CEREALIERES SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS



Les céréales cultivées en intercalaire couvrent une superficie de 102 mille Ha représentant 6,3% de l'ensemble de la superficie céréalière. Les superficies en intercalaires des céréales sont composées presque en totalité d'orge et de blé dur.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CEREALES

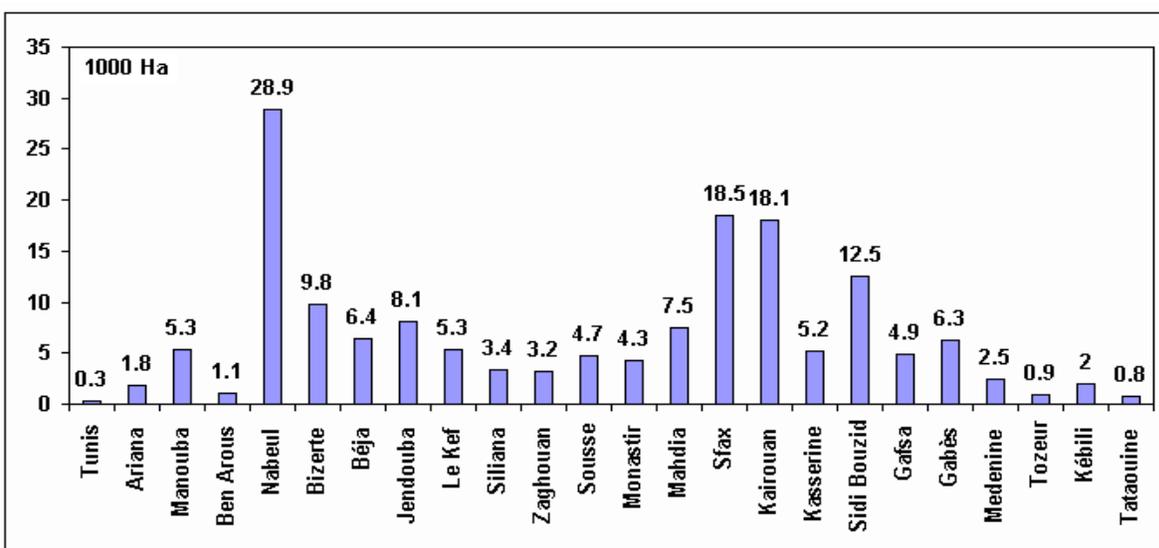
Unité : 1000 Ha

Désignation	Superficie en plein		Superficie en intercalaire		Total superficie des cultures	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Blé dur	814	94,9%	44	5,1%	858	100%
Blé tendre	150	98,7%	2	1,3%	152	100%
Orge	526	90,4%	56	9,6%	582	100%
Autres céréales	18	100%			18	100%
Total	1508	93,7%	102	6,3%	1610	100%

Chapitre sixième : LE MARAICHAGE

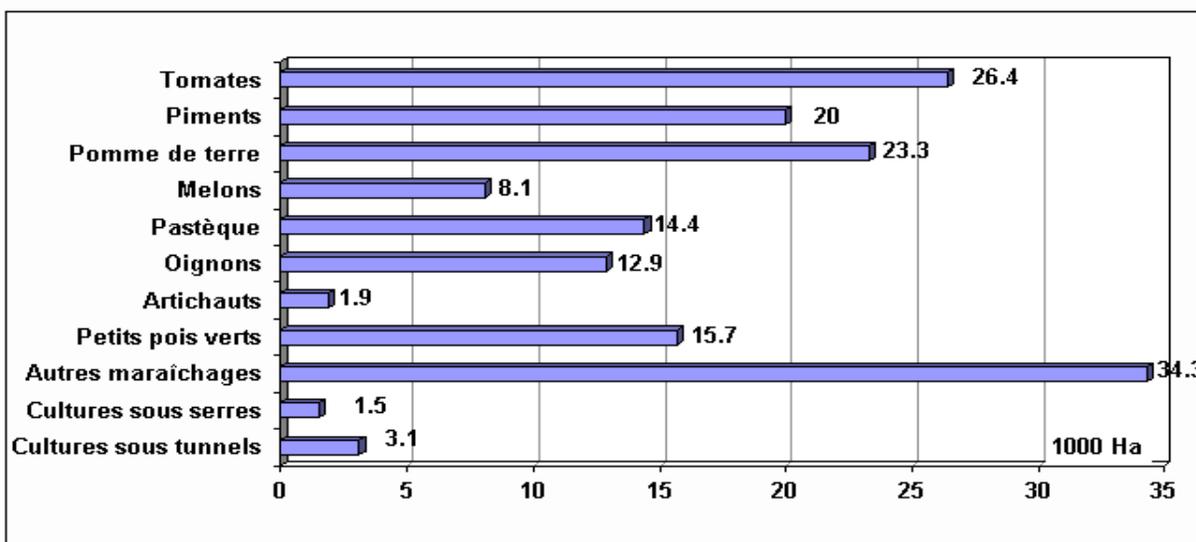
Les cultures maraîchères couvrent une superficie de 161,5 mille Ha répartis à hauteur de 45% dans le Nord, 44% dans le Centre et 11% dans le Sud.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES MARAICHÈRES PAR GOUVERNORAT



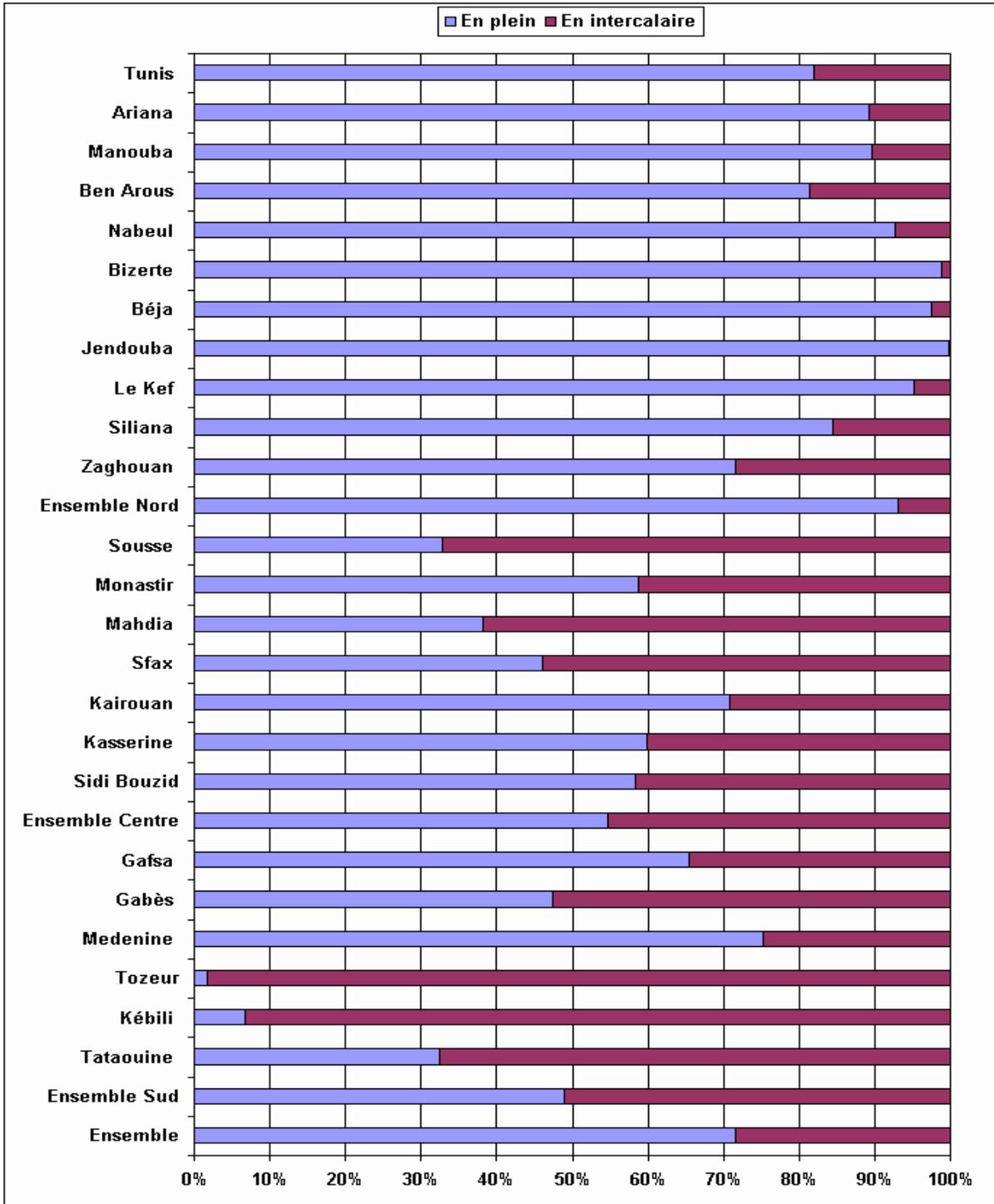
Les estimations de la superficie par espèce indiquent que la superficie des tomates s'élève à 26,4 mille Ha, celle des pommes de terre à 23,3 mille Ha et celle des cultures maraîchères diverses (carottes, persil...) à 34,3 mille Ha. Notons que les cultures sous tunnels sont pratiquées sur une superficie de 3,1 mille Ha et les cultures sous serres occupent une superficie de 1,5 mille Ha.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES MARAICHÈRES SELON L'ESPECE



Les résultats de l'enquête indiquent que la superficie des cultures maraîchères en intercalaire représente 28% de l'ensemble de la superficie des cultures maraîchères. Cette proportion dépasse 60% dans les gouvernorats de Tozeur, Kébili, Tataouine, Sousse et Mahdia.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES MARAICHÈRES PAR GOUVERNORAT



Par ailleurs, les cultures sous serres sont pratiquées sur des superficies totalisant 12 499 mille m² pour 25 914 serres réparties à hauteur de 14% dans le nord, 76% dans le Centre et 10% dans le Sud.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES SERRES PAR REGION

Unité : 1000 m²

Culture	Nombre de serres		Superficie des serres	
	Effectif	%	Superficie	%
Nord	3579	14%	2041	16%
Centre	19604	76%	9323	75%
Sud	2731	10%	1135	9%
Total	25914	100%	12 499	100%

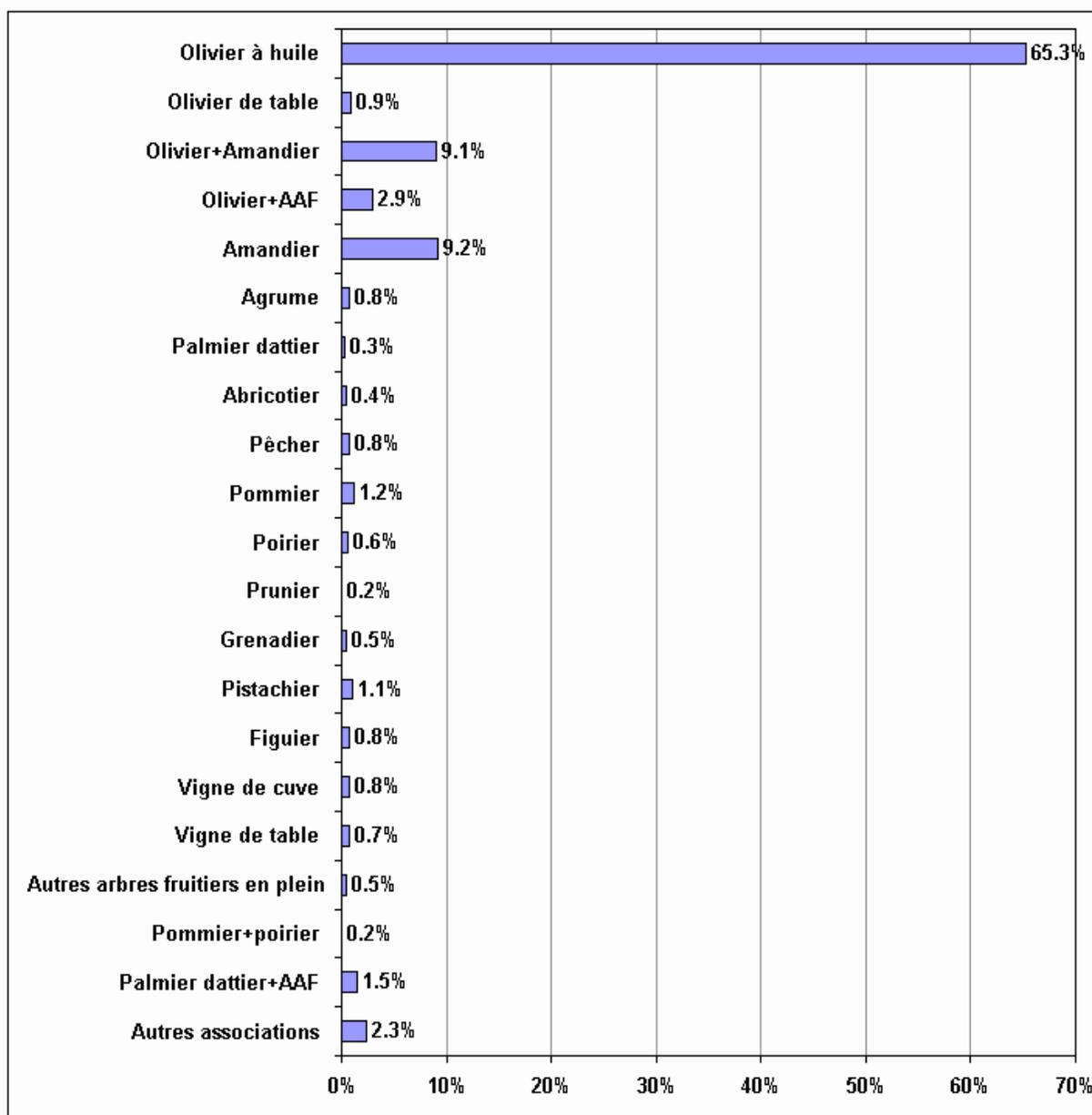
D'autre part, la superficie des cultures sous tunnels est estimée à 3000 Ha. Ce type de culture est pratiqué presque en totalité dans le Centre où la part des superficies des tunnels est évaluée à 86% de la superficie totale des tunnels dans le pays, contre 10% dans le Sud et 4% dans le Nord.

Chapitre septième : L'ARBORICULTURE FRUITIERE

La superficie de l'arboriculture est estimée à 2,155 millions d'hectares répartis entre 1,810 million d'hectares d'arboriculture en plein et 345 mille Ha en associé. La répartition régionale de la superficie arboricole montre que les gouvernorats du Centre disposent de 1403 mille Ha, contre 341 mille Ha au Nord et 411 mille Ha au Sud.

L'olivier couvre à lui seul plus des deux tiers de la superficie arboricole totalisant 1,685 millions d'Ha parmi lesquels 1,426 million d'Ha cultivés en plein.

REPARTITION DES SUPERFICIES DE L'ARBORICULTURE PAR ESPECE



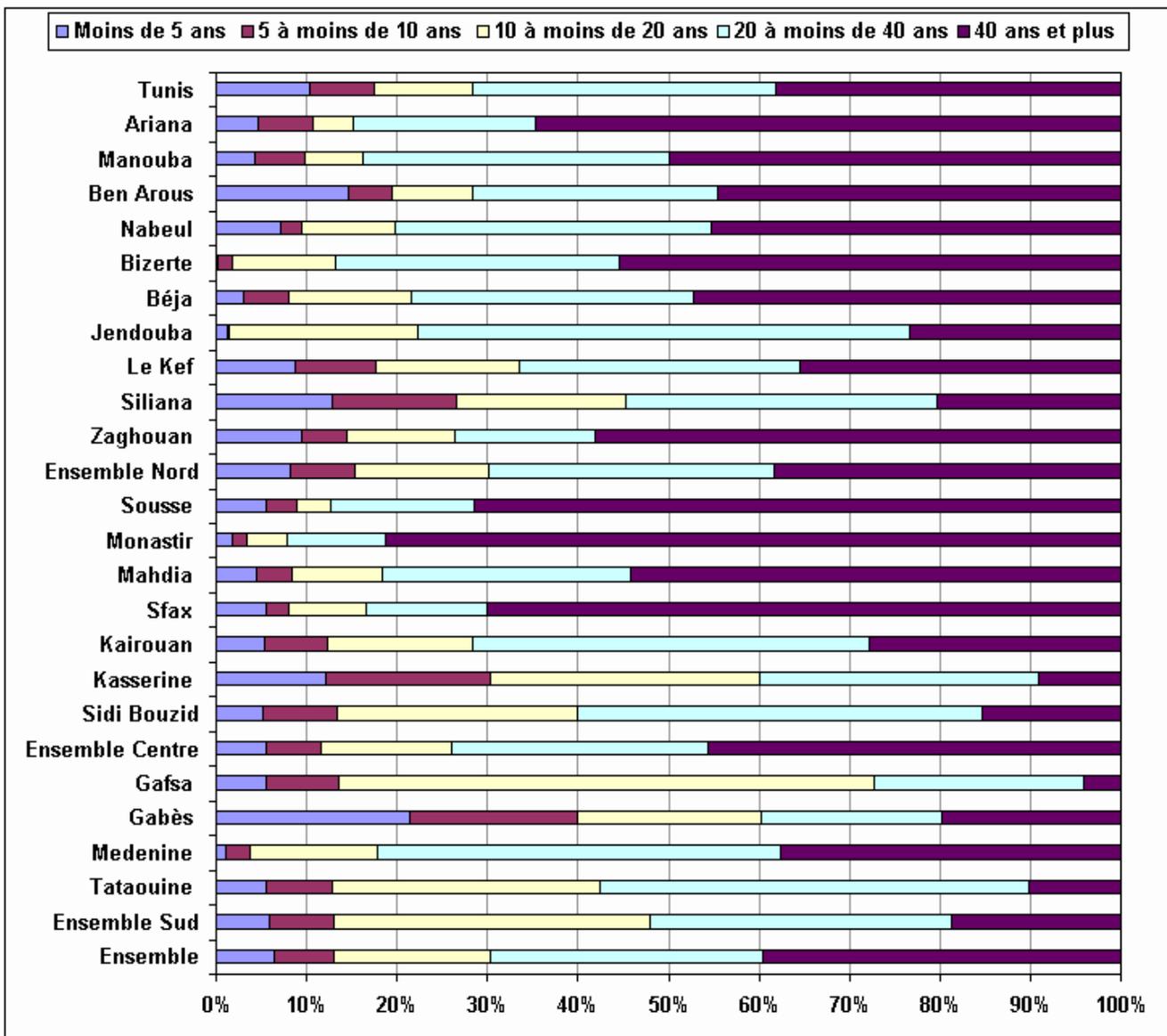
REPARTITION DES SUPERFICIES OLEICOLES PAR GRANDE REGION

Unité : 1000 Ha

Culture	Oliviers en plein		Oliviers avec autres espèces arboricoles		Total	
	Superficie	%	Superficie	%	Superficie	%
Nord	215	15%	14	5%	229	14%
Centre	943	66%	205	79%	1 148	68%
Sud	268	19%	40	16%	308	18%
Total	1 426	100%	259	100%	1 685	100%

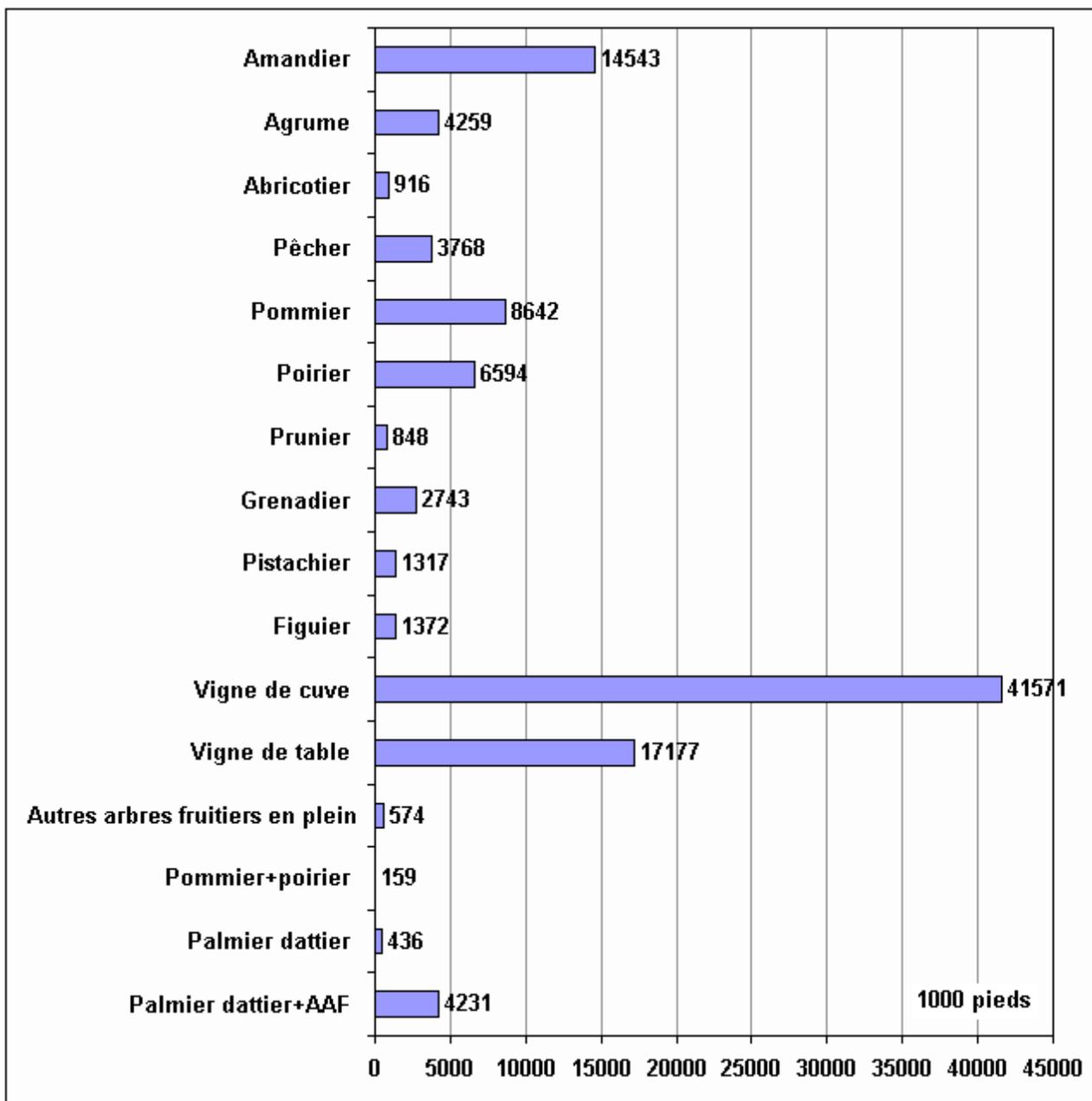
L'effectif des oliviers est estimé à 65,9 millions de pieds dont 39,6% sont âgés de plus de 40 ans et 30,2% ont moins de 20 ans. C'est dans les régions du Centre-Est et du Nord-Est que les oliviers d'âge supérieur à 40 ans sont les plus fréquents. En Effet, la proportion de cette catégorie d'oliviers par rapport au nombre total d'oliviers est évaluée à 70% dans le gouvernorat de Sfax, 72% à Sousse et 81% à Monastir.

REPARTITION DE L'EFFECTIF DES OLIVIERS SELON L'AGE PAR GOUVERNORAT



Les données issues de l'Enquête montrent aussi que l'effectif des amandiers s'élève à 14,543 millions de pieds se situant principalement dans le Centre (79%). L'effectif des agrumes s'élève à 4,259 millions de pieds avec plus de 96% d'entre eux dans le Nord et plus précisément 73% dans le seul gouvernorat de Nabeul. Quant aux vignes de cuve, leur effectif s'élève à 41,571 millions de pieds se situant dans une proportion de 81% dans le gouvernorat de Nabeul. En ce qui concerne les palmiers dattiers, leur nombre s'élève à 4,667 millions de pieds. La majorité des palmiers dattiers se situent dans les deux gouvernorats de Kébili et Tozeur pour lesquels l'Enquête a dénombré respectivement 2,102 millions de pieds et 1,602 million de pieds.

EFFECTIF DES ARBRES FRUITIERS PAR ESPECE



La superficie des arbres fruitiers est composée essentiellement de 393 900 Ha d'amandiers (dont 196 200 Ha en association avec les oliviers) situés particulièrement au Centre, 38 800 Ha de palmiers dattiers dans les gouvernorats du Sud, 32 600 Ha de vignes dans le Nord, 42 100 Ha de pommiers/poiriers répartis entre le Nord et le Centre, 22 700 Ha de pistachiers au Centre et au Sud, et 16 500 Ha de pêcheurs au Nord et au Centre.

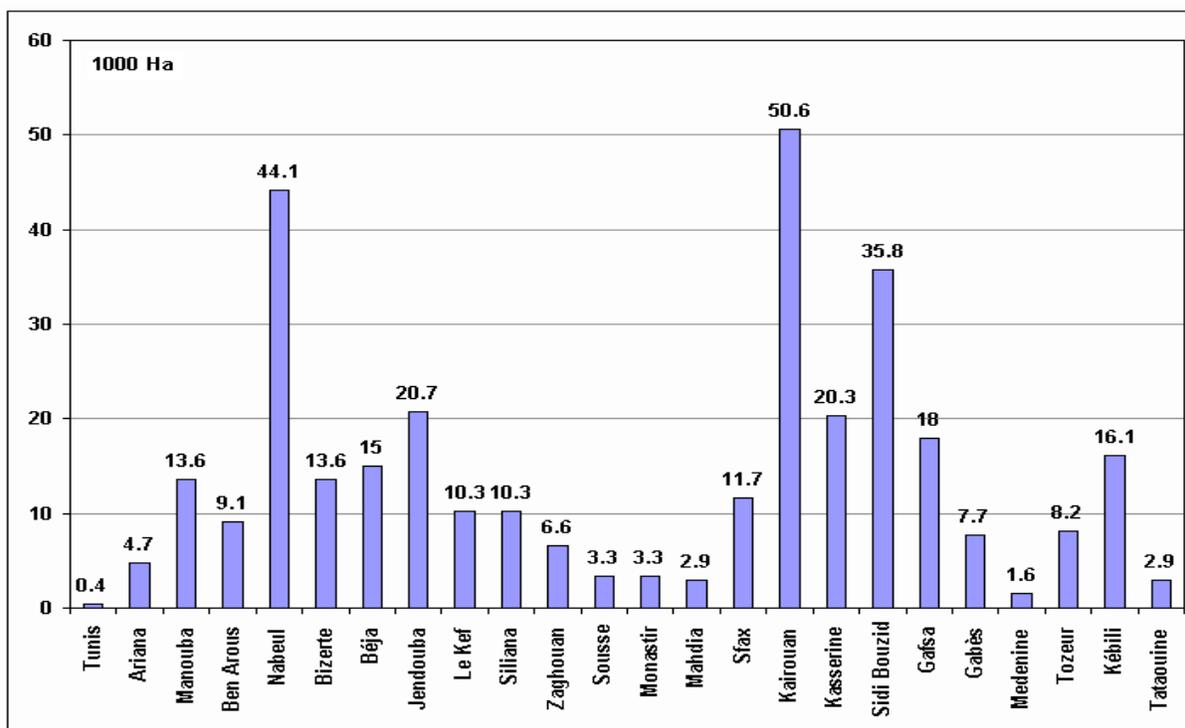
Chapitre huitième : LES CULTURES IRRIGUEES

La superficie irrigable en intensif et en semi-intensif s'élève à 418 mille Ha représentant 8,6% de la superficie labourable estimée à 4884 mille Ha. Près de la moitié (49,5%) de la superficie irrigable se situe dans le Nord, 36,2% dans le Centre et 14,4% dans le Sud.

Les exploitants travaillant à plein temps sans activité lucrative en dehors de l'exploitation détiennent plus des deux tiers de la superficie irrigable, contre 20% pour les exploitants faiblement occupés avec une autre activité lucrative, 3% pour ceux qui sont moyennement occupés avec une autre activité lucrative, le reste est détenu par les exploitants qui ne sont pas occupés à plein temps et sans aucune autre activité.

La superficie physique irriguée est estimée à 330 600 Ha, soit 6,8% de la superficie labourable et 7,8% de la superficie cultivée. Les terres irriguées sont localisées à concurrence de 45% au Nord, 39% au Centre et 16% au Sud.

REPARTITION DES SUPERFICIES PHYSIQUES IRRIGUEES SELON LES GOUVERNORATS



La part des superficies physiques irriguées par rapport aux superficies cultivées varie selon la taille des exploitations. Elle est de 16% au niveau des exploitations de moins de 5 Ha et de 6,4% au niveau des exploitations de 100 Ha et plus.

**REPARTITION DES SUPERFICIES PHYSIQUES IRRIGUEES
SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS**

Unité : 1000 Ha

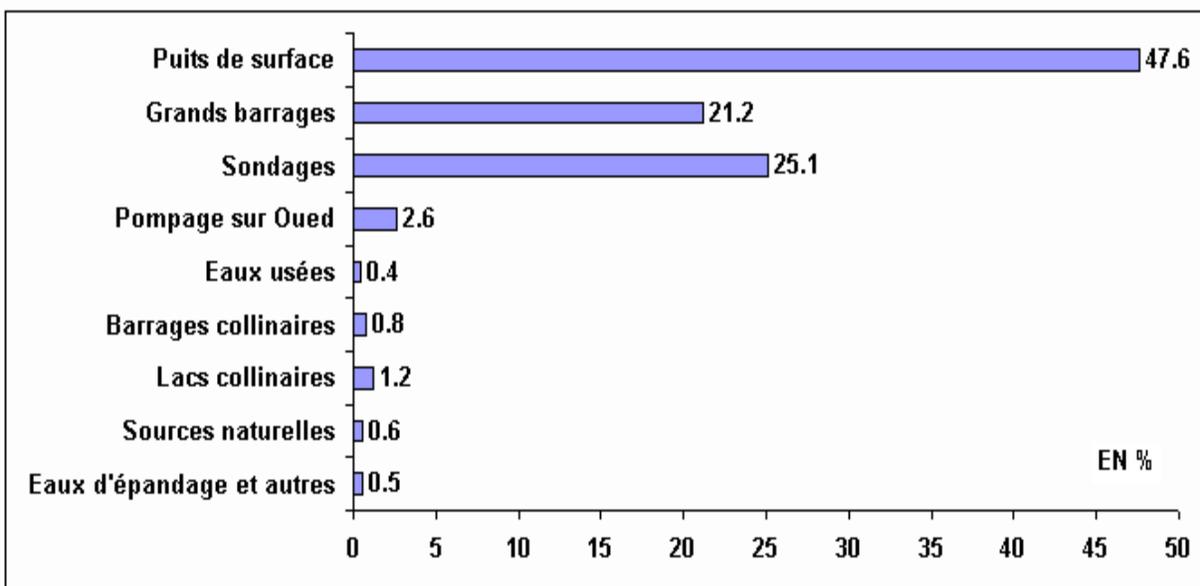
Taille de l'exploitation	Enquête 1994-1995			Enquête 2004-2005		
	Superficie	%	S.Irrig/S.Cultiv	Superficie	%	S.Irrig/S.Cultiv
Moins de 5 Ha	71,9	24,4%	17,1%	82,6	25,0%	16,0%
De 5 à 10 Ha	52,3	17,8%	9,7%	65,6	19,8%	9,8%
De 10 à 50 Ha	99,7	34,0%	5,9%	108,8	32,9%	6,3%
De 50 à 100 Ha	19,0	6,5%	4,2%	20,9	6,4%	4,5%
100 Ha et plus	50,9	17,3%	5,7%	52,6	15,9%	6,4%
Total	293,8	100%	7,5%	330,6	100,0%	7,8%

Il est à signaler que dans les périmètres irrigués, les exploitations de taille moyenne dont la superficie est comprise entre 10 et 50 Ha sont les plus fréquentes détenant 33% des superficies irriguées alors que les grandes exploitations de 100 Ha et plus couvrent 15,9% des superficies irriguées.

Concernant la nature des cultures irriguées, les arbres fruitiers occupent la première position avec 48,5% des superficies physiques irriguées (160 300 Ha), viennent ensuite les cultures maraîchères avec 26,4% (87 400 Ha), et enfin les céréales avec 14,5% (47 800 Ha).

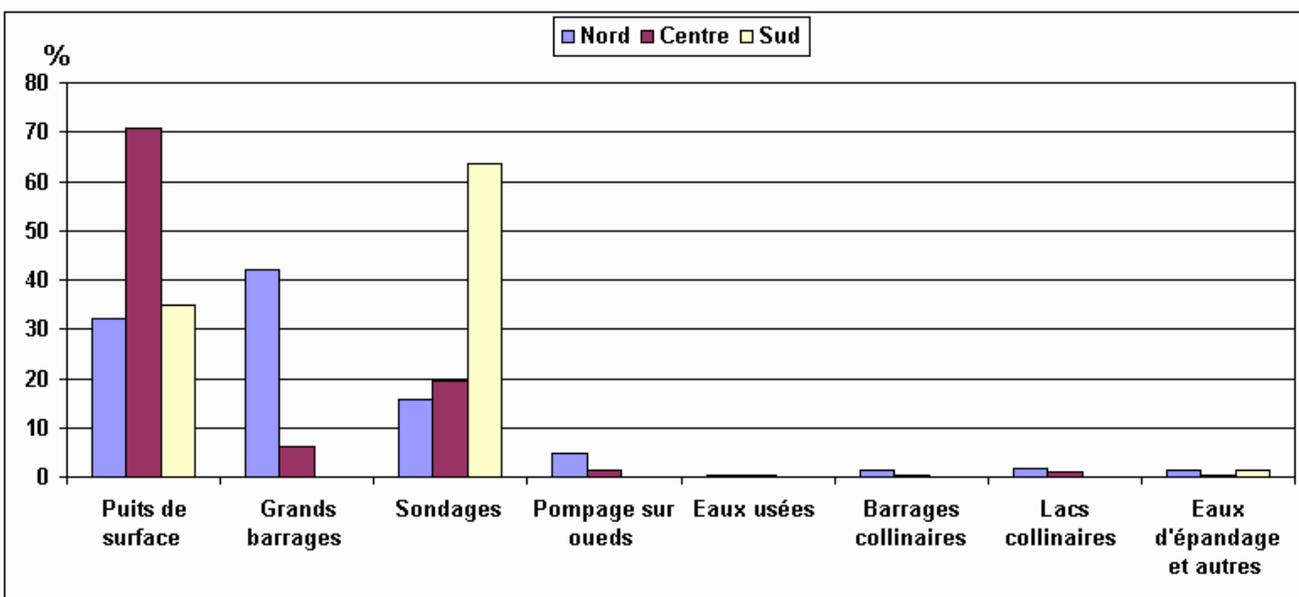
Les puits de surface représentent la principale source des eaux d'irrigation. En effet cette source permet l'irrigation de 47,6% des superficies, alors que les barrages et les sondages assurent respectivement l'irrigation de 21,2% et 25,1% des superficies physiques irriguées.

REPARTITION DES SUPERFICIES PHYSIQUES IRRIGUEES SELON LES SOURCES D'IRRIGATION



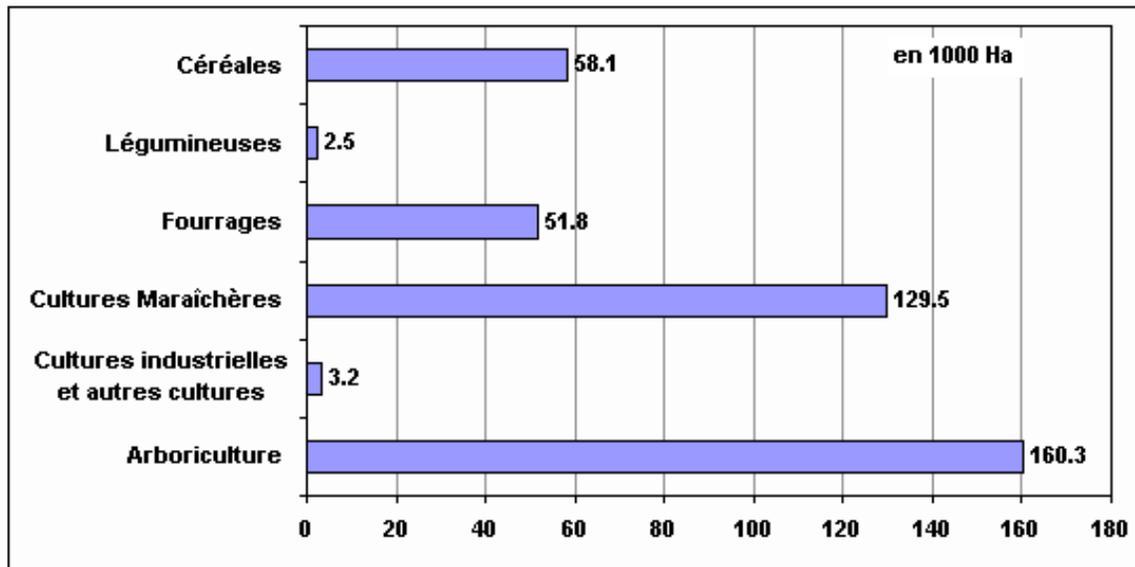
L'irrigation dans le Nord est assurée par les barrages et les puits de surface où 74% des superficies physiques irriguées sont alimentées par ces deux sources, alors qu'au Sud 64% des superficies irriguées ont comme principale source d'irrigation les eaux des Sondages.

REPARTITION DES SUPERFICIES PHYSIQUES IRRIGUEES SELON LES SOURCES D'IRRIGATION ET LES REGIONS



La superficie des cultures^(*) irriguées s'élève à 405 mille Ha pour une superficie totale des cultures estimée à 4411 mille Ha, soit une proportion de 9,2%. L'arboriculture irriguée couvre 160 mille Ha, les cultures maraîchères 129.5 mille Ha et les céréales environ 58 mille Ha.

REPARTITION DES SUPERFICIES DES CULTURES IRRIGUEES PAR ESPECE



Chapitre neuvième : L'ELEVAGE

Les résultats de l'Enquête montrent que le cheptel national se compose principalement de 660 mille têtes bovines, 7 millions de têtes ovines, et 1,4 million de têtes caprines.

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU CHEPTEL

Unité : 1000 têtes

Espèces	Enquête	Enquête	Enquête
	1961-1962	1994-1995	2004-2005
Bovins	557	654	660
Ovins	2349	6221	6955
Caprins	285	1205	1412

En comparaison avec les résultats de 1994, le nombre de têtes bovines s'est presque stabilisé, alors que le nombre de têtes ovines a enregistré une hausse de 12% et celui des têtes caprines de 17%.

Le nombre d'exploitants agricoles qui pratiquent l'élevage s'est situé à 274 mille pour l'élevage ovin, à 112 mille pour l'élevage bovin et 141 mille pour l'élevage caprin, contre respectivement 260 mille, 151 mille et 136 mille en 1994.

La majeure partie des éleveurs est constituée de petits exploitants, avec 73% des éleveurs de bovins ayant des exploitations de moins de 10 Ha. Parallèlement, 70% des éleveurs d'ovins ont des exploitations de moins de 10 Ha.

**REPARTITION DES ELEVEURS SELON
LA TAILLE DES EXPLOITATIONS**

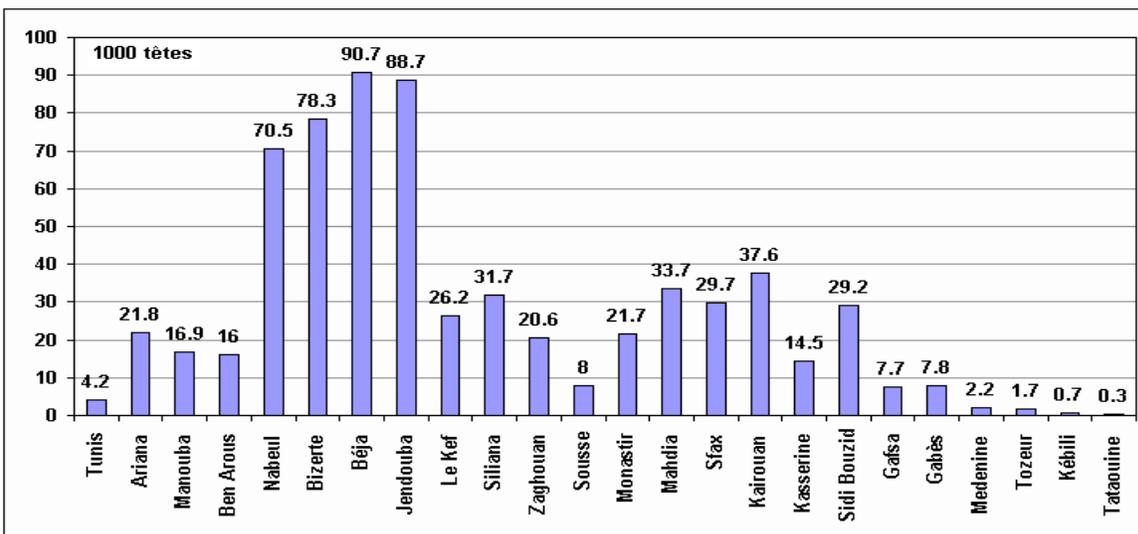
Unité : 1000 éleveurs

Taille de l'exploitation	Eleveurs de bovins		Eleveurs d'ovins		Eleveurs de caprins	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sans terre	3,5	3,1%	6,1	2,2%	2,8	1,9%
Moins de 5 Ha	54,4	48,4%	124,3	45,4%	62,8	44,6%
De 5 à 10 Ha	24,5	21,9%	61,3	22,4%	28,5	20,2%
De 10 à 50 Ha	25,5	22,7%	72,6	26,5%	41,3	29,3%
De 50 à 100 Ha	2,7	2,5%	6,7	2,4%	4,2	3,0%
100 Ha et plus	1,5	1,4%	2,9	1,1%	1,5	1,0%
Total	112,1	100%	273,9	100%	141,1	100%

L'ELEVAGE BOVIN :

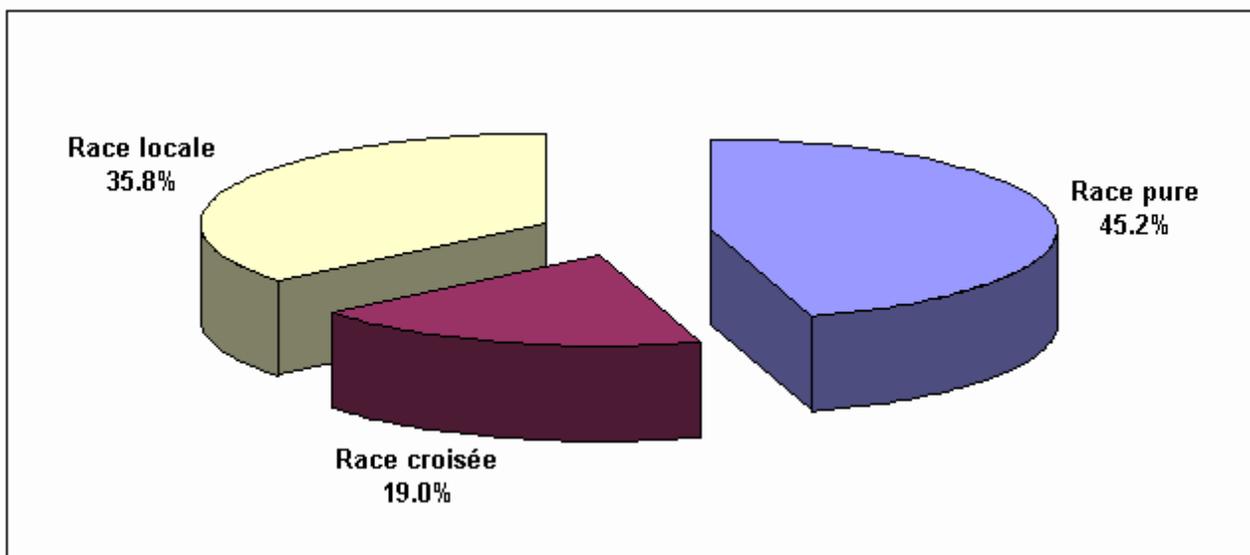
Les résultats de l'Enquête montrent que l'effectif des bovins s'est situé en 2004 à 660 mille têtes élevées essentiellement dans le Nord (70,5%) et le Centre (26,4%). Quant aux gouvernorats du Sud, ils totalisent 20 mille têtes bovines soit 3,1% du total national.

Repartition des effectifs des bovins selon les GOUVERNORATS



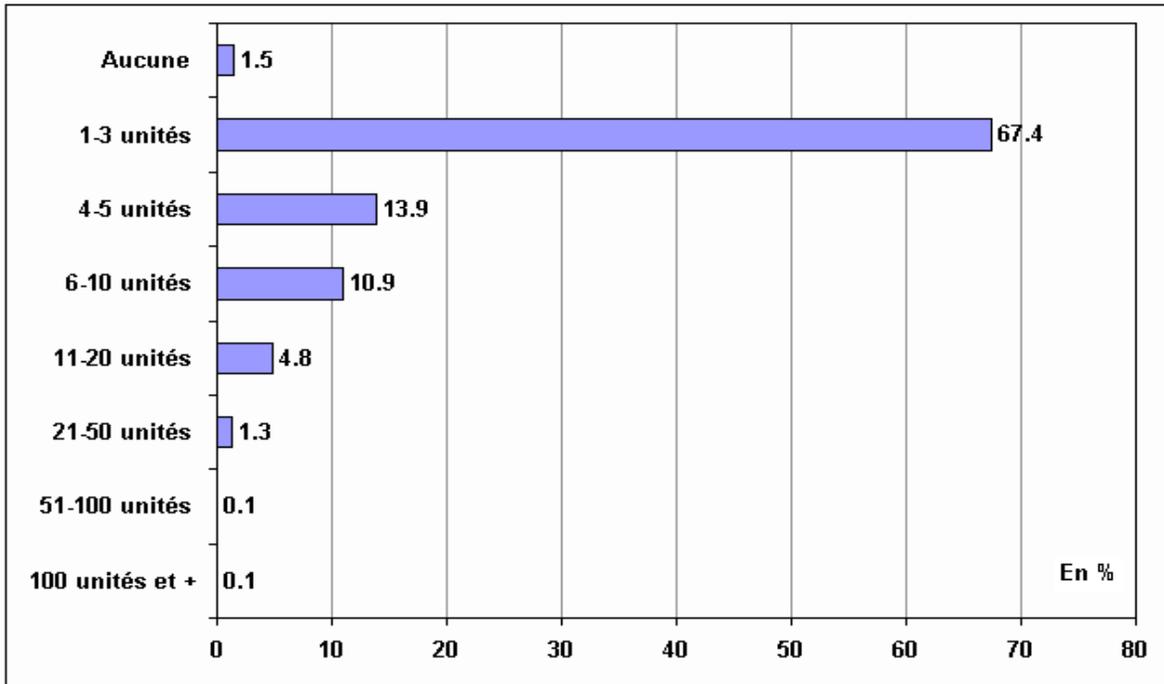
Par ailleurs, l'effectif des vaches et génisses de 18 à 30 mois est estimé à 441 mille unités, 45,2% d'entre elles sont de races pures.

Repartition des UNITES FEMELLES selon LA RACE



Le nombre d'éleveurs de bovins est estimé à 112 mille, les deux tiers d'entre eux disposent au plus de 3 unités femelles et ceux qui détiennent plus de 20 unités ne représentent que 1,5% de l'ensemble des éleveurs de bovins.

**Repartition des ELEVEURS DE BOVINS
SELON LE NOMBRE D'UNITES FEMELLES (en %)**



Concernant la main d'œuvre chargée des travaux quotidiens des bovins, les exploitants déclarent dans une proportion de 52% qu'ils s'occupent eux-mêmes de cette tâche et que le conjoint n'intervient que dans 32% des cas, les autres membres de la famille sont cités par 12,5% des exploitants et les ouvriers n'interviennent que dans des proportions négligeables.

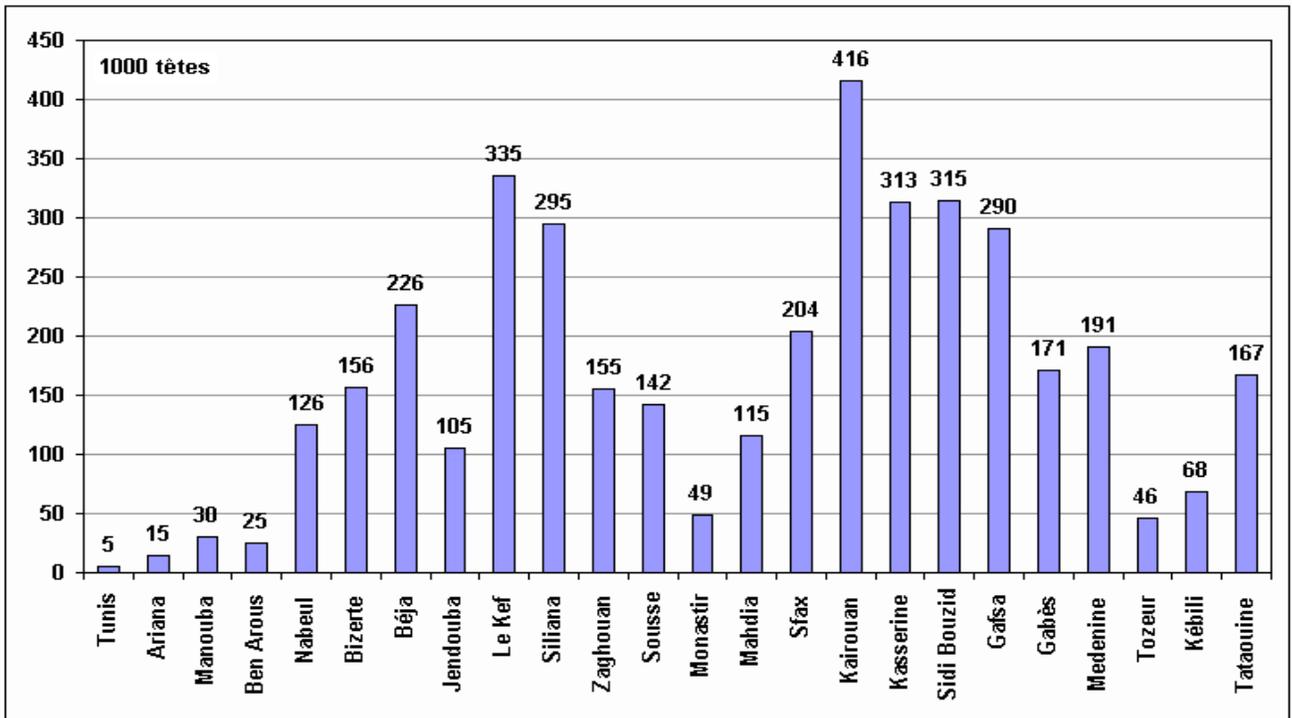
L'ELEVAGE OVIN :

Le cheptel ovin compte près de 6,955 millions de têtes réparties entre les brebis (3,960 millions de têtes), les béliers (187 mille têtes), les antenaises (354 mille têtes), les antenais (134 mille têtes), les agneaux (1,141 million de têtes) et les agnelles (1,178 millions de têtes).

Près des deux tiers (64,5%) des brebis sont de race Barbarine et 32% sont à queue fine, la race Noire de Thibar ne représente que 1,8%, alors que la Sicilosarde n'est présentée qu'à hauteur de 0,2% de l'ensemble du cheptel ovin.

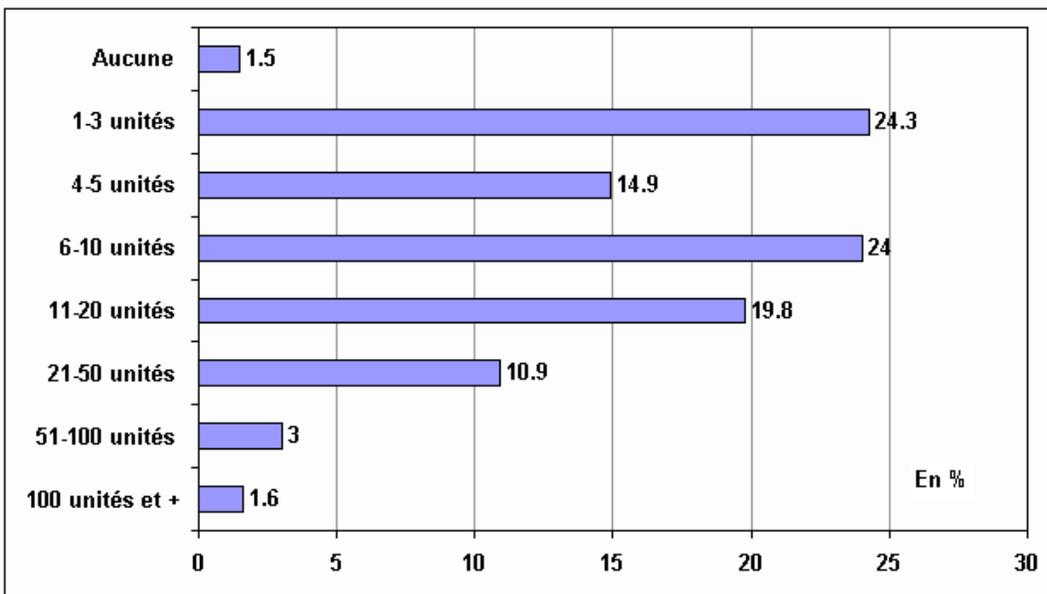
Les unités femelles (brebis) se répartissent dans des proportions distinctes entre les régions, les données de l'Enquête indiquent que 37% d'entre elles se trouvent dans le Nord, 39% dans le Centre et 24% dans le Sud.

Repartition des BREBIS PAR GOUVERNORAT



Le nombre d'éleveurs d'ovins est estimé à 274 mille, plus du quart d'entre eux (26%) disposent de 3 unités femelles au maximum et uniquement 15,5% détiennent plus de 20 unités femelles.

Repartition des ELEVEURS D'OVINS SELON LE NOMBRE D'UNITES FEMELLES (en %)



L'ELEVAGE CAPRIN :

L'enquête a dénombré 1,412 million de têtes caprines, réparties entre 808 mille chèvres, 43 mille boucs, 262 mille chevreaux et 299 mille chevrettes.

La moitié des chèvres (53%) est localisée au Sud et l'autre moitié est répartie entre le Nord (26%) et le Centre (21%).

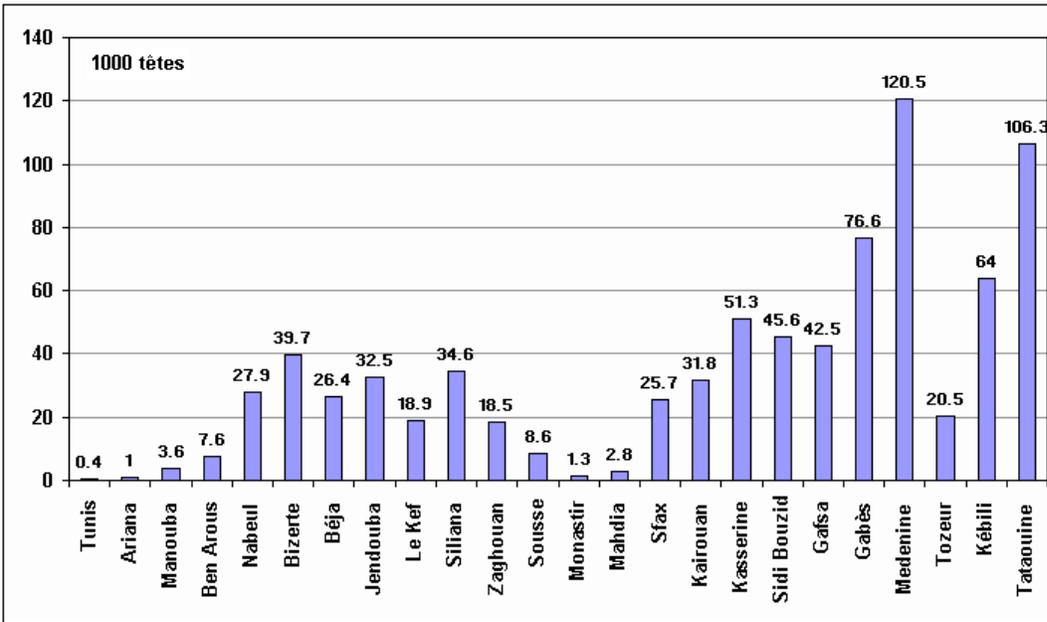
EFFECTIFS DES CAPRINS SELON LES REGIONS

Unité : 1000 têtes

Région	Caprins		Unités femelles	
	Effectif	%	Effectif	%
Nord	374	26,5%	211	26,1%
Centre	330	23,4%	167	20,7%
Sud	708	50,1%	430	53,2%
Total	1412	100%	808	100%

Le nombre de chèvres s'est élevé à 121 mille dans le gouvernorat de Médenine, 106 mille à Tataouine, 77 mille à Gabes et 64 mille à Kébili.

REPARTITION DES CAPRINS SELON LES GOUVERNORATS

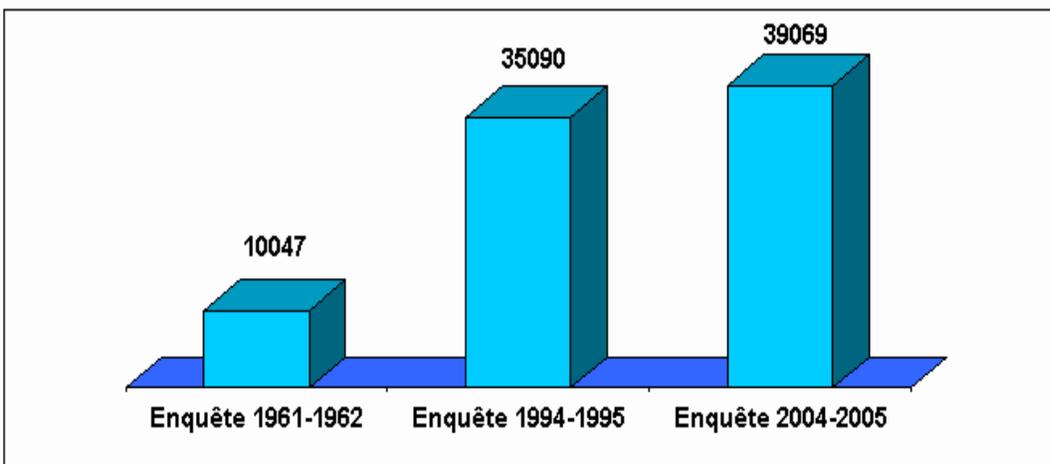


Par ailleurs, les résultats montrent que le nombre d'éleveurs de caprins s'élève à 141 mille, la majorité d'entre eux (54,6%) détiennent une à trois chèvres, ceux qui disposent de plus de 20 chèvres représentent 4,1% du nombre total des éleveurs de caprins.

Chapitre dixième : LE MATERIEL AGRICOLE :

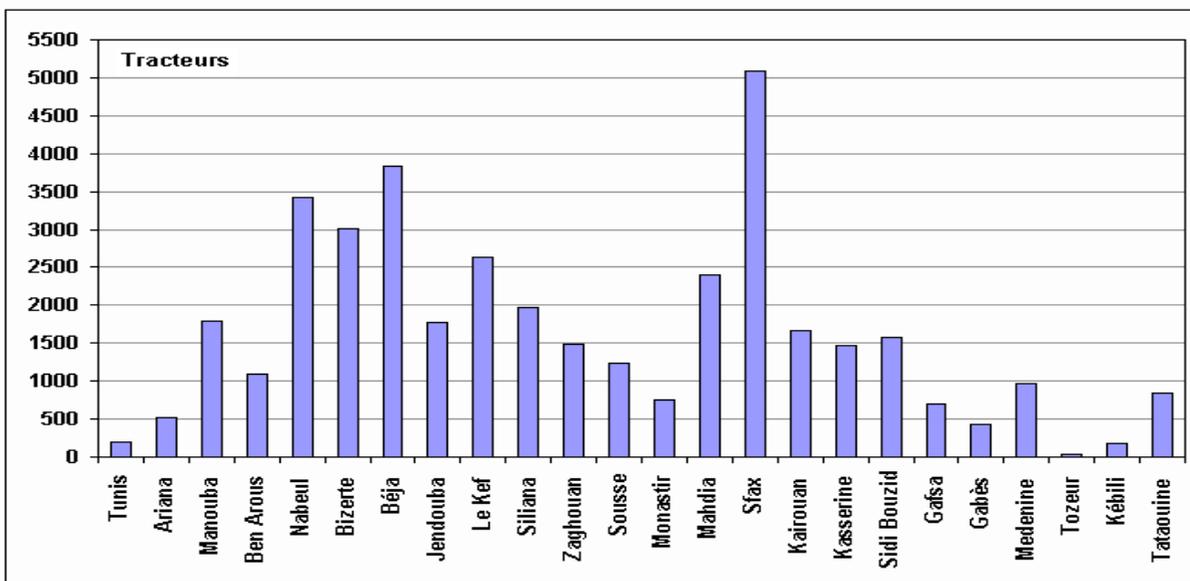
Le nombre de tracteurs est estimé à 39 069 unités, contre 35 090 unités en 1994, enregistrant une hausse au cours des dix dernières années de 11,3% ce qui correspond à un croît de 3979 unités, soit l'équivalent de 398 unités supplémentaires par an. Ce parc est détenu par 32 800 exploitants dont la majorité possède un seul tracteur (89,9%). En outre, 32% des tracteurs appartiennent à des exploitants ayant plus de 50 Ha et 41% appartiennent à des exploitants ayant des exploitations comprises entre 10 et 50 Ha.

EVOLUTION DU NOMBRE DES TRACTEURS



Plus de la moitié des tracteurs (55,6%) se situent au Nord, alors que le Centre ne dispose que de 36,3% du parc et le Sud 8,1% uniquement. Le gouvernorat de Sfax détient 13% du parc, suivi par le gouvernorat de Béja (9,8%) et Nabeul (8,8%).

REPARTION DU PARC DES TRACTEURS PAR GOUVERNORAT



La structure des tracteurs par âge montre que 59% d'entre eux sont âgés de plus de 10 ans, contre 46% en 1994. En revanche, les tracteurs d'âge inférieur à 5 ans représentent seulement 11% du nombre total de tracteurs en 2004 contre 25% en 1994. Dénotant ainsi du vieillissement du parc.

REPARTITION DES TRACTEURS SELON L'AGE

Age	Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ans	8690	25%	4361	11%
De 5 à 10 ans	10090	29%	11674	30%
10 ans et plus	16310	46%	23034	59%
Total	35090	100%	39069	100%

En outre, les données de l'Enquête montrent que les exploitants ont renouvelé surtout les tracteurs de puissance supérieure à 75 CV. En effet, ces derniers représentent 27% de l'ensemble du parc en 2004 contre 16% en 1994.

REPARTITION DES TRACTEURS SELON LA PUISSANCE

Puissance	Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%
40 CV et moins	6330	18%	2524	7%
41 à 75 CV	23220	66%	26006	66%
76 à 90 CV	4220	12%	8286	21%
91 CV et plus	1320	4%	2254	6%
Total	35090	100%	39069	100%

Par ailleurs, le nombre d'exploitants faisant recours à la location du matériel agricole pour la préparation du sol, le semi, la fertilisation... est passé de 359 000 en 1994 à 443 500 en 2004.

Concernant les moissonneuses batteuses^(*), l'Enquête montre que les exploitations agricoles disposent de 2 754 moissonneuses batteuses (87,3% au Nord et 12,6% au Centre).

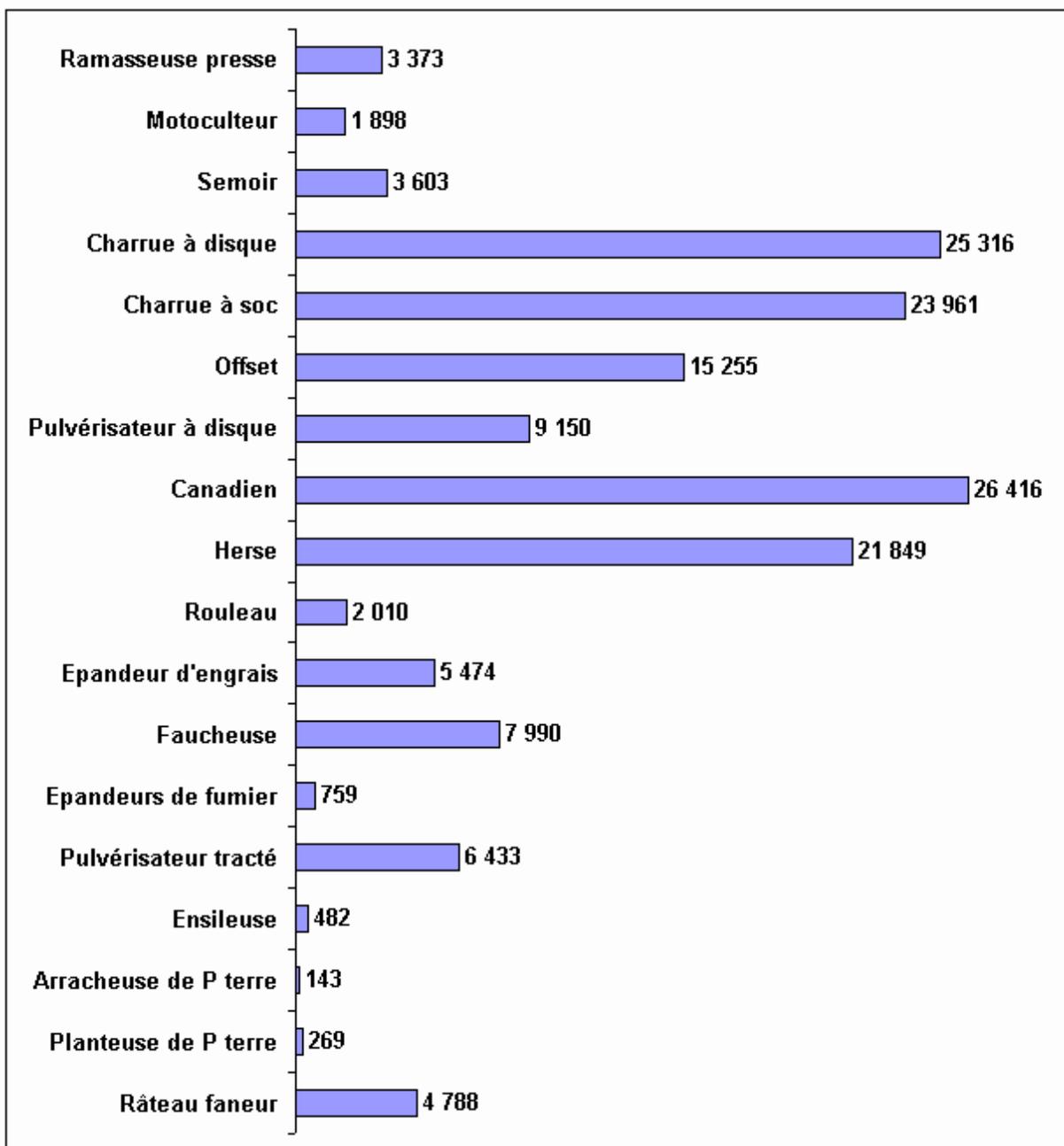
REPARTITION DES MOISSONNEUSES BATTEUSES SELON L'AGE

Age	Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5 ans	868	31%	285	10%
De 5 à 10 ans	951	33%	820	30%
10 ans et plus	1037	36%	1649	60%
Total	2856	100%	2754	100%

Par ailleurs, l'Enquête a touché différents aspects du matériel agricole disponible chez les exploitants. Les résultats dénombrent :

- 3373 ramasseuses presse se situant en majorité dans le Nord (92%).
- 1898 motoculteurs, 43% d'entre eux sont localisés dans le gouvernorat de Nabeul et 38% à Gabes.
- 3603 semoirs situés presque exclusivement au Nord.
- 25316 charrues à disque et 23961 charrues à soc, elles sont réparties au niveau régional proportionnellement aux superficies agricoles.
- 15255 offsets se trouvant à hauteur de 90% dans le Nord.
- 5474 épandeurs d'engrais localisés dans une proportion de 96% dans le Nord.
- 143 arracheuses de pomme de terre et 269 planteuses de pomme de terre.

EFFECTIF DU MATERIEL AGRICOLE PAR TYPE



Chapitre onzième : L'INVESTISSEMENT AGRICOLE

Se basant sur les déclarations des exploitants agricoles, il se dégage que 133 600 exploitants représentant 26% des exploitants ont investi au cours des cinq dernières années (2000-2004), et que ce taux augmente avec la taille de l'exploitation puisqu'il atteint 61% des exploitants ayant des superficies de plus de 100 Ha.

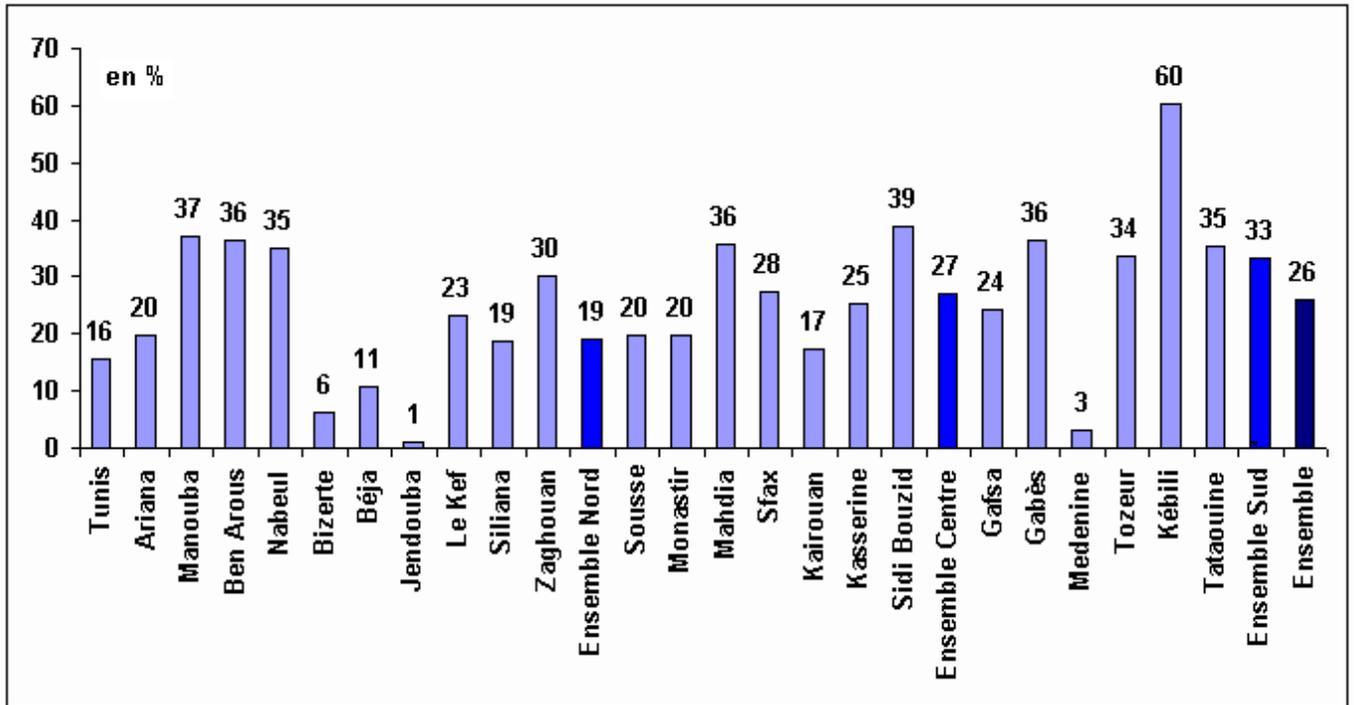
REPARTITION DES EXPLOITANTS AYANT INVESTI SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

Taille de l'exploitation	Exploitant ayant investi		% de ceux qui ont investi par rapport au total
	(en 1000)	%	
Moins de 5 Ha	64,0	47,8%	22,8%
De 5 à 10 Ha	25,9	19,4%	23,7%
De 10 à 50 Ha	36,6	27,4%	32,6%
De 50 à 100 Ha	4,6	3,5%	47,7%
100 Ha et plus	2,5	1,9%	60,6%
Ensemble des exploitants	133,6	100%	25,9%

Au niveau des petits exploitants, détenant moins de 5 Ha, l'investissement reste relativement limité puisque seulement 22,8% d'entre eux ont investi au cours de la période 2000-2004.

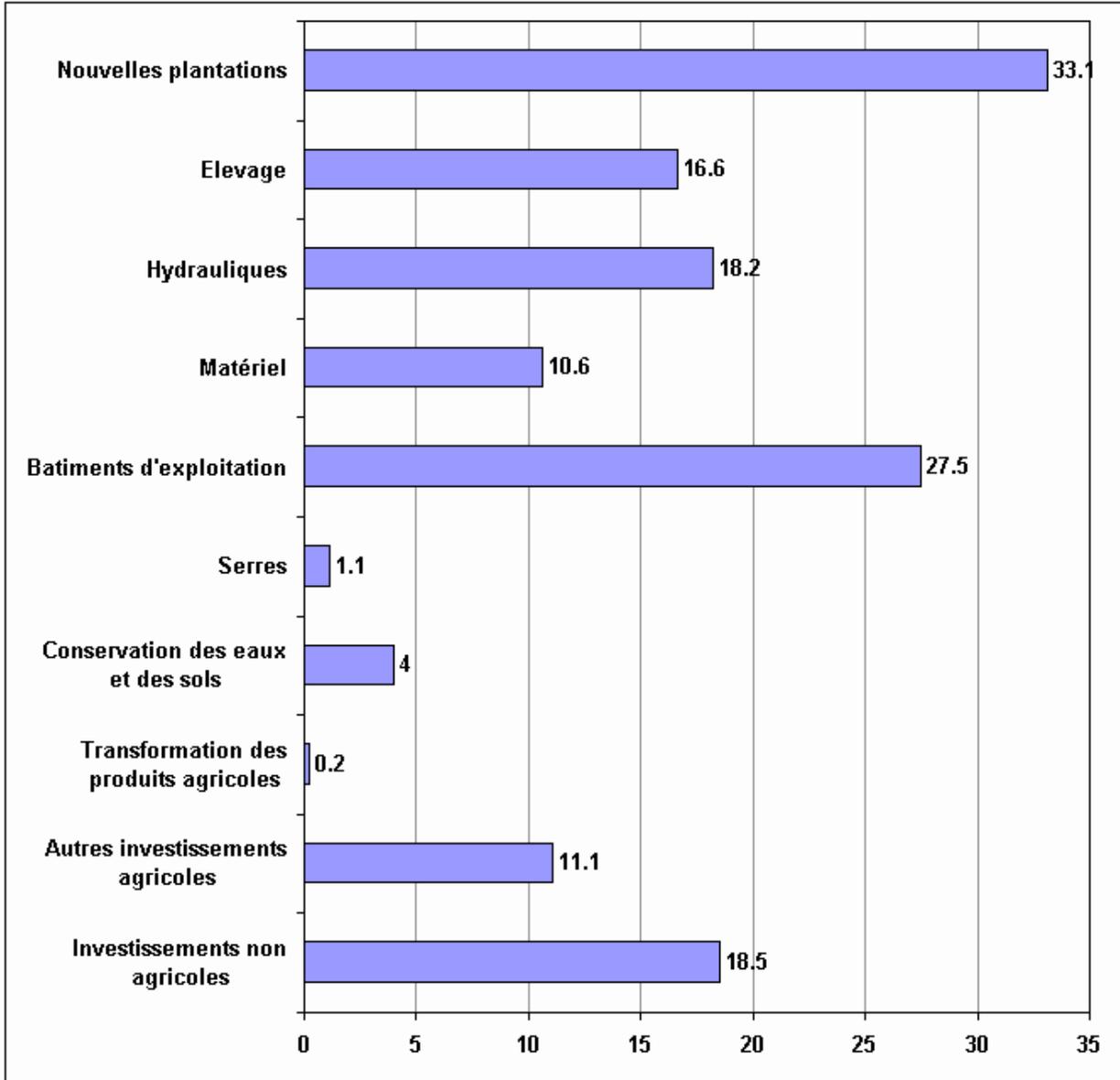
Par ailleurs, la proportion des exploitants ayant investi au cours des cinq dernières années s'est située à 60,3% à Kébili, 38,9% à Sidi bouzid, 36,3% à Gabes et 35,6% à Mahdia.

**PROPORTION DES EXPLOITANTS AYANT INVESTI AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
PAR RAPPORT AU TOTAL DES EXPLOITANTS PAR GOUVERNORAT**

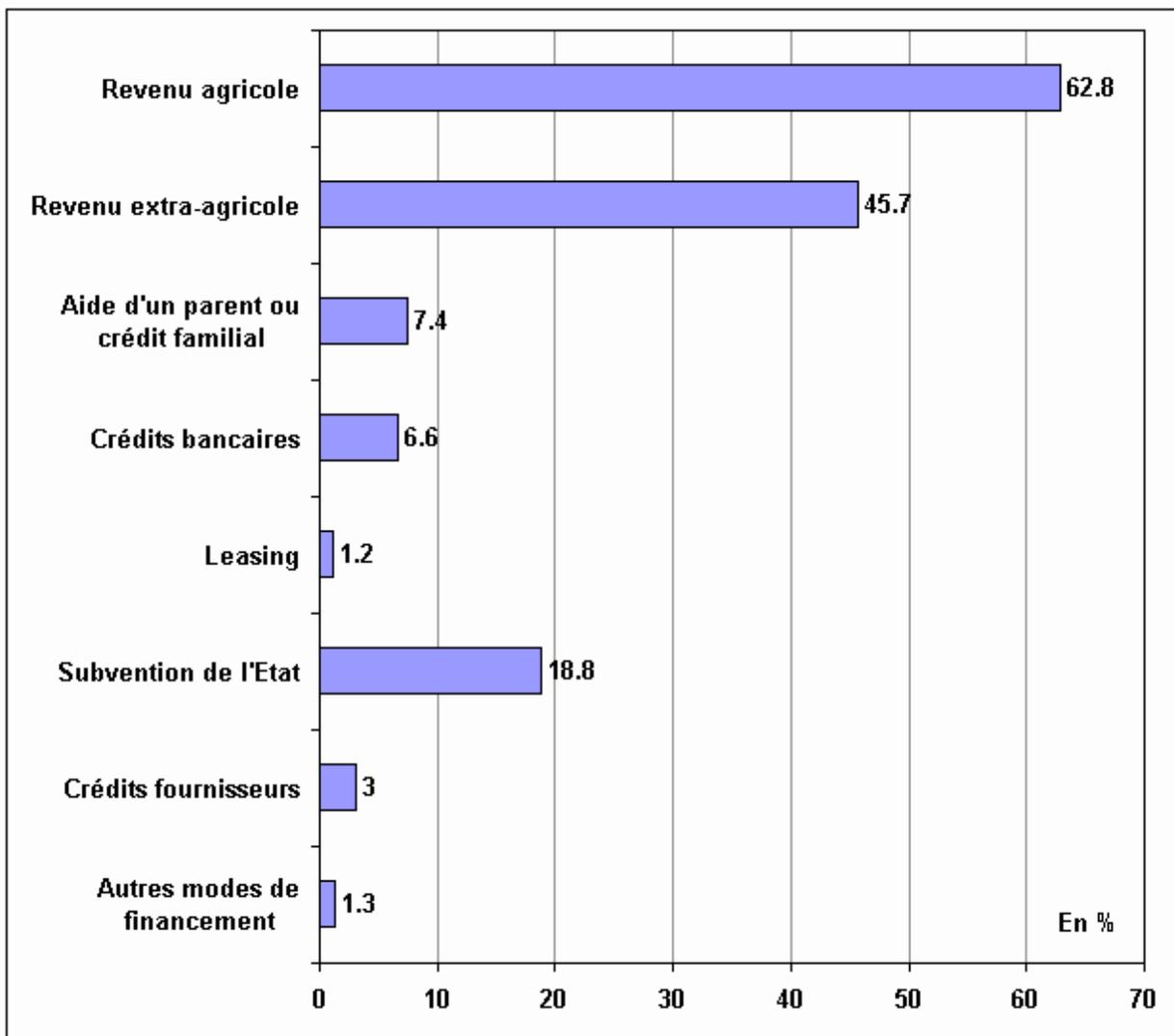


Concernant les domaines d'investissement, près du tiers des exploitants ayant investi au cours des cinq dernières années ont choisi de développer les nouvelles plantations, 27,5% déclarent avoir investi dans les bâtiments d'exploitation, 18,2% dans les équipements hydrauliques, 16,6% dans l'élevage et uniquement 10,6% dans l'acquisition du matériel agricole.

**PROPORTION DES EXPLOITANTS AYANT INVESTI AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES
SELON LES DOMAINES D'INVESTISSEMENT (en %)**



Concernant les sources de financement des investissements, les revenus agricoles et les revenus extra-agricoles sont cités respectivement par 63% et 46% des exploitants. Parallèlement, 19% des exploitants déclarent avoir bénéficié d'une subvention de l'Etat, en revanche les résultats indiquent que le recours à l'aide financière d'un parent est plus fréquent que le recours aux crédits bancaires et aux établissements de leasing.

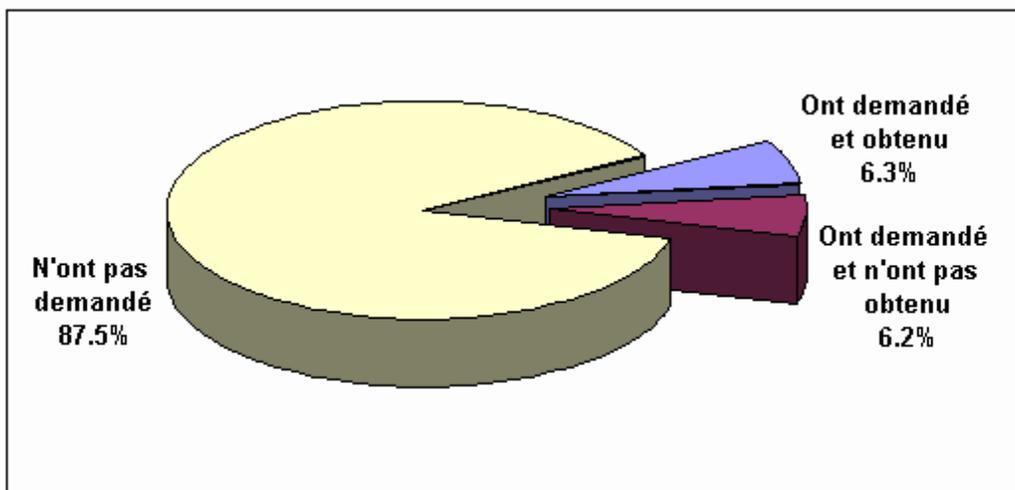


D'autre part, à la question "avez-vous bénéficié d'une formation pour l'activité sujet de l'investissement", uniquement 3,3% des exploitants ayant investi au cours des cinq dernières années répondent par l'affirmative, et 96,7% déclarent qu'ils n'ont pas reçu de formation sur l'activité sujet de l'investissement.

Chapitre douzième : LE CREDIT AGRICOLE

Les résultats montrent que près de 87,5% du total des exploitants n'ont pas demandé de crédit, 6,3% ont demandé et obtenu un crédit et 6,2% ont demandé et n'ont pas obtenu.

REPARTITION DES EXPLOITANTS SELON L'ACCES AUX CREDITS AGRICOLES



Les exploitants n'ayant pas demandé de crédit évoquent surtout le risque d'endettement (27,1%) et les difficultés d'accès au crédit (28,1%).

REPARTITION DES EXPLOITANTS AYANT DEMANDE UN CREDIT SELON LA TAILLE DES EXPLOITATIONS

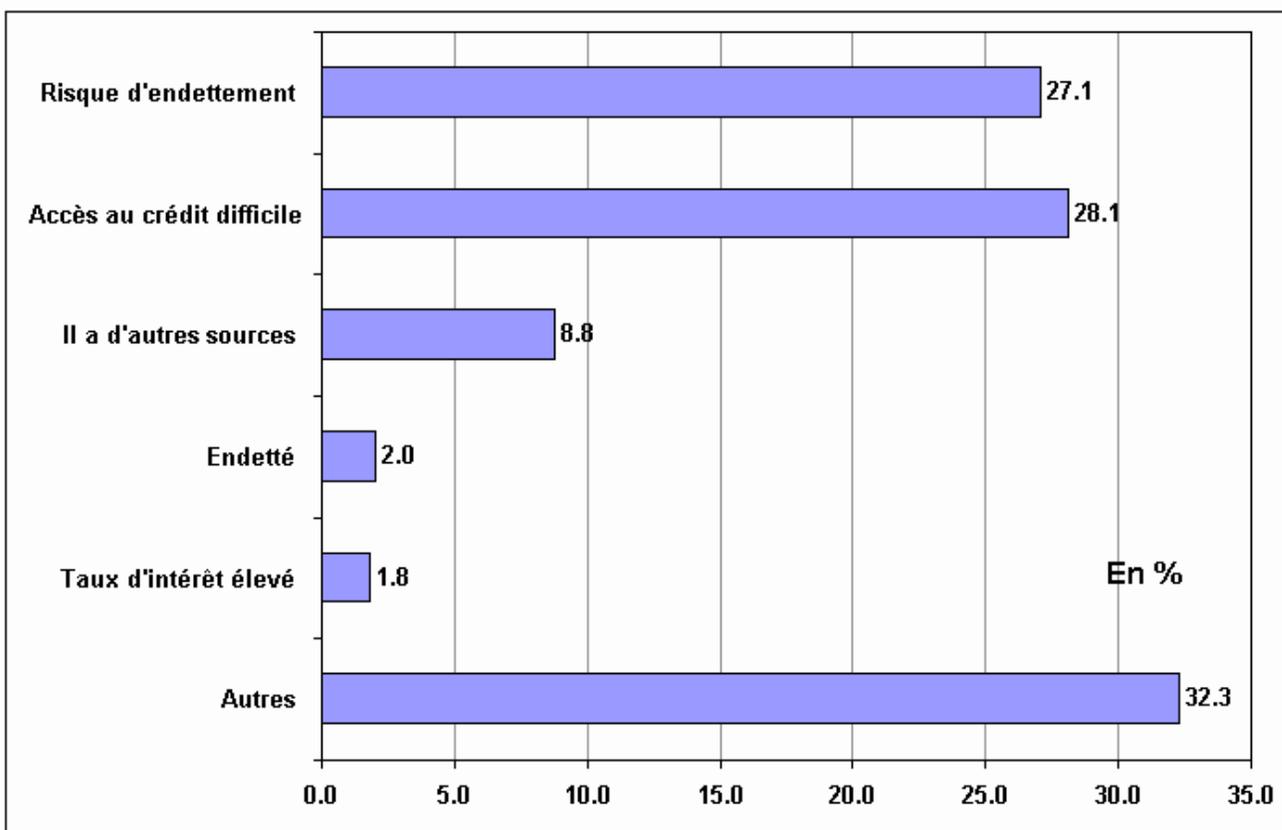
Taille de l'exploitation	% des demandeurs de crédits		% des demandes satisfaites	
	<i>Crédit campagne</i>	<i>Crédit d'investissement</i>	<i>Crédit campagne</i>	<i>Crédit d'investissement</i>
Moins de 5 Ha	3,7%	5,2%	58,4%	32,4%
De 5 à 10 Ha	6,4%	8,1%	72,5%	33,1%
De 10 à 50 Ha	7,5%	10,4%	73,7%	36,9%
De 50 à 100 Ha	13,4%	13,5%	86,2%	66,6%
100 Ha et plus	29,9%	18,4%	93,8%	80,6%
Ensemble	5,5%	7,2%	69,3%	36,2%

La proportion des exploitants ayant demandé un crédit de campagne ou un crédit d'investissement est estimée respectivement à 29,9% et 18,4% pour les exploitations de 100 Ha et plus, alors qu'elle se situe à 3,7% et 5,2% pour les exploitations de moins de 5 Ha.

En se basant sur les déclarations des exploitants, on constate que les demandes non satisfaites de crédit sont estimées à 30,7% des demandes pour les crédits de campagne et à 63,8% des demandes pour les crédits d'investissement. Ces taux de non satisfaction des crédits augmentent au niveau des petites exploitations (41,6% pour les crédits de campagne et 67,6% pour les crédits d'investissement), alors qu'au niveau des grandes exploitations les demandes satisfaites sont de 93,8% pour les crédits de campagne et de 80,6% pour les crédits d'investissement.

Interrogés sur les raisons qui incitent les exploitants à ne pas demander de crédits, les non demandeurs évoquent les difficultés d'accès aux crédits et le risque d'endettement dans des proportions respectives de 28% et 27%. Uniquement 2% des exploitants affirment qu'ils sont déjà endettés et 1,8% déclarent que le taux d'intérêts est élevé. Parallèlement, près du tiers de ceux qui n'ont pas demandé de crédits indiquent qu'ils se sont abstenus à demander des crédits pour des raisons autres que le risque d'endettement, les difficultés d'accès aux crédits ou les taux d'intérêts bancaires.

REPARTITION DES EXPLOITANTS N'AYANT PAS DEMANDE DE CREDIT SELON LA RAISON PRINCIPALE



Chapitre treizième : L'EMPLOI AGRICOLE

La population active agricole est composée de :

1. les exploitants agricoles actifs = (tous les exploitants sans autre activité lucrative + les exploitants agricoles ayant une autre activité lucrative secondaire et consacrant plus de la moitié de leur temps à l'exploitation).
2. les salariés permanents : tous les salariés agricoles permanents.
3. et les aide-familiaux actifs = (les aide-familiaux sans autre activité lucrative et consacrant plus de la moitié de leur temps à l'exploitation + les aide-familiaux avec une autre activité lucrative et consacrant plus de la moitié de leur temps à l'exploitation agricole).

La population active agricole occupée est estimée à 542 mille, contre 549 mille en 1994, enregistrant ainsi une légère diminution de 1,3% au cours des dix dernières années.

Par ailleurs, la lecture des résultats de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles de 2004 montre que la population active agricole se répartit entre 293 mille exploitants, 196 mille aide-familiaux, et 53 mille salariés permanents.

Il est à remarquer que la structure de la population active occupée n'a pas subi de grand changement pendant les dix dernières années. Les salariés représentent 10% des actifs occupés, leur nombre est passé de 37 mille en 1994 à 53 mille actuellement. Parallèlement le nombre d'exploitants actifs est estimé à 293 mille, contre 282 mille en 1994, enregistrant une hausse de 3,9%. Quant aux aide-familiaux, ils ont connu une baisse de 14,8%, passant de 230 mille en 1994 à 196 mille en 2004.

EVOLUTION DES ACTIFS AGRICOLES OCCUPES SELON LA CATEGORIE

Unité : 1000 actifs

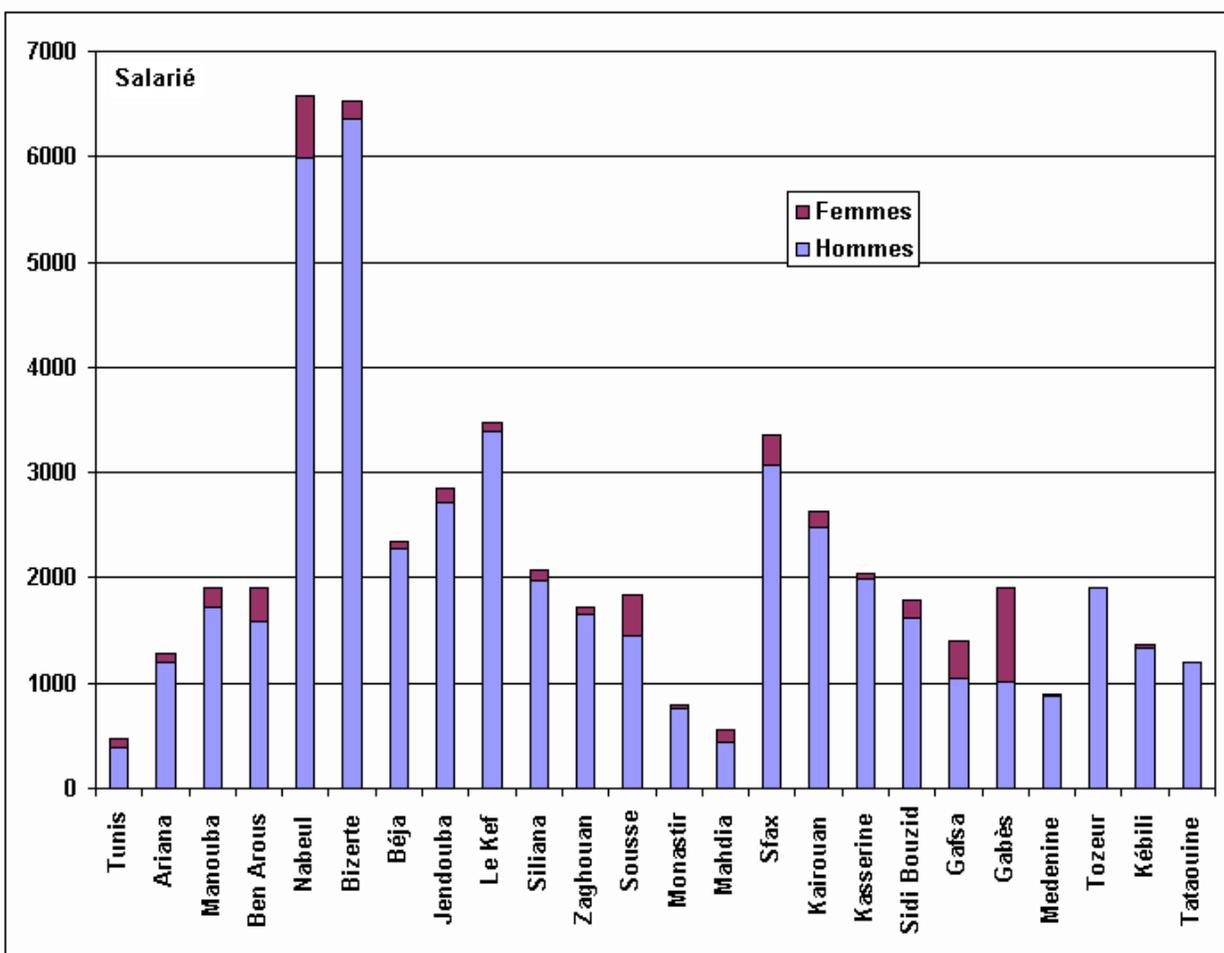
Catégorie	Enquête 1961-1962		Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Exploitants	208	38%	282	51%	293	54%
Aide-familiaux	265	49%	230	42%	196	36%
Salariés	73	13%	37	7%	53	10%
Total	546	100%	549	100%	542	100%

LES SALARIES PERMANENTS :

Concernant les salariés permanents dans les exploitations agricoles, les résultats montrent qu'ils sont recrutés par environ 16700 exploitants, correspondant à 3,2% seulement de l'ensemble des exploitants. Les exploitants travaillant à plein temps sans activité lucrative en dehors de l'exploitation dispose de près de 66% de l'ensemble des salariés.

Plus de la moitié des salariés permanents (58,9%) se situent dans le Nord, contre 24,6% dans le Centre et seulement 16,4% dans le Sud. Les exploitations des gouvernorats de Nabeul et Bizerte emploient un cinquième des salariés permanents agricoles.

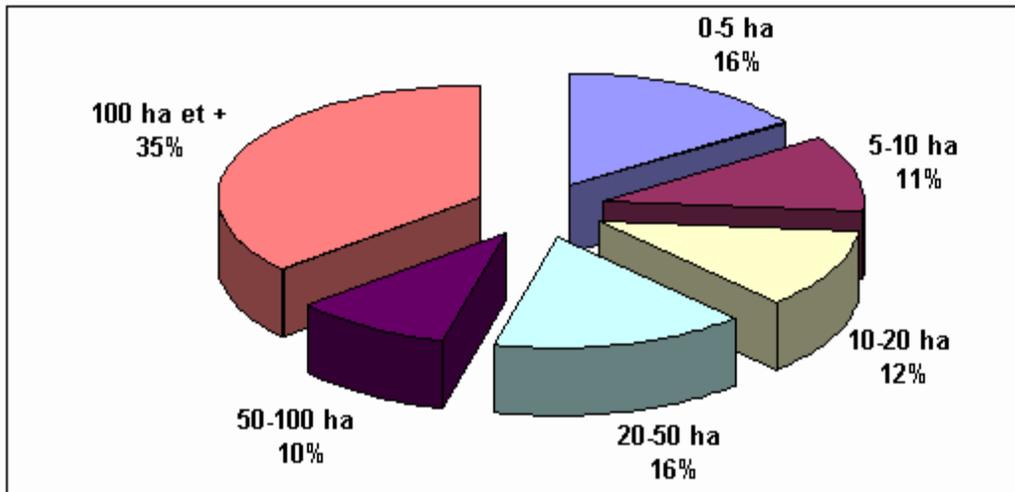
REPARTITION DES SALARIES PERMANENTS SELON LE GOUVERNORAT ET LE SEXE



Le nombre de femmes salariées agricoles s'élève à 4404 en 2004, représentant 8,3% de l'ensemble des salariés permanents agricoles. Elles sont localisées dans une proportion de 43% dans le Nord, 27% dans le Centre et 30% dans le Sud. La participation des femmes dans l'emploi salarié agricole dépasse le seuil des 20% de l'ensemble des salariés permanents agricoles dans les gouvernorats de Gabes, Gafsa, Mahdia et Sousse.

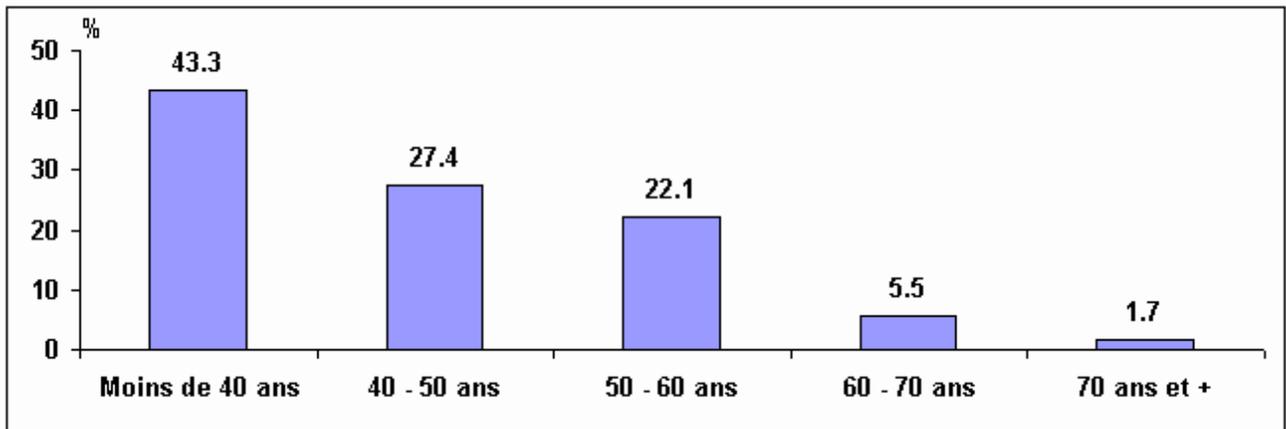
Notons que 61% des salariés permanents travaillent dans des exploitations ayant une superficie supérieure à 20 Ha, contre 16% pour les petites exploitations de taille inférieure à 5 Ha.

REPARTITION DES SALARIES PERMANENTS SELON LA TAILLE DE L'EXPLOITATION



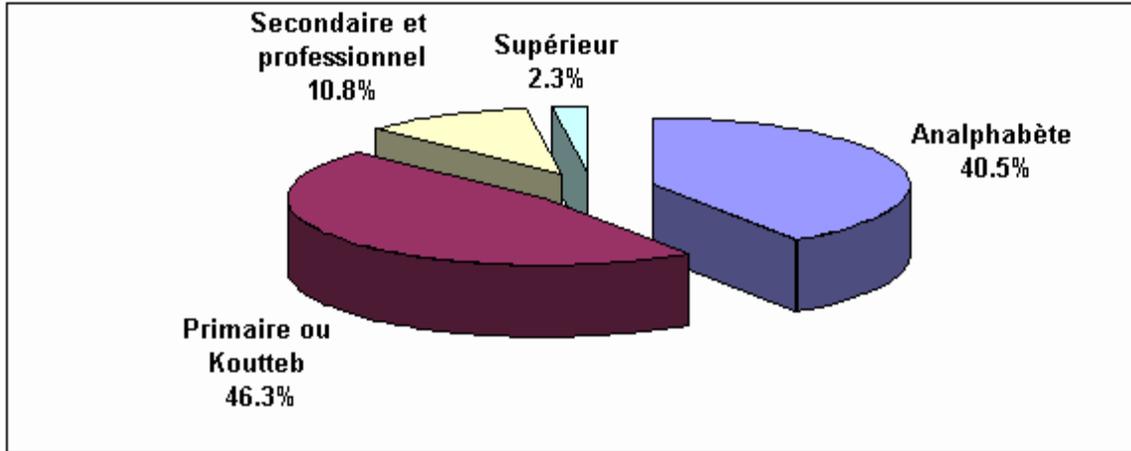
Il y a lieu de signaler que plus de 43% des salariés permanents sont âgés de moins de 40 ans, et ceux qui sont âgés de 40 à 50 ans représentent 27% des salariés.

REPARTITION DES SALARIES PERMANENTS PAR AGE



Le taux d'analphabétisme des salariés permanents agricoles atteint 40,5% et la proportion de ceux qui disposent d'un niveau d'éducation primaire se situe à 46,3%.

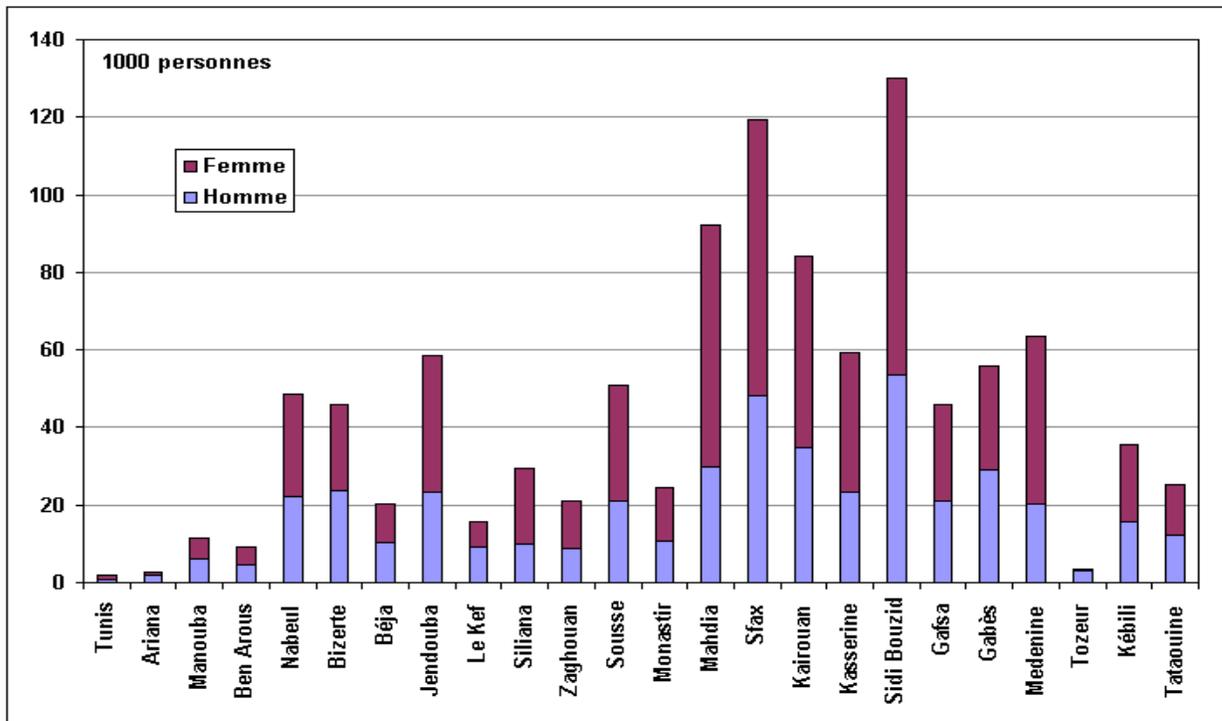
**REPARTITION DES SALAIRES PERMANENTS
SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION**



LA MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE :

Les aide-familiaux agricoles^(*) participant à l'emploi sur les exploitations agricoles sont estimés à 196 mille, ils sont localisés dans une proportion de 34,3% dans le Nord, 37,7% dans le Centre et 27,9% dans le Sud.

**REPARTITION DE LA MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE
SELON LES GOUVERNORATS**

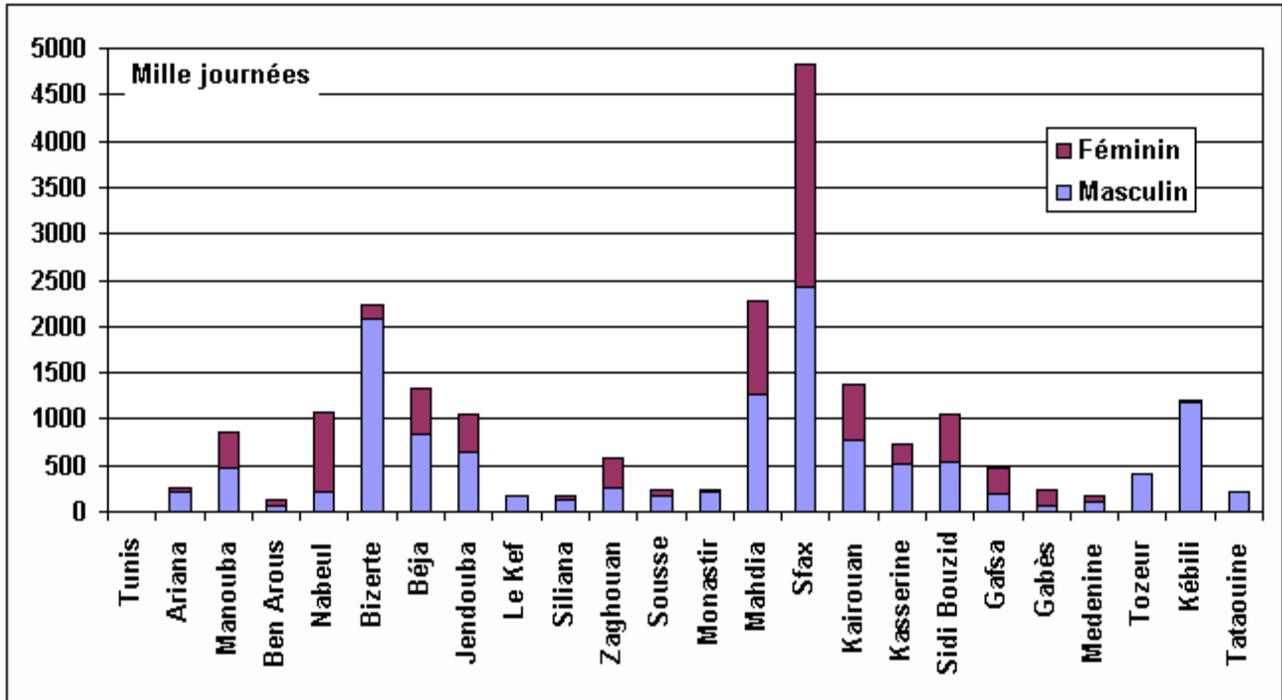


Notons par ailleurs, que les femmes représentent environ 58% de la main d'œuvre familiale et les jeunes constituent la majeure partie (68% ont moins de 40 ans).

L'EMPLOI SAISONNIER :

Concernant l'emploi saisonnier et sachant que l'activité agricole est généralement saisonnière, le volume de travail offert en 2004 est estimé à 21,3 millions de journées, parmi lesquelles 37% ont été réalisées dans les gouvernorats du Nord et 50% dans les gouvernorats du Centre.

REPARTITION DE L'EMPLOI SAISONNIER SELON LES GOUVERNORATS ET LE SEXE



La participation de la main d'œuvre féminine saisonnière représente 38% de la main d'œuvre saisonnière totale. Cette participation varie énormément d'un gouvernorat à l'autre, elle s'élève à 80% dans le gouvernorat de Nabeul, 59% à Gafsa et 56% à Zaghouan. Elle est en revanche absente dans les gouvernorats de Tataouine, Kébili et Tozeur.

Comparé à la situation de 1994, le nombre de journées travaillées a connu une légère baisse de 4%, suite à la chute du nombre de jours travaillés dans l'arboriculture et le maraîchage, et ce malgré l'accroissement de 25% dans l'oléiculture.

**REPARTITION DE L'EMPLOI SAISONNIER
SELON LES ACTIVITES**

Activité	Enquête 1994-1995		Enquête 2004-2005		Evolution 2004/1994
	1000 jours	%	1000 jours	%	
Oléiculture	6 608	30%	8 275	39%	25%
Maraîchage	5 474	25%	4 518	21%	-17%
Arboriculture	4 742	21%	2 945	14%	-38%
Grandes Cultures	3 443	15%	2 966	14%	-14%
Elevage	1 209	5%	1 378	6%	14%
Autres	765	3%	1 216	6%	59%
Total	22 241	100%	21 298	100%	-4%

ANNEXES

- *Méthodologie et concepts de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005.*
- *Questionnaire de l'enquête.*
- *Liste des tableaux détaillés issus de l'exploitation de toutes les questions contenues dans le questionnaire de l'enquête.*

Méthodologie et concepts de l'Enquête

I. METHODOLOGIE

1. Méthode d'enquête :

La méthode adoptée pour la réalisation de l'Enquête sur les Structures des Exploitations Agricoles 2004-2005 est celle de l'interview à l'aide d'un questionnaire avec questions fermées.

L'enquête a touché toutes les grandes exploitations et un échantillon représentatif des petites et moyennes exploitations.

2. Recensement exhaustif des Grandes Exploitations :

En vue de réduire l'erreur d'échantillonnage il a été procédé à un recensement exhaustif des grandes exploitations. Aussi toute exploitation agricole ayant une superficie utile en sec dépassant une certaine limite⁽¹⁾ a été recensée et enquêtée. Pour les exploitations spécialisées dans les cultures irriguées, cette superficie est nettement inférieure à la limite fixée pour les exploitations en sec. Ces exploitations ont été également recensées et enquêtées au même titre que les éleveurs qui disposent de plus de 30 vaches laitières ou 60 bovins ou 100 ovins et/ou caprins, 30 camelin, ou 10000 unités de poulet de chairs ou 5000 unités de poule pondeuse.

3. Enquête par sondage pour les Petites et Moyennes Exploitations :

Pour les petites et moyennes exploitations, la méthode utilisée est celle du sondage qui consiste à interroger un nombre réduit d'exploitants agricoles (échantillons) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

- La base de sondage :

Faute de listes exhaustives des exploitants agricoles, des techniques spéciales de sondage ont été adoptées pour remédier à cette contrainte.

- La stratification :

Avant de prélever un échantillon d'un univers et afin d'amortir les fluctuations que le hasard peut apporter à sa composition, des groupes homogènes ont été constitués à l'intérieur de cet univers. Ces groupes homogènes sont appelés strates.

Le critère principal utilisé pour la stratification est le lieu de résidence :

i) Le premier domaine d'étude (milieu urbain) comprend toutes les communes dans leurs limites de 2004 auxquelles ont été ajoutées les importantes agglomérations du milieu rural. Les communes ont été stratifiées selon le nombre de ménages agricoles.

ii) Le deuxième domaine d'étude, constitué par le milieu rural, a été stratifié selon la culture dominante ou l'occupation du sol. A cet effet, et à partir des photographies aériennes de 1989 et de 2000 ainsi que des cartes d'Etat major, sept (7) strates homogènes ont été identifiées :

Périmètres irrigués

1. Arboriculture pure ou en plein
2. Cultures annuelles
3. Cultures mixtes (arboriculture et cultures annuelles)

4. Forêt boisée
5. Alfa, broussailles et hmadha
6. Terres non agricoles

- **Sélection de l'échantillon d'exploitants agricoles en milieu urbain :**

A l'occasion du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2004, l'INS a procédé au découpage de toutes les communes du pays en portions géographiques bien délimitées appelées "Districts de Recensement" qui regroupent environ 100 ménages, et a demandé aux Chefs des ménages résidant dans ces Districts s'ils exploitent une terre ou un cheptel de rente pour identifier les ménages agricoles.

Des taux de sondages des Districts de Recensement échantillons variant entre 1/5 et 1/20 ont été adoptés après la stratification des Districts de recensement selon le nombre de ménages agricoles tout en excluant les Districts n'ayant pas de ménages agricoles.

Le même procédé a été appliqué aux grandes agglomérations non érigées en communes.

Au cours de la première étape de l'Enquête, il a été procédé au recensement de tous les ménages résidant dans les Districts de Recensement et les grandes agglomérations échantillons tout en demandant à toutes les personnes d'âge actif si elles s'adonnent à une activité agricole en qualité d'exploitant agricole. Ainsi, tous les exploitants agricoles identifiés ont fait partie de l'échantillon en milieu urbain.

- **Sélection de l'échantillon d'exploitants agricoles en milieu rural :**

Après le découpage des strates en aires géographiques (segments), il a été procédé au tirage au hasard et avec probabilités égales d'un échantillon d'environ 5700 segments et 6971 exploitants par liste (Tunis, Tozeur, Kébili et Tataouine).

De même que pour la sélection de l'échantillon en milieu urbain, il a été procédé au recensement de tous les ménages résidant dans les segments échantillons tout en demandant à toutes les personnes d'âge actif si elles s'adonnent à une activité agricole en qualité d'exploitant agricole. Ainsi tous les exploitants agricoles identifiés ont fait partie de l'échantillon en milieu rural.

II. DEFINITIONS ET CONCEPTS :

1. **L'exploitation agricole :** Est définie comme étant une unité de production qui est mise en valeur pour le compte d'une personne physique ou morale qui en assure la responsabilité technique et financière indépendamment de son statut juridique, de son mode de faire valoir et de sa taille. En général cette unité dispose partiellement ou totalement des moyens de production suivants :

- La terre destinée à la production végétale
- L'Élevage de rente (Bovins, Ovins, Caprins, etc....)
- La main d'œuvre (salariale et aide-familiale)
- Le matériel agricole (tracteur, charrue, etc....)
- Les bâtiments (hangar, étable, poulailler, etc....)
- Cependant l'identification d'une exploitation peut présenter quelques particularités :
- L'exploitation peut contenir une ou plusieurs parcelles, situées dans une ou plusieurs régions distinctes à condition qu'elles partagent totalement ou partiellement les mêmes moyens de production.
- Il arrive que des exploitations ne disposent pratiquement d'aucune terre par exemple les poulaillers ou les exploitations d'élevage pour lesquelles la terre n'est pas un facteur de production indispensable.
- Diverses unités économiques de production agricoles, qui relèvent du même propriétaire sont considérées comme des exploitations distinctes si elles sont exploitées par des personnes différentes.

- Un ménage donné peut être composé de plusieurs exploitants administrant chacun une exploitation distincte. Si les opérations agricoles effectuées et les denrées produites par les divers membres du ménage sont groupées, elles sont traitées comme une seule exploitation.
 - Certaines exploitations sont parfois dirigées conjointement par deux ou plusieurs personnes chacune d'elles doit être considérée comme co-exploitant. L'enquête peut se faire dans ce cas auprès de l'une ou de l'autre de ces deux personnes.
2. **La parcelle :** C'est une portion de terrain continue faisant partie d'une exploitation agricole. Les parcelles d'une même exploitation doivent être distancées d'au moins 500 mètres, sachant qu'une parcelle peut être traversée par un oued, une piste ou une route et peut être composée d'un ou de plusieurs champs.
 3. **Le champ :** C'est une portion de terrain continue destinée à une seule culture ou une seule occupation. Un champ peut avoir, des limites semi permanentes ou bien tout simplement la fin d'une culture et le commencement d'une autre. Toutefois un champ peut porter plus d'une culture à la fois mais en intercalaire ou en association ou sous étages.
 4. **Superficie totale de l'exploitation :** La superficie totale de l'exploitation est la somme des superficies de toutes les parcelles réunies. Elle ne doit pas comprendre les terres possédées par l'exploitant et qui sont cédées à bail à d'autres personnes. Elle englobe le terrain occupé par la cour, les bâtiments de ferme et le logement de l'exploitant.
Les exploitants qui ont accès aux parcours collectifs ne doivent pas inclure, dans la superficie totale de leur exploitation, la part estimée des parcours qu'ils utilisent.
 5. **La taille de L'exploitation :** A partir des courbes de fréquences, il a été possible de répartir les exploitations agricoles en dix tailles :
 - Moins de 1 ha (1 ha non compris)
 - de 1 (compris) à moins de 2 ha
 - De 2 à moins de 3 ha
 - de 3 à moins de 4 ha
 - de 4 à moins de 5 ha
 - de 5 à moins de 10 ha
 - de 10 à moins de 20 ha
 - de 20 à moins de 50 ha
 - de 50 à moins de 100 ha
 - Plus de 100 ha.
 6. **L'exploitant agricole :** Est la personne physique ou morale qui exploite une terre ou pratique de l'élevage de rente pour son propre compte. Il peut assurer la marche de l'exploitation directement ou confier la responsabilité du travail courant de la gestion à un salarié appelé "gérant". Ce dernier peut être une personne physique ou morale. Il reçoit généralement une rémunération en espèce et/ou en nature.

Pour les personnes morales, on distingue les catégories suivantes :

- Agro-Combinats ou Fermes Pilotes : Ce sont des domaines étatiques gérés par l'Office des Terres Domaniales. Chaque Agro-Combinat ou Ferme Pilote est géré par un directeur.
- Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA) : Ce sont des fermes étatiques exploitées par une Coopérative de Production Agricole qui dispose d'un conseil d'administration et d'un directeur de Coopérative.
- Société : Ce sont des sociétés qui exploitent des terres privées propriété ou non de la société, telles que les sociétés anonymes, les sociétés à responsabilité limitée, les sociétés civiles, etc...).

- Sociétés de Mise en Valeur et de Développement Agricole (SMVDA) :
Ce sont des sociétés qui mettent en valeur et exploitent des terres domaniales avec un contrat de location de longue durée.
- Autres : Ce sont des terres étatiques gérées par des centres de recherches, centres de formation, organismes interprofessionnels, lycées agricoles, prisons, etc....

7. **Classification des exploitants** : Les exploitants agricoles ont été répartis selon "le temps d'occupation sur l'exploitation", "les autres activités lucratives", et "le capital terre ou cheptel de rente".

Le temps d'occupation sur l'exploitation est ventilé en 5 classes

- Moins du 1/4 du temps
- De 1/4 à 1/2 du temps
- De 1/2 à 3/4 du temps
- Plus des 3/4 mais moins de la totalité du temps
- Temps complet

Les autres activités lucratives sont ventilées en 3 classes :

- N'a pas d'autres activités lucratives en dehors de l'exploitation.
- A une autre activité lucrative principale qui lui procure un revenu supérieur à celui de l'exploitation.
- A une autre activité lucrative secondaire qui lui procure un revenu inférieur à celui de l'exploitation.

La combinaison des facteurs « temps » « revenu » et « capital de production » a permis de classer les exploitants agricoles en 5 types :

1^{er} Type : Exploitants à plein temps : Ce sont par définition les exploitants qui passent plus des 3/4 du temps sur l'exploitation avec ou sans autre activité lucrative secondaire. Ce sont également, les exploitants qui passent plus de la moitié du temps sur l'exploitation et n'ayant pas d'autre activité lucrative.

2^{ème} type : Exploitants moyennement occupés par l'exploitation avec une activité lucrative : Ce sont par définition les exploitants qui passent entre le 1/2 et les 3/4 du temps sur l'exploitation et ayant une autre activité lucrative.

3^{ème} type : Exploitants faiblement occupés par l'exploitation avec une autre activité lucrative : Ce sont par définition les exploitants qui passent moins de la moitié du temps sur l'exploitation et ayant une autre activité lucrative.

4^{ème} type : Exploitants faiblement occupés par l'exploitation et n'ayant aucune autre activité lucrative : Ce sont par définition les exploitants passant moins de la moitié du temps sur l'exploitation et n'ayant aucune autre activité lucrative.

5^{ème} type : Exploitants possédant de très petites superficies agricoles en sec ou un nombre très limité de brebis ou de chèvres : une superficie agricole en sec et non arboricole inférieure à 3 ha et/ou moins de 5 ovins ou caprins.

8. **Le mode de Faire-valoir** : Cette notion concerne le régime juridique d'occupation ou d'exploitation des terres. Une exploitation peut être gérée sous une ou plusieurs formes de faire-valoir. On distingue 4 types de modes de faire-valoir.

- **Faire-valoir direct** : L'exploitant est propriétaire de la parcelle en question.

Lorsque la parcelle appartient à l'un des membres du ménage de l'exploitant (épouse, héritage d'un de ses enfants...) et qu'elle fait partie de l'exploitation, le mode de faire-valoir pour cette parcelle est considéré comme étant le mode de faire-valoir direct.

- **Prise en location (Fermage):** Lorsque l'exploitant cultive une parcelle qui ne lui appartient pas et paye en contrepartie au propriétaire un loyer fixé d'avance en espèce ou en nature.

- **Prise en métayage (Association) :** Il s'agit des cas où les moyens de production tels que terre, traction, main d'œuvre, intrants ne sont pas disponibles chez une seule personne et que deux ou plusieurs personnes ne mettent ensemble pour se procurer ces moyens de production en vue de fructifier cette parcelle. Par ailleurs, les décisions relatives à la gestion sont prises en commun accord entre les associés.

Ce système d'association prend en arabe les dénominations suivantes :

a) **La Dhara :** C'est un genre d'association où l'exploitant qui n'est pas propriétaire de la parcelle, fournit la main d'œuvre et l'attelage (dos) et paye au propriétaire une proportion de la récolte fixée conformément aux clauses du contrat entre les deux partenaires. L'exploitant est le Dhahar.

b) **La Mgharsa :** Le propriétaire confie sa parcelle à une personne appelée Mgharsi qui s'engage à la défricher et à la planter. Une fois que la plantation est en pleine production, elle est partagée selon les clauses du contrat préétabli entre les deux parties. Le Mgharsi est considéré comme exploitant agricole.

c) **La Moussakat :** L'exploitant est celui qui assure l'exploitation de la terre d'une autre personne moyennant une part de la récolte.

C'est un système d'association qui, à l'origine, était employé dans les cultures maraîchères, similaire à la dhara.

- **Autres :** Il s'agit des terres exploitées sous d'autres modes de faire valoir tels que, à titre d'exemple, les superficies occupées à titre gratuit.

9. Autres Activités Lucratives (AAL) :

Il s'agit de toutes les activités extra-exploitation qui procurent un revenu (agriculture, commerce, industrie, bâtiment, professions libérales, etc...).

10. Salarié Agricole :

C'est un ouvrier agricole recruté et rémunéré (en espèce ou en nature) pour réaliser une certaine activité au sein de l'exploitation agricole. Ce salarié peut être :

- Salarié permanent : S'il a travaillé sur l'exploitation pendant plus de 6 mois au cours de la campagne passées 2003-2004.
- Main d'œuvre occasionnelle ou saisonnière : S'il a travaillé sur l'exploitation durant moins de 6 mois au cours de la campagne 2003-2004.